

JUSTICE RÉPARATRICE ET RÉSILIENCE

RÉFLEXIONS, TÉMOIGNAGES,
PROPOSITIONS



LES CAHIERS DU

bice

La mission du BICE

Depuis 1948, le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) est une organisation qui rassemble et anime un réseau d'acteurs engagés pour promouvoir et défendre la dignité de chaque enfant, être humain à part entière et sujet de droits.

Afin de promouvoir et de défendre l'enfant en tant qu'acteur de sa vie et dans la société, le BICE œuvre conjointement au respect de sa dignité, de ses droits, de sa vie spirituelle en l'accompagnant sur un chemin de résilience.

Le travail de recherche, la formation, le plaidoyer pour influencer les politiques publiques et les projets de terrain en faveur des enfants en situation de vulnérabilité concourent à cette mission.

Le BICE est accrédité auprès des Nations Unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

CONTACTS BICE

France

70, Boulevard de Magenta
F-75010 Paris
Courriel : contact@bice.org

Suisse

11 Rue Butini
CH-1202 Genève

www.bice.org

JUSTICE RÉPARATRICE ET RÉSILIENCE

RÉFLEXIONS, TÉMOIGNAGES, PROPOSITIONS



Bureau International Catholique de l'Enfance

Paris-Genève, 2021

JUSTICE RÉPARATRICE ET RÉSILIENCE

RÉFLEXIONS, TÉMOIGNAGES, PROPOSITIONS

Réalisé avec l'appui de l'Agence Française de Développement,
du Service de la Solidarité Internationale du Canton de Genève
et de la Ville de Genève



Mise en page : Grand M
ISBN : 979-10-96608-16-4
Paris-Genève, 2021

www.bice.org

Cette publication a été coordonnée par **Diego Muñoz León, fsc**,
Docteur en éducation de l'Université centrale du Venezuela,
Consultant dans le domaine de la recherche et du développement, BICE

Ont contribué à cette publication :

Alessandra Aula,
Secrétaire générale, BICE

Prof. Cristina Castelli,
Directrice de l'unité de recherche sur la résilience,
Université catholique de Milan - Italie

Roberto Cervantes Rivera,
coordinateur du programme Enfance sans Barreaux - Région Sud du Pérou

Diana Shirley Herreño Bustos,
coordinatrice du programme Enfance sans Barreaux - Colombie

Marie-Laure Joliveau,
responsable de programmes, BICE

Yao Agbetse,
coordinateur du plaidoyer international, BICE

Prof. Claudia Mazzucato,
Département des sciences juridiques,
Haute Ecole "Federico Stella" sur la justice pénale,
Université catholique de Milan - Italie

Eric Memel Digbe,
coordinateur du programme Enfance sans Barreaux - Côte d'Ivoire

Prof. Chantal Paisant,
représentante auprès de l'UNESCO, BICE

Prof. Bruno Van der Maat,
Haute Ecole post doctorat, Universidad Santa María de Arequipa - Pérou

Le BICE remercie tous **les partenaires du programme Enfance sans Barreaux** en Afrique (BNCE-Mali, BNCE-RDC, BNCE-Togo et DDE-CI) et en **Amérique latine** (COMETA, ICCPG, OPA Niños Libres et RTC-Colombie). ainsi que les **membres de l'Unité de recherche sur la résilience de l'Université catholique de Milan** pour leur précieuse contribution à cette publication.

Le BICE remercie la **Dr. Jane Kelley Rodeheffer, Ph.D.** Minnesota – EE-UU qui lui a offert le programme ATLAS.ti.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
1 PREMIÈRE PARTIE	
LA VOIX DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS	11
a. Deux histoires, deux mondes	11
b. Une lecture globale des histoires de vie des filles	15
b.1 Une première approche du monde de la famille	15
b.2 Être une femme, lors de traumatismes	16
b.3 Un monde de délinquance	17
b.4 L'expérience des foyers d'accueil	19
b.5 Un environnement de confiance pour accepter l'aide	19
b.6 Des pratiques réparatrices	20
c) Une lecture globale des histoires de vie des garçons	21
c.1 Une première approche du monde de la famille	21
c.2 Le cercle d'amis et la délinquance	22
c.3 Le monde intérieur de l'enfant et de l'adolescent	24
c.4 La violence dans la rue et dans le foyer	26
c.5 Le non jugement pour accepter l'aide proposée	27
c.6 Le soutien et l'accompagnement professionnels	29
c.7 Les pratiques de justice réparatrice	30
c.8 Le rôle de la mère	32
c.9 En Afrique, le passage à l'acte pour survivre	33
d) Récapitulatif des facteurs de risque et de protection des enfants en conflit avec la loi	33
d.1 La famille comme socle et perspective de relations	34
d.2 Le besoin de reconnaissance	34
d.3 Les lieux de privation de liberté	35
d.4 Des processus résilients	35
d.5 Les pratiques réparatrices	36

2	DEUXIÈME PARTIE	
	LA VOIX DES ADULTES	37
a)	Étude des témoignages d'adultes en Afrique	37
a.1	Introduction	37
a.2	Étude des témoignages des référents adultes de l'Afrique	38
b)	Étude des témoignages d'adultes en Amérique latine	51
b.1	Étude des témoignages de mères d'enfants et d'adolescents ayant eu des démêlés avec la justice pénale	51
b.2	Étude croisée des témoignages d'acteurs du système de justice pour mineurs en Amérique latine	55
c)	Un chemin de justice réparatrice dans une perspective de résilience	62
c.1	Le renforcement de l'identité personnelle, familiale et institutionnelle	63
c.2	L'exercice de l'empathie pour savoir comment se connecter avec l'autre	63
c.3	La recherche du pardon et de la réconciliation personnelle et sociale	64
c.4	La réparation des dommages	65
c.5	Articuler les efforts des acteurs travaillant dans le domaine de la justice pour mineurs	65
d)	Indicateurs de réalisation d'un parcours de justice pour mineurs dans une perspective de résilience	67

3	TROISIÈME PARTIE	
	LA JUSTICE RÉPARATRICE DU POINT DE VUE DE LA RÉSILIENCE	68
1.	La centralité de la personne des enfants en conflit avec la loi	68
	a) Une personne en pleine croissance	68
	b) Entre sanction et exemplarité	69
	c) La résilience comme option pédagogique	71
	d) Un choix juridique fondamental : la personne de l'enfant	73
2.	La justice réparatrice et les enfants en conflit avec la loi	75
	a) La perspective restauratrice, une tâche en suspens	75
	b) L'expérience de la justice réparatrice dans une perspective de résilience	77
	b.1 Les mesures alternatives à la privation de liberté	78
	b.2 Le développement des compétences de la vie courante	81
	b.3 L'articulation des efforts interinstitutionnels	83
	b.3.1 La préparation	84
	b.3.2 La détention	85
	b.3.3 La décision	87
	CONCLUSION	90
	SUR LA VOIE D'UN MODÈLE RÉSILIENT ET RÉPARATEUR D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI	90
	BIBLIOGRAPHIE	94
	Articles	95
	Collection BICE	96
	Documents de l'Église catholique	97
	Documents des Nations unies	97

INTRODUCTION

Avec l'adoption de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CDE, 1989), les États ont assumé la responsabilité de considérer les enfants et les adolescents comme des sujets de droits, sans aucune discrimination quant à leur condition (art. 2), en essayant de leur assurer un environnement de protection et de soins, capable de favoriser leur plein développement en tant que personnes, en tenant toujours compte de leur intérêt supérieur (art. 3).

L'un des secteurs qui a attiré l'attention du Bureau international catholique de l'enfance (BICE) et de ses organisations partenaires est celui des enfants et des adolescents soumis à la détention provisoire, à l'emprisonnement ou à l'enfermement, en raison de la commission éventuelle d'une infraction. Cette population vulnérable, souvent soumise à des situations critiques, a été une source de préoccupation pour les Nations unies, surtout depuis la promulgation de *l'Ensemble de règles minima pour l'administration de la justice pour mineurs*, connu sous le nom de *Règles de Beijing*, approuvé par la résolution 40/33 du 29 novembre 1985, qui a encouragé la création d'un corps de doctrine spécifique au cours des trois dernières décennies, jusqu'à la parution de la récente *Étude mondiale sur les enfants privés de liberté*, présenté par l'expert indépendant Manfred Nowak le 11 juillet 2019 (A/74/136).

Toujours au cours des trente dernières années, le BICE et ses organisations partenaires, soutenant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, ont renforcé leur engagement, en développant notamment le programme *Enfance sans Barreaux* (EsB) qui, depuis 2009¹ promeut des systèmes de justice réparatrice privilégiant des programmes axés sur la réintégration réparatrice.

Dans cette recherche, le BICE a trouvé dans le paradigme de la résilience un point d'appui pour renforcer la conviction des adultes dans la capacité de chaque enfant et adolescent à affronter sa vie de manière positive et à développer pleinement ses capacités, en assumant son histoire avec créativité et réalisme. Ainsi, la nécessité d'évoluer vers des processus de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi a bénéficié de l'apport de la résilience.

1 - En Afrique, le programme *Enfance sans Barreaux* a débuté en 2012.

Cette publication vise à offrir trois moments de réflexion.

- Le premier est basé sur la réalité des enfants et des adolescents qui ont fait l'expérience de la dynamique de la résilience dans leur parcours de justice pénale. Nous mettons en valeur la voix des protagonistes et, à partir de leur propre histoire, nous formulons des questions pour enrichir notre réflexion.
- La seconde offre des liens à partir des parcours judiciaires et de résilience de mineurs, qui renforcent et dynamisent les choix déjà faits par le BICE et son réseau de partenaires. Ces conclusions, confrontées aux témoignages d'adultes ayant participé à des processus de justice réparatrice, sont finalement traduites en indicateurs qui peuvent être évalués dans des projets concrets.
- Le troisième propose une voie de justice réparatrice, toujours sur la toile de fond du paradigme de la résilience ; il propose, par conséquent, des moyens d'accompagner les enfants et les adolescents en conflit avec la loi au sein des systèmes judiciaires. Dans la conclusion, nous avons souhaité offrir un chemin pour la compréhension d'un modèle capable d'être socialisé avec les acteurs de la justice sur le terrain.

Cette publication est née dans l'esprit d'échanges Sud-Sud des partenaires du BICE dans le cadre du programme *Enfance sans Barreaux*. Dans le cadre de leurs propres missions et activités, et du programme depuis 2009, les RTC-Colombie ont cumulé une énorme expérience qui sert notamment de référence aux partenaires en Afrique pour mieux comprendre et mettre en œuvre la justice réparatrice sur le terrain ; d'où la place très importante qu'ils occupent dans cette publication. En effet, lors de la rédaction de cette publication, un échange Sud-Sud a eu lieu au Togo en octobre 2019. En outre, ce livret fait également partie du contenu de la formation *Techniques de prévention et d'accompagnement des enfants et adolescents impliqués dans le cycle de la violence : approches transversales* des partenaires du BICE entre février et juillet 2021.

1 | PREMIÈRE PARTIE

LA VOIX DES ENFANTS, ET DES ADOLESCENTS

Méthodologie pour l'étude des histoires de vie

Nous avons travaillé avec quarante-huit histoires de vie d'enfants et d'adolescents qui ont été en conflit avec la loi lorsqu'ils avaient entre 12 et 17 ans, dont quarante-trois ont été écrites à la première personne : trente-trois par des garçons et dix par des filles ; les cinq autres sont des récits, à la troisième personne, d'expériences d'adolescents qui ont été accompagnés par les partenaires. Nous avons travaillé sur toutes les histoires avec l'aide du programme informatique ATLAS.ti. Nous avons analysé les codes et créé des réseaux sémantiques afin de trouver des structures et des points de contact communs.

Il s'agit de comprendre la situation particulière des enfants et des adolescents qui ont partagé leur histoire. A partir de cet exercice, nous nous mettons "à la place de l'autre" et nous nous ouvrons au mystère de chaque vie humaine, de chaque expérience, où nous trouvons un cri d'angoisse, mais aussi d'espoir. C'est le but de cet exercice, se sentir proche d'eux. Grâce à ces témoignages, nous comprenons combien il est important pour les enfants et les adolescents de trouver des tuteurs de résilience qui les aident à prendre des décisions de vie. Cette expérience est sans aucun doute le déclencheur d'une dynamique de résilience

a. Deux histoires, deux mondes

À titre d'exemple, nous présentons deux histoires. Elles concernent Sofia et Juan. Ils ouvrent la porte à deux mondes différents : elle au Pérou, lui en Colombie.

Dans le tissu de leur vie, nous percevons leurs peurs, leurs difficultés, leurs défauts ; mais aussi leur volonté de vivre, leurs luttes pour surmonter les situations difficiles et leur capacité à faire face aux épreuves de la vie, une fois qu'ils ont trouvé un point d'ancrage. Ils nous parlent timidement de leur résilience, qui s'exprime de façon originale dans le clair-obscur de leur vie.

Je buvais plus par amour. Sofia, 15 ans, Pérou.

Je m'appelle Sofia. J'ai 15 ans. Mon enfance était belle et j'avais tout ce dont une fille a besoin pour être heureuse : de l'amour, des jouets, des amis, tout. J'ai rencontré mon père et il m'a été douloureux d'apprendre qu'il était voleur et qu'il traînait avec de mauvaises personnes. Il m'a enlevé à ma mère que j'aimais beaucoup, il m'a emmenée loin d'elle, dans une autre ville. Mon père buvait toujours et amenait des femmes dans la pièce où nous vivions. Quand je lui demandais des nouvelles de ma mère, il me battait. Un jour, mon père n'est pas rentré ; on m'a dit que la police l'avait attrapé, on m'a aussi dit qu'il était parti avec des femmes.

J'avais 7 ans et c'était la première fois que j'étais accueillie dans un centre. Peu après, ma mère m'a sorti de là. J'avais maigri, mais j'étais heureuse de retrouver ma mère. Le temps a passé et mon père est revenu ; au début, nous étions bien tous les trois, mais le bonheur a été de courte durée. Mon père a commencé à rentrer ivre à la maison que nous louions, cassant les vitres, jetant le peu de choses que nous avons, menaçant ma mère de m'emmener à nouveau loin d'elle ; elle lui criait dessus, il la frappait, et finalement ils finissaient au lit en se tenant l'un contre l'autre, mais je sais que ma mère n'était pas heureuse ; je le sais parce que je suis aussi une femme.

Vous ne pouvez pas imaginer combien j'ai souffert à cause de toute cette situation : sachant que l'homme qui m'a donné naissance menaçait de tuer ma mère... plus de mille fois nous sommes allées au poste de police pour le dénoncer, parfois seules et parfois avec mon père ; il a toujours promis qu'il changerait, qu'il ne nous maltraiterait plus jamais, et mille fois il l'a fait à nouveau. C'était une canaille. J'avais très peur et parfois je ne savais plus ce que je ressentais ; je pense que c'était de la haine mélangée à autre chose, tout était confus.

A 11 ans, j'ai changé de comportement. Je voulais faire face à ma propre peur et j'ai trouvé un moyen de le faire. Je suis devenue rebelle : j'ai quitté l'école, j'ai quitté ma mère et je suis allée dans la rue. J'ai rencontré des amis, j'ai commencé à boire de l'alcool, je suis tombée amoureuse et, par amour, j'ai bu davantage. Personne ne m'a parlé du premier amour, des menstruations, du sexe et de tout ce qui arrive à une femme.

Je suis devenue une femme toute seule ; je me déteste, parce que je rêvais d'être une adolescente heureuse et que ma mère soit mon amie, je voulais être quelqu'un dans la vie. Je voulais trouver de l'affection, de l'amour et tout le monde se moquait de moi ; même les garçons que j'avais appris à aimer

sont finalement partis. Je voulais juste être aimée, respectée. Je suis tombée amoureuse d'un garçon, mais il est parti pour Lima ; cela m'a fait beaucoup de mal et j'ai pleuré, je n'avais personne pour me reconforter. Je savais que ma mère ne comprendrait pas ; elle s'occupait déjà de son nouveau fils, mon frère cadet.

J'avais 12 ans et j'ai commencé à vivre avec un garçon qui était un voleur. Nous avons dormi dans des hôtels, j'ai senti que j'étais heureuse. J'aimais cette vie facile et je me sentais protégée par ce voleur ; je savais que mon père ne nous dérangerait jamais. Je suis tombée amoureuse d'un voleur, il avait 17 ans. Comme lui, j'ai pris de la drogue. J'ai commencé à connaître beaucoup de choses, de lieux... J'aimais la musique "chicha", j'ai appris à danser et à voler avec une amie qui était comme une sœur.

Ma mère a découvert la vie que je menais et je sais qu'elle m'a cherchée. Elle m'avait fait sortir de nombreuses fois des centres d'accueil où je suis passée, même du commissariat, mais je retournais toujours dans la rue. La police me connaissait bien et, en guise de punition, ils m'ont envoyée dans le foyer le plus dur de Lima, pendant un an et demi, où il y avait des filles comme moi. Mais j'étais la patronne, je ne laissais personne me battre. Je menaçais de les tuer et elles me respectaient, c'est la seule façon de vous faire respecter, même par la police.

J'ai appris à vivre dans des abris, j'ai passé la moitié de ma vie enfermée, à voir les visages des juges, des policiers et des travailleurs sociaux ; certains bons, d'autres mauvais et d'autres encore pire que moi. Je pense que je les dégoûte, je ressens la même chose pour eux. Vous savez, quand je suis enfermée, je suis déprimée. Ma famille me manque, mes amis me manquent. Je souffre beaucoup, mais je ne le montre pas, parce que la vie dans un centre n'est pas facile. On y rencontre toutes sortes de gens, il faut être forte, il faut être violente pour survivre, il faut être hypocrite avec les éducateurs pour qu'ils ne découvrent pas ces choses.

Maintenant, je n'ai plus peur. J'ai 15 ans, je veux que quelqu'un m'aide à arrêter la drogue, je suis sortie de prison depuis 6 mois et je vis avec ma mère. Mon père est parti il y a 3 ans et personne ne sait s'il est vivant ou mort.

Ce que je pense, c'est que la famille devrait empêcher les enfants de se droguer. Elle doit les aider, les aimer, les comprendre. Je ne souhaite à aucun enfant ce que j'ai vécu ; et le meilleur moyen pour y arriver est de toujours rester ensemble et, en cas de problème, de demander de l'aide et de ne pas se taire. Parce que le silence est complice de tout.

Les opportunités de la vie. Juan, 13 ans lors des premières infractions, Colombie.

Je m'appelle Juan, je suis né en 2000. Ma mère a travaillé presque toute sa vie comme cuisinière dans des restaurants ; c'est mon frère aîné qui s'est occupé de moi depuis ma naissance.

Quand j'ai eu l'âge d'entrer à la maternelle, ils m'ont trouvé une place dans celle du quartier. Ils m'y laissaient tout l'après-midi ; mon frère venait m'y chercher et m'emmenait tous les jours. Après la maternelle, je suis allé à l'école pour commencer le cours primaire, tous les matins j'y allais pour étudier. J'aimais jouer au foot avec mes camarades de classe jusqu'à l'heure de rentrer. Presque jusqu'en 5^{ème} année, j'ai étudié avec mon "demi-frère", qui allait avec moi à l'école. Il était plus intelligent que moi, et je lui demandais de l'aide quand que je ne comprenais pas. Nous avons étudié ensemble jusqu'en 5^{ème} année, puis nous avons été séparés par manque de places.

C'est là qu'une autre histoire a commencé... dans une nouvelle école en 6^{ème}. J'aimais faire des activités et les devoirs, je faisais très attention aux professeurs et je n'aimais pas manquer l'école ; nous jouions au football ; nous avons des championnats et des concours supplémentaires pour gagner des prix. Après cette étape, j'ai atteint la 7^{ème} année, une étape où j'ai appris à connaître le "monde", comme les drogues, les camarades de classe qui consommaient de la marijuana depuis longtemps, etc.

Là, dans la classe, j'ai "rencontré" un camarade, il s'"enfermait" aux toilettes, pendant la pause, pour se droguer ; à un moment, il m'en a proposé et comme je voulais savoir ce que ça faisait, j'ai essayé et j'ai aimé. A partir de là, je sortais toujours avec mon camarade de classe et je n'obéissais plus, même pas à ma mère. Mon mauvais comportement m'a fait perdre l'année scolaire et ils m'ont retiré de l'école... parce que je n'étais plus intéressé par les études.

Je passais tout mon temps dans les rues du quartier ; j'ai rencontré une fille, nous sommes devenus petit ami et petite amie, et après 6 mois de vie commune, elle est tombée enceinte. Je ne savais pas que j'allais être père ; puis des problèmes sont survenus à la maison à cause de mon comportement perturbateur, de la boisson, du vol et d'autres choses, et à cause de tout cela mon beau-père m'a chassé.

Au fil du temps, et compte tenu de la grossesse, j'ai décidé d'emménager avec ma compagne. La situation était difficile ; nous n'avions pas les moyens d'avoir ce qui était nécessaire au "bien-être", ce qui a été "un bon motif" pour que je vole. Quelques mois ont passé et j'ai été pris en flagrant délit, puis

transféré dans un centre pour mineurs. C'est là que tout le processus juridique a commencé, où j'ai reçu une peine de 12 mois sous la forme d'une demi-journée de stage en semi-fermé.

En me conformant à la décision judiciaire, j'ai pu comprendre les causes qui m'ont amené à adopter un comportement délictuel, et j'y ai vu des occasions de changer ma vie; je détruisais vraiment ma vie. Aujourd'hui, je ne peux pas supporter l'idée d'être en prison ou, pire, d'être mort, laissant ma fille sans père. J'ai appris ce que signifie faire un effort, valoriser la famille... maintenant je comprends ce que signifie travailler honnêtement pour donner à ma fille une vie différente ; je comprends ce que sont l'amour et la justice.

Je remercie Dieu de m'avoir donné l'occasion de changer, d'avoir ma mère et de lui avoir montré le Juan d'aujourd'hui. Je suis celui qui aujourd'hui porte l'espoir d'un changement pour ma femme et ma fille, par amour pour elles et en voyant leur dévouement... Je vais obtenir une licence, j'ai un travail stable et honnête ; mais, surtout, je travaille pour ma liberté. Le passé est mon moteur pour grandir et ne pas m'effondrer à cause des difficultés de ma vie quotidienne... mon passé est mon moteur pour revivre.

b. Une lecture globale des histoires de vie des filles

b.1 Une première approche du monde de la famille

Les histoires que nous avons analysées reposent sur un facteur commun : les filles et les adolescentes en conflit avec la loi reconnaissent avoir vécu dans un foyer marqué par la violence. Cet environnement est source de confusion et d'incertitude.

"Tout était violence pour moi et la situation était pire qu'avant". (1:14)²

La violence domestique est généralement exercée par le père de famille, alcoolique ou toxicomane, vendeur de rue ou voleur, qui maltraite sa femme et ses filles. Les relations violentes se reproduisent, à leur tour, dans le comportement des mères envers leurs filles, et même entre les femmes de la famille. La mère soumise accepte donc et reproduit la violence du foyer dans ses relations personnelles.

2 - Les numéros qui apparaissent dans l'identification des paragraphes correspondent au codage du programme ATLAS.ti que nous avons utilisé pour effectuer l'analyse sémantique des récits de vie, des interviews et des témoignages des adultes.

"Tout le monde dit que quand on est plus âgé, on est plus mûr et on réfléchit. Je ne sais pas. Le père de [mon amie] était alcoolique, mes frères violents, mes parents absents, je pense que les adultes font de mauvaises choses, les adolescents aussi". (1:18)

La violence intrafamiliale génère de la rébellion et du ressentiment chez la fille ; cela crée un vide en elle. Elle se sent méprisée, non prise en compte. Ce vide l'incite à rechercher l'affection et la reconnaissance en dehors de la maison.

"J'ai grandi pleine de colère, de douleur et de tristesse. Pour cette raison, j'étais une personne rebelle et méchante, je prenais plaisir à blesser les autres. Tous ces sentiments m'ont amenée à avoir des problèmes avec ma famille et les gens autour de moi". (8:2)

"À l'époque où les problèmes ont commencé, ma famille m'a critiquée, m'a exclue, et ils ne se sont pas rendus compte du mal qu'ils me faisaient ; ils m'ont rendu méfiante envers les autres, envers moi-même, au point que j'avais peur qu'on me parle. Ils ont réalisé que quelque chose n'allait pas chez moi ; mais, au lieu de m'aider, ils m'ont gardé enfermée dans la maison, pensant que cela allait m'éviter des ennuis ; mais, c'était pire". (4:3)

Une cause fondamentale de la rébellion est la discrimination que la fille subit au sein du foyer en raison de son sexe. Dévalorisée parce qu'elle est une femme et parce qu'elle est mineure, elle vit sa dépression en silence, dans la solitude. Lorsqu'elle ne peut plus supporter la pression, elle cherche l'indépendance, en essayant d'oublier les mauvais souvenirs.

"On dit que les parents aiment tous leurs enfants ; c'est un conte, car dès mon enfance j'ai vu des différences de traitement entre les filles et les garçons d'un même famille. Ce fut ma première rébellion, parce que d'où je viens, être une femme est synonyme de faiblesse et de mépris, qui doit suivre l'homme. Ma mère le savait par cœur, elle se condamnait en disant : "c'est la vie"". (1:3)

b.2 Être une femme, lors de traumatismes

Deux traumatismes sont à souligner dans les récits de filles et d'adolescentes en conflit avec la loi : le viol et l'avortement. Ils ne sont pas communs à toutes les histoires, on ne peut pas généraliser ; mais, les histoires recueillies nous permettent de mieux comprendre leurs conséquences sur l'identité et l'évolution des adolescentes.

Lorsqu'une fille est violée dans sa propre maison, elle souffre en silence et pendant longtemps. Ajoutez à cela l'atmosphère de violence, et le vide qu'elle ressent en l'absence d'amour dans la famille. Cela porte atteinte à son auto-estime et compromet son avenir. La vie perd son sens.

" L'idée que ses mains sales me touchent me rend malade et je me sens à nouveau sale ; je me sens sans valeur et insignifiante pour tous ceux qui m'entourent ; je ne peux pas m'endormir facilement et je suis rapidement distraite... Ce souvenir a été, pendant de longues années, une ombre qui m'écrasait, qui me hantait." (3:2)

Pour l'adolescente qui "devient une femme" à travers les relations qu'elle établit dans la rue, sans l'accompagnement adéquat de sa famille, c'est très difficile. Tomber enceinte et choisir l'avortement est un énorme dilemme. La présence de la famille pour préparer et accompagner l'adolescente à une future sexualité et maternité est cruciale, pour qu'une fille ne se sente pas seule.

b.3 Un monde de délinquance

La rébellion des filles et des adolescentes est très souvent le produit des situations de violence et de discrimination qu'elles vivent au sein de leur famille. Cette rébellion cherche à combler le vide qu'elles ressentent. Et le vide les conduit à la curiosité d'expérimenter de nouvelles choses. Ainsi, le chemin vers la consommation d'alcool et de drogue est plus rapide, comme une échappatoire aux problèmes.

" Je suis devenue plus rebelle, plus grossière, tout a changé en moi, j'ai eu 16 ans et je sortais plus souvent avec mes amis. Je me suis trop battue avec ma mère pour sortir sans permission". (10:2)

" J'ai essayé, petite, mon premier verre d'alcool et je m'en souviens bien, parce que je sens encore la brûlure dans ma gorge et ce goût horrible qui me faisait du bien. Chaque fois, j'augmentais la quantité, jusqu'à ce que je sois étourdie ou ivre. Je me sentais mieux, je débordais de joie et mon corps était engourdi. Je volais ; c'était la jouissance de la liberté la plus intense que je n'avais jamais ressentie. Je n'avais pas peur, cela, pour moi, c'était le bonheur". (1:7)

La consommation d'alcool et de drogues ne se fait pas en solitaire. Elle se produit dans un contexte d'"amitiés" dangereuses, dans lesquelles on place sa confiance et avec lesquelles on connaît la réalité de la rue. Faire confiance à la mauvaise personne peut avoir des conséquences.

"Je me suis sentie aimée par mes amis et cela m'a donné de la sécurité, car nous partagions tout, même la tristesse. Je dois dire que lorsque j'ai repris conscience, je n'ai pas aimé ça ; cela revenait à penser aux problèmes, à la réalité. Mes amis m'ont dit que les adultes font les mêmes choses que nous ; ils se soûlent, se droguent. Pour eux, c'est permis, car ils sont plus âgés et ils ont le droit d'échapper aux problèmes". (1:8)

Dans les histoires partagées, l'alcoolisme permet d'échapper facilement à la réalité, et son effet est plus profond lorsqu'il est associé à l'amitié. Il est vrai que la "gueule de bois" signifie le retour à une réalité que l'on veut toujours fuir.

" Elle est devenue ma confidente, elle m'a écoutée et m'a parfaitement comprise, ce qui ne s'est jamais produit chez moi. Nous avions presque les mêmes problèmes ; moi, le manque d'amour, et elle, venait d'un foyer violent et son père était alcoolique. Elle dormait soit chez ses tantes soit dans la rue. Mais ensemble, nous nous sentions invincibles. Nous avons commencé à aller en discothèque. J'ai aimé cette atmosphère. Parfois, nous avons peur, nous n'avions que 12 ans ; mais je voulais en savoir plus sur la rue, sans que personne ne me dise rien". (1:10)

Ce sont ces amitiés qui amènent des filles et des adolescentes à mendier ou à voler. Plus la dépendance est grande, plus le besoin de voler est grand ; la dépendance peut aussi être la porte d'entrée du trafic de drogue.

" Tout se transformait en consommation, en mauvaises amitiés et en vagabondage. Elle pensait que ces circonstances la rendaient plus puissante, plus mûre ; elles ne faisaient qu'aggraver son état, elles l'emmenaient dans l'abîme ; sans s'en rendre compte, elle s'attachait un nœud coulant autour de son propre cou ". (9:17)

" Elle a décidé d'essayer un truc blanc qu'ils sniffaient, ce truc qui les rendait très actifs et fêtards. Elle a senti ses narines brûler puis en quelques secondes, elle a senti son cœur s'accélérer et tout s'est transformé en désir de danser ". (9:8)

b.4 L'expérience des foyers d'accueil

Les foyers d'accueil sont des lieux de survie, où la loi de la violence apprise à la maison et dans la rue est souvent maintenue.

" Quand je suis enfermée dans un centre, je déprime ; ma famille, mes amis me manquent, je souffre beaucoup, mais je ne le montre pas, parce que la vie dans le foyer n'est pas facile. On y rencontre toutes sortes de gens, il faut être forte, il faut aussi être violente pour survivre, il faut être hypocrite avec les éducateurs pour qu'ils ne découvrent pas ces choses".
(2:13)

Les centres d'accueil sont associés à des espaces d'où l'on doit fuir à tout prix. Ce sont des lieux où la liberté se perd, mais sans comprendre pourquoi. Ils renforcent la haine de l'autorité.

" Une assistante sociale, qui est devenue mon amie, a dit qu'elle allait m'envoyer dans un autre foyer, sur ordre du juge. J'ai été transférée dans un autre centre. Je détestais y être ; j'ai essayé de m'échapper environ 5 à 7 fois, sans succès". (1:27)

b.5 Un environnement de confiance pour accepter l'aide

Les histoires nous racontent une décision qui naît dans un environnement institutionnel et qui offre la confiance et la possibilité d'opter pour une amélioration personnelle. C'est une situation qui contraste avec l'expérience précédente concernant les centres d'accueil.

"Je commence à faire de bonnes choses. Ici à l'institution, je reçois plus de soutien, d'écoute et c'est là que j'ai décidé de changer. Je commence à comprendre ce que mes parents m'ont dit ; ce n'était pas pour m'embêter, c'était pour mon bien". (11:5)

De nouvelles opportunités s'ouvrent dans la vie. L'adolescente ressent le besoin de se faire confiance, d'établir des limites, de renouer avec sa famille et de réparer les dommages causés. Ce sont des attitudes qui marquent le début d'un processus restauratif.

"Et j'ai eu de la chance, parce que quand le mandat d'arrêt a été émis, j'étais mineure, et quand ils nous ont attrapés, j'avais déjà 18 ans. Je suis arrivée au Club Amigó à l'âge de 18 ans. Je n'ai pas été privée de liberté et, avec les RTC, je peux dire que cela a été une occasion de m'améliorer"
(6:6)

" Mon conseil : ne faites pas confiance à tout le monde ; faites-vous confiance à vous-même. Si vous ne vous aidez pas, qui vous aidera ? Ne cessez jamais de rêver, car tôt ou tard, quoi que vous décidiez, vous y arriverez". (4:14)

b.6 Pratiques réparatrices

Le processus de justice réparatrice commence lentement. C'est une étape où les satisfactions cohabitent avec les doutes. Le plus important est que l'adolescente se sente capable de prendre des décisions qui l'aident à reprendre confiance en elle, en ses professeurs, en son avenir.

Trois éléments sont essentiels à ce processus : la reconnaissance des dommages causés, la réparation de ces dommages et la compréhension des victimes. A cela s'ajoute à la gratitude envers celles et ceux qui ont cru en elles.

" Être dans le Club Amigó m'a aussi appris à reconnaître que j'ai fait des erreurs et que je dois les réparer. Je ne consomme plus de drogues comme avant. Cela ne menait à rien de bon et participe à la réparation". (6:8)

" Je remercie la personne que j'ai affectée par mon infraction de m'avoir permis d'avoir une nouvelle opportunité, où je peux valoriser le potentiel que j'ai et continuer à étudier et à renforcer mon projet de vie de manière positive". (8:10)

Dans les récits mis en évidence, certains facteurs de résilience ont été mis en valeur par les adolescentes elles-mêmes et sont à travailler pour un processus de justice réparatrice. Nous soulignons, entre autres, l'effort pour favoriser la connaissance de soi, la réadaptation à la réalité, la récupération de sa propre identité et la revalorisation de la liberté.

" J'ai reçu une aide psychologique. Ils m'écoutent, me donnent des conseils et cela m'aide beaucoup à estimer ma famille. Les voir heureux est une grande motivation. Quand j'avais des problèmes, j'allais toujours voir ma mère, parce que c'est celle en qui j'ai le plus confiance ; elle me comprend et me donne des conseils, je pense que ses paroles sont sages. J'ai des défauts : mon mauvais caractère, je ne sais pas comment contrôler mes impulsions ; parfois je dis des choses que je ne devrais pas dire et puis je les regrette. Mais j'apprends à les maîtriser ici, cela me donne une certaine force aussi. De plus, j'ai des qualités ; j'aime collaborer, je suis respectueuse, très créative et responsable. (11:4)

c. Une lecture globale des histoires de vie des garçons

c.1 Une première approche du monde de la famille

Le monde familial des enfants en conflit avec la loi que nous avons analysé est traversé par des situations difficiles. Il n'y a pas de modèle unique de cause à effet, mais plutôt un univers de circonstances dont le fil conducteur est souvent le dysfonctionnement familial. Cette situation crée un vide profond qui, à son tour, doit être compensé.

" Je ne voulais pas être à la maison parce qu'il y avait toujours des bagarres, des problèmes, je préférais la rue, c'était mieux là-bas. La rue était ma meilleure maison ; la rue avait un sens pour moi, je m'y sentais libre". (1:9).

D'une part, l'abandon d'un ou des deux parents du foyer a un effet. La mère est une figure essentielle. Du fait de son travail, ou de la relation qu'elle établit avec son nouveau partenaire, ou dans certains cas, avec ses partenaires multiples, des négligences peuvent apparaître, et générer un sentiment de perte d'amour pour l'enfant :

" Quand j'avais 12 ans et ma sœur 14, nous avons commencé à expérimenter la drogue. Ma sœur avec de la colle et moi avec de la marijuana, nous en consommions ensemble, nous étions très proches. Un jour, nous avons décidé de nous enfuir, d'aller vivre avec mon père, nous en avons assez que ma mère et mon beau-père se battent". (24:4).

Le père est généralement une figure secondaire. Mais sa présence ne cesse pas d'être importante. Son vide est vécu avec colère et ressentiment.

" Cette situation [mon père a été tué par la guérilla] m'a rempli de colère et de ressentiment envers tout le monde, alors j'ai commencé à m'éloigner de ma famille, j'ai quitté la maison à deux reprises. Beaucoup de choses se sont passées ; ma mère n'était pas avec moi et mes frères étaient toujours en train d'étudier, et j'ai toujours pensé qu'en étant fils aîné je devais toujours m'occuper de ma famille, mais ce que j'ai fait, c'est continuer à apprendre des trucs, comme voler et blesser les autres. Puis j'ai essayé la drogue, et j'ai aimé la plus forte, l'héroïne". (5:4)

Les adolescents décrivent diverses situations de manque de communication, de solitude et même de violence domestique et de violence sexuelle au sein de leur foyer. Les problèmes de coexistence génèrent une perte de confiance entre les parents et les enfants :

" L'année suivante, j'ai obtenu beaucoup de félicitations et même une médaille pour un concours de mathématiques gagné, mais je n'ai pas entendu la seule chose que je voulais vraiment entendre, mes parents qui me diraient : je suis fier que tu sois mon fils. A l'âge de onze ans, je n'attendais pas grand chose de ma famille, je pensais seulement à me suffire à moi-même ". (9:4)

La violence domestique est vécue en silence. Il n'y a pas d'interlocuteurs. L'enfant n'a aucune alternative pour exprimer ce qu'il vit, surtout lorsqu'il est violé dans sa propre maison par son beau-père :

" Les violences sexuelles se sont produites quand ma mère travaillait, dans la même maison où je subissais déjà des violences physiques. Les abus sexuels se sont répétés plusieurs fois, et les coups aussi. Tout a continué au fil des années". (12:7-8)

L'abandon produit un vide et le vide cherche à être rempli. Le désir d'indépendance, de liberté, apparaît de manière répétée, ce qui cache la douleur de ne pas être aimé, d'un manque de réciprocité :

"Avec mes cousins, j'ai volé et fumé, j'ai fait ce que je voulais, et ainsi j'ai eu beaucoup d'ennuis, car je suis resté longtemps dans la rue, sans endroit où dormir ni rien à manger ; il n'y avait que de la drogue. Depuis que je suis très jeune, je suis parti parce que j'ai toujours pensé que ma mère ne m'aimait pas ; c'est pourquoi, je me suis consacré au vol." (32:3)

c.2 Le cercle d'amis et la délinquance

L'insertion de l'enfant dans l'environnement délinquant se fait par l'amitié avec des camarades, qui ont déjà une expérience dans le monde de la drogue et de l'alcool. En premier lieu, l'amitié permet une reconnaissance, de se sentir important pour quelqu'un, pour un groupe, surtout lorsque le foyer est un lieu de conflit dans l'adolescence :

" J'ai commencé à sortir plus souvent avec mes amis ; cette année-là a été terrible. J'ai été très étourdi ; je n'ai rien fait à l'école, j'ai fui les cours. À la fin, l'inspectrice de l'éducation m'a permis de redoubler le cours dans l'école qui était proche de chez moi". (2:2)

Grâce aux amitiés, l'enfant se sent important et, surtout, il peut échapper à des situations familiales difficiles. Cela lui procure satisfaction. Progressivement, certains commencent à utiliser des drogues et en deviennent dépendants. Bien sûr, cette dépendance les oblige à chercher

de l'argent facile par le vol et le cambriolage. Il s'agit d'un cercle vicieux dont l'enfant ne pourra pas s'en échapper sans aide.

" Quand j'avais 12 ans, j'ai essayé le cannabis ; à l'époque, je traînais avec des jeunes qui aimaient se défoncer. Je l'ai essayé par curiosité et j'ai vraiment aimé, parce qu'avec une simple dose de cannabis, je pouvais oublier beaucoup de choses que j'avais en tête, des pensées sombres, des mauvais souvenirs. La vérité est que je n'aimais pas rentrer à la maison parce que mon beau-père était là et que je me sentais mal à l'aise d'être seul avec lui ; et, cela, à cause de tout ce qu'il m'a fait quand j'étais enfant". (12:10)

Enfant ou adolescent en quête de reconnaissance, le garçon trouve dans le groupe un espace humain propice à l'expérience d'une nouvelle vie, en dehors de sa famille.

" Les gangs se consacrent à recruter des adolescents et nous transforment pour commettre des crimes, et beaucoup y trouvent la mort. Mais, chacun de nous a décidé de faire partie de ces groupes pour se sentir accepté ; nous devenons des consommateurs et, ensuite, nous sommes formés pour remplir différentes fonctions, comme le vol et là j'ai commencé à prendre de mauvaises décisions et à avoir de l'argent facile ". (23:1)

Appartenir à une bande génère de la reconnaissance, mais cela fait aussi entrer dans des guerres entre gangs ennemis. Plus l'adolescent acquiert de l'argent, plus il accumule les drogues et les problèmes. Cela devient alors un mode de vie.

"Là, je vendais de la marijuana, du bazuco, des pepas, et je volais constamment (braquages de supermarchés) ; je connaissais l'usage des armes et j'avais des problèmes, parce que rien qu'en appartenant à ce gang j'avais des ennemis. Je me suis enfoncé dans ce monde, au point de gagner la confiance des patrons. Ils m'ont emmené faire de grandes tournées, nous avons dévalisé des sociétés de transport et de grands supermarchés ; je pensais avoir le monde à mes pieds. Avec plus d'argent, il y a eu plus de drogues, mais aussi plus de problèmes, notamment avec les "güiros de la calle", et aussi les problèmes que j'avais moi-même créés avec ma famille parce que j'étais loin de chez moi ". (22:4)

Trois éléments ont été mis en évidence dans la description de l'environnement délinquant des enfants et des adolescents : l'habitude de la délinquance, la violence de la rue et le besoin de paraître pour survivre.

La délinquance devient un mode de vie, même si l'on sait qu'elle entraîne des conséquences négatives. L'éloignement de la famille et des "bonnes" amitiés s'ajoute aux remords qui accompagnent ce genre de vie :

"Après tous ces événements de tristesse, d'impuissance, de colère, j'ai dû me forcer à accepter tous ces événements, que je le veuille ou non. J'avais de bons amis, responsables, respectueux, tolérants, qui me donnaient toujours des conseils. Au fur et à mesure qu'ils progressaient et qu'ils avançaient dans la vie, avec honnêteté, humilité et travail, moi, je sombrais, parce que j'étais différent". (29:8)

Le garçon qui s'est déjà aventuré dans le monde, de la drogue et de l'argent facile vit la tension quotidienne de la violence dans la rue. C'est une victime qui apprend à être un délinquant. Dans cette ambivalence, il cherche un moyen de survivre.

" Et à l'époque où je vivais dans la rue, il y avait toujours quelque chose à voir et à faire ; au moins, voler était la chose la plus facile pour moi. J'ai aussi vu comment ils tuaient ceux qui ne respectaient pas les règles de la rue, en particulier ceux qui ne payaient pas pour leur drogue. Je me souviens qu'une fois, alors que j'ai volé, la communauté m'a presque rattrapé et m'a battu, mais j'ai réussi à m'enfuir. Un jour, ils m'ont dit qu'il était temps de tuer quelqu'un et la première chose que j'ai dite a été non, mais ils m'ont menacé en disant que si je ne le faisais pas, ils me tueraient ou tueraient quelqu'un de ma famille. C'était une situation très compliquée dont je ne veux pas parler aujourd'hui". (18:6)

Face à la violence, l'enfant apprend à faire semblant pour survivre. Que ce soit dans la rue, en prison ou même lorsqu'il rencontre sa famille, il simule une normalité qui l'aide à passer inaperçu.

"Il n'y a pas d'amis ici, il n'y a pas d'humanité ici, nous faisons seulement croire que les choses vont bien devant les autres. Ne soyons pas naïfs, tout le monde sait qu'il y a un monde souterrain ici, silencieux et violent, personne à l'extérieur ne sait ce qui se passe vraiment". (1:6)

c.3 Le monde intérieur de l'enfant et de l'adolescent

Les enfants en conflit avec la loi sont en lutte constante pour la survie. Ils sont conscients du mal mais ne prennent pas la pleine mesure des conséquences de leurs actes.

Dans leurs histoires, les enfants reconnaissent leur mauvais caractère, ce qui les a amenés à se comporter violemment à l'école et à s'isoler dans une certaine mesure des autres. On constate une difficulté à gérer leurs émotions, à s'exprimer et c'est la violence qui devient un mode de communication. Cette attitude violente a été encore renforcée lorsqu'ils ont commencé à consommer de la drogue.

"Avant de consommer de la marijuana, j'ai eu plusieurs problèmes à l'école, parce que j'étais très impulsif et que je me battais pour tout, à l'école, mais aussi à la maison, dans la rue. Je pense que j'étais de mauvaise humeur comme mon père ; je l'ai toujours vu ainsi et je voulais être comme lui ; il me semblait que, de cette façon, j'étais toujours en contrôle et on ne me disait rien, personne ne m'intimidait. J'ai aimé qu'ils ne me disent rien, qu'ils me tiennent à l'écart". (33:3)

Lorsqu'ils ont commencé à consommer de la drogue, ils ont perdu leur motivation pour étudier. Ils se sont sentis reconnus par un groupe d'amis avec lesquels ils partagent un monde de sensations différentes, un environnement qui les aide à s'évader de leur réalité. Cela a, bien sûr, des conséquences sur leurs résultats scolaires.

Les amis, la drogue et l'habitude de la délinquance génèrent un air d'indépendance et de liberté chez l'enfant. Mais c'est une sensation fugace, car elle est vécue à partir du mensonge, du silence, de la peur, du remords et de la tristesse. Il y a beaucoup d'émotions que l'enfant éprouve et qu'il identifie au moment d'élaborer son histoire.

"J'ai été envoyé au Rédempteur pendant 8 mois parce que j'étais mineur, cette situation a été très dure pour moi ; j'ai été très surpris, je n'ai jamais pensé qu'on pourrait me retirer ma liberté. J'ai réalisé que les mauvaises choses blessent. C'était la première fois que j'étais pris donc il était très difficile pour moi d'être enfermé, même si j'avais le soutien de mon grand-père et de ma mère qui me rendaient visite. J'ai senti qu'il fallait que je change. Cependant, j'étais très en colère d'avoir été enfermé. Je ne pouvais pas faire ce que je voulais faire et je devais m'habituer à être dans cet endroit". (32:5)

L'enfant est surpris par la répudiation qu'il reçoit de la société elle-même. Ce sentiment d'être détesté par les autres lui laisse une profonde trace :

"J'ai senti un grand impact sur ma tête ; c'était la même personne que je poignardais. J'ai perdu conscience et, en quelques secondes, la communauté m'a encerclé. Ils m'ont battu ce jour-là, ils m'ont insulté, ils

m'ont craché dessus, sans voir que j'étais mineur. Je me suis senti si méprisé et effrayé que j'ai attendu la police, sinon ils m'auraient tué. Les gens avaient l'air tellement offensés et plein de haine que je n'aurais jamais pensé me retrouver dans cette situation". (29:10)

C'est ce monde intérieur que l'enfant redécouvrira et réorientera une fois qu'il aura accepté une aide extérieure :

"Et le 27 mai, j'ai rejoint le Club Amigo où j'ai appris à me connaître, à être plus patient, à contrôler mes impulsions, à résoudre les problèmes et les disputes de manière positive, à me faire plus confiance" (14:4).

c.4 La violence dans la rue et dans le foyer

La rue et les foyers ou centres de détention pour mineurs sont reconnus comme des espaces de violence par des enfants et des adolescents en conflit avec la loi. Ils fonctionnent comme des centres de réclusion où ces enfants renforcent les comportements de survie qu'ils ont appris dans la rue. Il y a toujours le désir de s'évader.

En prison, on survit à la violence avec plus de violence. On y expérimente la moquerie et l'humiliation, la vengeance et le silence complice.

" Pour vol aggravé et qualifié, le juge m'a condamné à une mesure au Rédempteur, où j'ai passé 48 mois. Un jour, des gars ont commencé à me frapper, parce qu'ils voulaient prendre mes chaussures, et je les ai affrontés et ils m'ont battu. J'ai été à l'infirmerie pendant plusieurs jours. Je voulais me venger et avec un verre je les ai poignardés 12 fois et, comme ici c'est la loi du silence, personne n'a rien fait". (23:2)

" Il y a des règles à respecter en prison. Nous pouvons nous moquer de celui qui n'a pas eu de visite. La joie de la vengeance et de l'envie est quelque chose de typique de cet endroit. Cela fait de cet espace un lieu parfait pour la violence. C'est la loi de la jungle". (1:5)

Les centres de détention fonctionnent donc comme des écoles pour le renforcement des comportements criminels. Dans leurs témoignages personnels, les enfants et les adolescents ont chaque fois répété, et ce, même s'ils sont passés par différents centres, que non seulement leur vie n'a pas du tout changé, mais elle est même devenue de plus en plus mauvaise.

"Même si j'étais dans une institution qui m'a aidé à changer, je n'ai pas accepté cette aide au début ; je continuais à consommer, à voler, les mêmes choses. J'étais pire qu'avant. J'ai commencé à prendre du Rivotril ; j'avalais 4, 5, 6, 7, jusqu'à 8 comprimés. J'ai aimé ce qu'ils généraient en moi. Ils m'ont fait voler davantage et j'ai eu aussi davantage de problèmes". (12:24)

Mais tout n'est pas perdu. Même dans les pires conditions, et grâce à l'aide de personnes qui jouent un rôle dans le développement d'autres stratégies au-delà de l'imposition et du contrôle, les enfants et les adolescents peuvent comprendre que la vie a un sens et que le destin peut changer. C'est un aperçu de la résilience qui se manifeste chez les enfants et les adolescents qui vivent des situations extrêmes.

" (j'ai) tué quelqu'un, c'est pourquoi ils m'ont enfermé au Rédempteur. En prison j'ai vécu beaucoup de choses désagréables, J'ai vécu l'humiliation. J'ai vu des gens mourir ; mais, en fin de compte, tout a un sens et l'enfermement m'a aidé à comprendre que la vie est belle et que je ne peux pas la gaspiller pour des gens et des situations sans signification". (8:3)

c.5 Le non jugement pour accepter l'aide proposée

Les enfants et les jeunes qui ont été en conflit avec la loi reconnaissent que leur vie a été bouleversée dès lors qu'ils se sont sentis écoutés et non jugés par une personne qui leur a fait confiance. Cette confiance et ce regard bienveillant ont ouvert la voie à l'acceptation et au changement.

"Lorsque je suis entré dans l'institution, j'ai été très bien reçu. Là, je ne me suis pas senti jugé ; au contraire, ils m'ont écouté et m'ont donné, ainsi qu'à ma famille, des conseils ; ils m'ont présenté l'équipe psychosociale qui serait avec moi pendant les 27 mois de ma sanction. Ils m'ont également expliqué l'importance de se conformer à la décision et de ne pas être absent de l'institution". (30:7)

Les enfants et les adolescents racontent comment ils en sont venus à comprendre et à prendre des décisions pour changer, même s'il n'était pas facile de quitter un mode de vie qui les encourageait toujours à revenir. La délinquance laisse de nombreuses blessures qui se cicatrisent avec le temps.

"À partir de ce moment, j'ai commencé à prendre de meilleures décisions pour ma vie, comme arrêter de voler, de faire la fête, de consommer, et aussi de ne plus avoir de camarades « négatifs » ; bien qu'il me soit difficile de laisser tout cela derrière moi, cela m'aide à être de plus en plus une meilleure personne". (29:17)

Chez les enfants et les adolescents qui ont vécu un processus de changement, nous trouvons certains éléments qui se répètent lorsqu'ils ont le déclic de changer. **Nous identifions trois attitudes fondamentales : le développement de la capacité d'écoute, la prise de conscience de l'opportunité reçue et la profonde gratitude pour les opportunités qui s'ouvrent vers l'avenir.**

Écouter implique de réfléchir avant d'agir, de donner de la valeur à la vie, de développer l'estime de soi, de se sentir libre de s'exprimer et, surtout, d'éprouver la satisfaction d'avoir entamé un processus différent dans la vie.

"À mes compagnons, je voudrais dire que celui qui écoute devient grand, car celui qui fait la sourde oreille s'écrase toujours dans la vie, car les conseils que nous donnent les gens qui nous aiment sont pour notre bien-être". (17:7)

"Ce que je voudrais conseiller aux autres, c'est de ne pas être aussi brutal et de penser avant d'agir ; de ne pas être aussi impulsif. Regardez-moi, j'ai une sanction de 16 mois pour ne pas avoir réfléchi avant et avoir eu un comportement agressif". (33:8)

La prise de conscience de l'opportunité reçue se fonde, à son tour, sur la reconnaissance de l'illégalité, des causes des crimes et des erreurs commises ; sur la conscience de ses propres capacités dans la vie et dans l'avenir.

"Après l'accident, j'ai commencé à changer, parce que je ne voulais plus donner de maux de tête à mes parents ... J'ai fait tout ce que j'ai fait à cause d'amitiés et de la faiblesse de la pensée, je me suis laissé acheter. Je n'aimais pas le faire et aujourd'hui, j'ai honte de le dire. Maintenant, je sais que l'argent se gagne en travaillant et non en volant". (21:3)

Enfin, les enfants et les adolescents qui ont subi un processus de changement sont profondément reconnaissants des opportunités qui se sont ouvertes dans leur vie - une seconde chance de vivre - et expriment leur désir de reconstruire leur projet de vie..

" J'ai vu cette autre opportunité, cette lumière qui se dégageait de ce mot : "probation" ; je ne pouvais pas croire que cela se produisait, que j'avais une autre chance ". (31:4)

"Mais, mon Dieu, un jour quelqu'un m'a dit que les choses arrivent pour une raison, la vie vous donne une nouvelle opportunité. Alors profitez de cette opportunité, réfléchissez à vos actions et préparez-vous pour quand vous sortirez d'ici. Gardez à l'esprit que Dieu donne la vie, que nous sommes nés libres et que c'est nous-mêmes qui faisons des choses qui ne nous aident pas à être bons et heureux". (32:7)

c.6 Le soutien et l'accompagnement professionnels

Le changement des adolescents en conflit avec la loi s'effectue dans le cadre d'un contact avec une institution qui leur offre non pas une expérience de prison et d'enfermement, mais une expérience très diverse, inattendue, ouverte à de nouvelles possibilités, dans un cadre déjudiciarisé.

"Au Club, je dois faire 8 heures : de 8h à 16h. Avant que j'accepte l'aide du Club Amigó, de ses professionnels, j'étais coulé avec mon propre bateau. J'ai commencé à réfléchir à ce qu'il fallait faire pour changer. Le plus compliqué, c'est de commencer. Au sein de l'institution, ils m'ont mis en relation avec le SENA [Service national d'apprentissage] ; je pense que c'était le début du changement, parce que j'y ai vu une opportunité de montrer que je peux changer, que je peux être une bonne personne, que je peux m'améliorer". (12:26)

"Le juge a rendu son verdict: vous ne perdrez pas votre liberté mais, vous réaliserez une probation pour vol aggravé, pour une durée de 12 mois. Je n'avais aucune idée de ce que c'était ; je savais juste qu'on m'avait donné une autre chance et que je devais régler mes problèmes de la meilleure façon possible. Mon avocate nous a expliqué que je devais aller dans une institution pour la réparation du préjudice dans le cadre du programme de justice réparatrice". (29:13)

Dans l'institution, l'enfant rencontre des professionnels qui l'aident à "mener à bien le processus de justice réparatrice". L'accompagnement qu'il reçoit l'encourage à générer une plus grande force personnelle face aux difficultés qu'il continue de vivre et à obtenir des résultats positifs. En reconnaissant les facteurs de vulnérabilité dans sa vie, il se prépare à prendre des décisions pour l'avenir. C'est ainsi qu'il renforce sa résilience face aux difficultés rencontrées.

"Ce processus de justice réparatrice m'a permis d'identifier les facteurs de vulnérabilité ; les professionnels du centre m'ont aidé à voir les amitiés qui étaient bonnes pour moi et celles qui ne l'étaient pas, car des pairs négatifs ne m'apportent que des problèmes, ce qui m'amène à mal utiliser mon temps libre ; j'ai donc commencé à les laisser derrière moi et à me concentrer sur les choses à faire correctement. L'institution m'a permis d'identifier mes compétences, mes points forts et la façon de m'en servir pour atteindre mes objectifs. J'ai de la gratitude". (29:15)

c.7 Les pratiques de justice réparatrice

Dans les histoires d'enfants et d'adolescents qui ont vécu des pratiques de justice réparatrice, nous trouvons cinq verbes clés : reconnaître, réparer, pardonner, faire confiance et surmonter. Chacun d'entre eux représente un aspect du processus complexe qu'ils vivent avec le soutien de professionnels.

Les enfants et les adolescents reconnaissent l'infraction commise et le préjudice causé. C'est un point de départ pour générer un tournant dans leur vie. Ce n'est pas un processus linéaire ou automatique ; chacun le traverse à son rythme. En particulier, on constate une reconceptualisation de la liberté et de l'indépendance personnelle lorsqu'on quitte le cercle de la violence.

"Je n'oublierai jamais les réunions réparatrices, où je me suis senti libre et capable d'exprimer ce que je pensais des choses qui ont amené beaucoup d'entre nous au Club". (18:11)

En reconnaissant l'infraction et ses conséquences, l'enfant peut réparer les dommages et les liens perdus. La prise de conscience du préjudice permet de tisser des liens entre les personnes et de rétablir la confiance.

"Quand j'ai commencé au Club, ils ont commencé à me parler de réparer les dégâts que j'avais causés, Je pensais qu'être au Club était le moyen de payer pour mon erreur ; mais ensuite j'ai compris que mes actions avaient porté préjudice à ma famille, à d'autres personnes et même à moi-même, et que, en étant au Club, je pouvais faire des choses pour réparer les dégâts et ne pas récidiver". (7:3)

"Après 6 mois de sanction, je me suis senti très triste pour ce que j'avais commis. À ce moment-là, j'ai commencé à travailler avec la psychologue, à créer mon projet de vie, à réparer les dégâts que j'avais causés. Dans ces moments-là, je ressentais un soulagement et, lorsque je me sentais

mal, je demandais l'aide d'un éducateur ; il me conseillait et me faisait réfléchir, et de nouveau je me remettait sur la bonne voie et me concentrais sur le bien que je faisais, sans blesser personne". (20:4)

Dans les récits, nous trouvons des témoignages qui nous parlent de l'importance de se pardonner et de pardonner aux autres, surtout lorsque la haine et le ressentiment ont marqué un mode de vie criminel. Ils parlent également du pardon des victimes, comme un geste courageux qui implique de faire face aux conséquences des infractions commises.

"Ils nous ont fait réaliser une série d'activités réparatrices. Et j'ai appris à pardonner et à me pardonner, à m'exprimer et à adopter une attitude plus sérieuse et plus responsable ; j'ai réduit ma consommation de drogue, depuis que j'ai pris conscience des dégâts que je faisais à mon corps. J'ai aussi réalisé que je n'en avais pas besoin. J'ai pu comprendre que l'on doit respecter les droits des autres et remplir ses devoirs, ainsi que respecter les règles". (12:27)

"On m'a confié un travail de réparation, qui consistait à réaliser une vidéo et à écrire une lettre aux parents de la victime exprimant la douleur et le regret de mes actes. J'ai souhaité leur demander pardon ; mais ils ne voulaient pas". (13:2)

L'expérience du processus de justice réparatrice redonne confiance aux enfants et aux adolescents dans la vie, dans les gens, dans l'avenir. Les liens sociaux sont reconstruits, ce qui permet la réintégration et la réalisation de projets de vie. Les difficultés seront considérées comme des opportunités de continuer à croître, malgré les limites, c'est concordant avec le processus de résilience.

"Grâce à ce processus de justice, ma famille croit à nouveau en moi". (26:4)

"Au début, il m'a été difficile de m'habituer à y aller ; bien sûr, ce n'était pas facile pour moi, je sentais que ma famille me tournait le dos ; avec le temps, j'ai commencé à comprendre que c'était une chance. Surtout, c'était mieux que d'être privé de liberté, et je pouvais aussi étudier et progresser". (30:8)

Le fruit de tout ce processus est l'apprentissage des erreurs du passé et de se projeter dans l'avenir, ce qui implique de générer des projets d'étude, de travail, de rêver d'objectifs ambitieux qui propulsent la vie en avant.

"Je remercie Dieu parce que j'ai eu l'occasion de prendre des décisions positives pour ma vie, et je remercie les professeurs et toutes les personnes du Club, parce qu'ils ont cru en moi, que je pouvais vraiment changer en participant à des cercles réparateurs, à des journées de soutien communautaire, en me soutenant dans mon rêve de devenir chanteur et en enregistrant mes chansons, en guise de réparation des dommages causés et en structurant mon projet de vie, en me perfectionnant". (10:7)

c.8 Le rôle de la mère

Un aspect qui apparaît de manière répétée dans les récits de vie est l'effet salvateur de la présence de la figure maternelle dans les processus de réinsertion sociale des enfants et des adolescents. L'amour inconditionnel est vécu dans la relation avec la mère, et c'est un motif pour aller de l'avant :

" Je doutais de l'amour de ma mère et de ma famille depuis que je suis tout petit. Cela me fait beaucoup de peine qu'elle ne croit pas en moi. Elle pense que je suis mauvais et que je n'ai pas changé ; cela me rend triste. Cependant, je l'aime parce qu'elle est ma mère ; je ne sais pas quand je pourrai lui dire à quel point je l'aime". (32:9)

La souffrance de la mère a été une motivation importante pour certains enfants et adolescents à accepter de l'aide et à changer leur vie :

" Alors quand je l'ai vue souffrir, j'ai décidé de retourner au Club pour finir mes études et arrêter de faire souffrir ma famille". (5:8)

" Ma mère ne savait rien, elle est venue sans rien savoir. Dès qu'elle est arrivée, elle m'a vu et m'a demandé ce qui n'allait pas ; moi, les larmes aux yeux, je ne voulais rien lui dire, mais qui mieux que moi pouvait tout lui expliquer. Elle a pleuré et m'a serré dans ses bras. Ce fut le moment le plus spécial de ma vie ; j'ai senti que je n'étais pas seul". (29:12)

La mère est une figure puissante qui mobilise les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs objectifs, une fois qu'ils ont accepté une aide professionnelle.

c.9 En Afrique, le passage à l'acte pour survivre

Nous avons reçu 5 rapports de situations vécues par des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, de trois partenaires africains du programme *Enfance sans Barreaux*, Dignité et Droits des Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), du Bureau National Catholique de l'Enfance au Mali (BNCE-Mali) et du Bureau National Catholique de l'Enfance en RD Congo (BNCE-RDC). Lorsque nous croisons les informations, nous trouvons des conjonctions intéressantes :

Les situations évoquées commencent avec des enfants ou des adolescents qui ont besoin de travailler parce qu'ils vivent loin de leur famille ; mais, ne trouvant pas d'alternatives pour survivre, ils volent en compagnie d'autres adolescents.

Dans les histoires de vie, les adolescents font de la détention préventive, à défaut de centres éducatifs et en l'absence de parents identifiés. La police les soumet au système judiciaire juvénile. Leur situation change dans la mesure où un travailleur social apparaît et sert d'intermédiaire entre les organes de justice et les membres de la famille. Ainsi, les enfants et les adolescents qui ont montré un changement de comportement pendant leur détention retrouvent leur liberté et sont rendus à leur famille, sans suivi éducatif particulier.

Les histoires de vie ne fournissent pas d'informations sur les perceptions des enfants et des adolescents. Ils ne développent qu'une séquence linéaire d'événements où les enfants sont invisibles et les adultes sont ceux qui prennent les décisions.

Dans la deuxième partie de cette publication, nous traiterons la réalité des enfants et des adolescents en Afrique par le biais des voix des coordinateurs adultes des organisations qui travaillent avec le programme *Enfance sans Barreaux*.

d. Récapitulatif des facteurs de risque et de protection des enfants en conflit avec la loi

À la lecture des histoires de vie des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, nous avons identifié quelques thèmes centraux qui nous permettent de développer des questions essentielles sur les processus et les itinéraires vécus.

d.1 La famille comme socle et perspective de relations

Premièrement, dans les relations familiales des enfants et adolescents en conflit avec la loi, nous percevons des absences, des lacunes et des silences.

- Ces expériences sont la preuve d'un dysfonctionnement familial qui s'exprime de différentes manières, se manifestant de façon dramatique par le manque de dialogue, la violence domestique et les violences sexuelles.
- Les enfants se perçoivent comme invisibles pour leurs parents et leur fratrie alors qu'ils veulent être importants pour "quelqu'un".
- En outre, les filles expriment comment elles se sont senties discriminées en raison de leur sexe au sein de leur propre famille. De cette réalité, elles partagent combien il leur a été difficile de "devenir des femmes" dans la rue, loin du soutien de leur mère.

d.2 Le besoin de reconnaissance

Deuxièmement, nous nous interrogeons sur la recherche de reconnaissance sociale des enfants et des adolescents en raison du vide de leurs relations familiales. Nous essayons donc de comprendre les expériences de fuite affective et/ou physique de leurs familles, combinées à la reconnaissance de leurs nouveaux amis, et leur entrée progressive dans le monde de la consommation d'alcool et de drogues, l'appartenance à des gangs criminels et la commission d'infractions :

- Ces expériences témoignent de leur entrée dans un cycle de délinquance qui se traduit par de l'argent facile à obtenir, la consommation de drogues, une implication croissante dans la délinquance avec des pairs négatifs.
- Les enfants et les adolescents sont contraints de survivre en apparaissant forts dans un environnement hostile, ce qui génère ensuite des remords et fait d'eux des victimes plutôt que des délinquants.
- En tant que mineurs, ils sont choqués par la violence, la haine et le rejet qu'ils reçoivent de la société elle-même. Ils se sentent marqués, stigmatisés. Ils pensent que leur seule perspective possible est la prison ou la mort.

d.3 Les lieux de privation de liberté

Troisièmement, nous nous interrogeons sur la qualité des lieux de privation de liberté où sont détenus les enfants et les adolescents en conflit avec la loi, quand ils ont commis une infraction. Dans les histoires de vie partagées, nous percevons le choc qu'ils vivent :

- La loi de la violence qu'ils subissent dans la rue continue à être reproduite sous la forme d'une « loi de survie » dans les foyers et les lieux de détention. Dans un jeu de pouvoir, les enfants et les adolescents cachent leur faiblesse et tentent de manipuler les adultes.
- Dans ces centres, il existe un lien entre la perte de liberté et la haine de l'autorité.
- La violence continue de se manifester par l'humiliation, la moquerie, la vengeance, le silence complice et la reproduction de comportements criminels dans les lieux de détention.

d.4 Des processus résilients

Quatrièmement, nous nous sommes interrogés sur les expériences clés qui ont marqué un tournant dans l'itinéraire des enfants en conflit avec la loi. La résilience en tant que dynamique personnelle, s'est développée suite à l'ouverture et l'acceptation du jeune de l'aide d'une institution professionnelle qui a ouvert les portes à de nouvelles opportunités. Cette ouverture a été possible car un regard différent sur le jeune - neuf, sans jugement et dans l'écoute - lui a été porté.

- La résilience commence par la prise de conscience d'une situation personnelle qui nécessite un changement, la reconnaissance de ses propres capacités et l'établissement de limites, même lorsque le chemin n'est pas facile.
- Le développement de l'estime de soi implique notamment le soin des blessures personnelles, la réparation des dommages causés – en lien avec un processus de justice réparatrice, la réunification de la famille quand c'est possible et que les parents sont actifs dans le processus de leur enfant et l'établissement d'un nouveau projet de vie.

d.5 Les pratiques réparatrices

Cinquièmement, nous nous sommes interrogés sur les pratiques réparatrices adoptées par les adolescents qui ont eu un conflit avec la loi. Nous constatons comment les mesures non privatives de liberté issues de la déjudiciarisation ont permis aux enfants et aux adolescents de revaloriser leur liberté et de renforcer leur identité personnelle, en s'engageant dans la réalisation de leur projet de vie:

- L'accompagnement professionnel et institutionnel créé les conditions permettant à l'adolescent de prendre confiance en lui, de reconnaître les dommages causés et de s'engager à changer de vie.
- L'institution lui offre l'espace et les conditions pour commencer un travail de récupération de son identité, lui permettant de reprendre ses études et de se préparer à son insertion dans le monde du travail.
- La réconciliation avec soi-même, la reconnaissance du préjudice causé aux victimes et la réintégration avec la société dans son ensemble.

Ces cinq questions - nées des histoires de vie des enfants en conflit avec la loi - seront confrontées dans la deuxième partie du présent cahier à l'expérience de leurs familles et des adultes impliqués dans les processus d'accompagnement et de justice réparatrice, en vue de l'élaboration d'indicateurs qui nous permettront de systématiser les expériences futures dans différents contextes.

2 | DEUXIÈME PARTIE

LA VOIX DES ADULTES

Dans le cadre du programme *Enfance sans Barreaux*, les enfants et adolescents en conflit avec la loi sont accompagnés, à un moment précis de leur vie, dans un processus de justice réparatrice avec une approche de résilience. Ce processus implique, entre autres, des travailleurs sociaux, des psychologues, des avocats, des administrateurs de la justice et des juges en exercice.

Nous présentons, d'une part, la réalité vécue par nos partenaires en Afrique et, d'autre part, celle de nos partenaires en Amérique latine.

a) Étude des témoignages d'adultes en Afrique

a.1 Introduction

“Le grand défi est quel est l'avenir des enfants ; parce qu'il y a beaucoup d'enfants et, malheureusement, l'État ne met pas suffisamment de ressources pour apporter son appui aux droits des enfants. Cela m'inquiète. Il y a beaucoup de travail à faire à cet égard...” (1:26)”

Alda Segla, psychologue, Togo

Apprendre à connaître la réalité des enfants et des adolescents en conflit avec la loi dans les pays africains où travaillent nos partenaires du BICE a été un défi majeur. Cela a, entre autres, impliqué un effort de compréhension de la valeur de la culture orale, “la grande école de la vie”³.

Les entretiens que nous avons menés avec les coordinateurs adultes et les adultes accompagnateurs du programme *Enfance sans Barreaux* en Côte d'Ivoire, au Togo, au Mali et en République démocratique du Congo nous ont permis d'identifier six réseaux sémantiques liés la compréhension des enfants dans leur environnement familial ; les délits

3- Amadou Hampaté Ba, 1979, p. 2.

les plus courants qu'ils commettent ; les procédures de détention qui sont pratiquées localement et leurs enjeux ; le sens de la justice et l'approche réparatrice qui est promue ; la génération de facteurs de résilience chez les enfants et les adolescents qui ont eu des problèmes avec la loi et les défis des professionnels travaillant dans le programme *Enfance sans Barreaux*.

a.2 Étude des témoignages des référents adultes de l'Afrique

Nous avons travaillé avec cinq entretiens réalisés avec des professionnels impliqués dans les organisations partenaires du programme *Enfance sans Barreaux 2 : Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE- CI), Bureau National Catholique de l'Enfance - R.D.C. (BNCE-RDC), Bureau National Catholique de l'Enfance - Mali (BNCE-Mali) et Bureau National Catholique de l'Enfance - Togo (BNCE-Togo)*.

a.2.1 L'enfant en conflit avec la loi, un déshonneur pour la famille

Un enfant ou un adolescent qui est en conflit avec la loi expose sa famille, dans sa dignité et ses valeurs, à la honte publique.

" Dans notre pays, si un enfant a été en conflit avec la loi, c'est comme une honte pour la famille, c'est une désolation. Cela impacte toute la famille où il est stigmatisé. Plus personne ne lui fait confiance". (5:5)

"C'est comme si l'enfant avait porté atteinte à l'honneur de sa famille. La société stigmatise particulièrement un enfant qui a volé. S'il vit toujours dans son environnement habituel, tous les yeux seront rivés sur lui. L'enfant est donc rejeté. Et avec la famille, vous devez travailler dur pour les amener à coopérer et reconstruire des liens ; c'est compliqué". (4:5)

" C'est encore pire pour les filles ; les familles ne veulent pas qu'elles sortent de prison. Elles sont mises à l'écart et ça arrange tout le monde". (3:8)

" En ce qui concerne les relations familiales, il existe plusieurs catégories ; il y a les enfants qui sont totalement séparés de leur famille, ceux qui sont dans la rue et qui commettent des infractions. Il y a aussi des enfants qui vivent avec leur famille, mais avec qui ils ont des relations difficiles et des tensions ; il y a aussi des enfants qui viennent de familles monoparentales. Il y a des enfants qui à cause de problèmes émotionnels ou de communication font des choses stupides pour attirer l'attention de leurs parents. ". (4:3)

En général, il s'agit de mineurs, âgés de 14 à 17 ans, en grande majorité des garçons (70 à 90 %). Il ressort également des entretiens que la plupart d'entre eux sont issus de familles monoparentales, avec des parents séparés ou décédés. Cela est important lorsque les travailleurs sociaux cherchent à entrer en contact avec la famille, une fois que l'enfant est en détention et que les parents sont tenus de se présenter devant le juge pour demander une mesure alternative. Leur présence est une condition sine qua non à la libération de l'enfant.

- **La position de l'enfant dans la culture africaine**

L'enfant, dans la culture africaine, est subordonné à l'autorité de ses parents comme dans beaucoup de cultures. En participant à la vie familiale, ils sont éduqués aux valeurs et traditions héritées de leurs ancêtres. C'est une richesse, mais leur parole n'est pas considérée lors de la prise de décision, alors que le besoin se fait désormais ressentir. Depuis quelques années, avec le développement d'une culture des droits de l'enfant, notamment le droit à la participation de l'enfant, la situation évolue.

Les enfants posent des questions qui peuvent déranger et les parents ne savent pas comment réagir car c'est nouveau pour eux ; beaucoup de parents se retrouvent dépourvus en matière éducative, la transition est brutale, et le passage de l'adolescence difficile. De fait :

"L'enfant né dans la culture africaine n'a pas le droit d'avoir une opinion ; il y a peu d'espace pour l'enfant, il a très peu d'occasions de s'exprimer, de parler. L'autorité paternelle n'est pas discutée, c'est le père qui domine ; et très souvent, c'est l'une des causes profondes de la rupture de la relation parent- enfant". (3:9)

- **Une relation intrafamiliale difficile**

Les enfants en conflit avec la loi ont connu l'incompréhension et le rejet de leurs parents. Ils viennent avec une charge émotionnelle importante qui doit être détectée et travaillée dans l'accompagnement. L'un des aspects les plus difficiles pour le travailleur social est de lutter contre le découragement des parents, qui finissent par abandonner leurs enfants en prison ; de cette façon, ils se désengagent de leur responsabilité parentale.

"Le comportement des enfants en conflit avec la loi n'est pas compris par leurs parents qui rejettent ce comportement". (1:5)

"Il faut comprendre qu'au fond de l'enfant, il y a un être qui manque d'amour. Il y a un grand besoin émotionnel. Il va donc être important, au début, de montrer quelques gestes d'attention. Nous devons nous concentrer sur un aspect plus émotionnel. Si vous y allez en force, vous n'obtiendrez rien de cet enfant ". (3:17)

- **Des enfants et des adolescents sont contactés par des adultes pour commettre des infractions**

Certains de ces enfants et adolescents qui vivent déjà des relations tendues à la maison, et qui ont besoin d'un exutoire, sont facilement détectés par certains adultes de leur entourage pour les initier lentement au monde de la délinquance. D'autres s'enfuient de chez eux et pour survivre, ils sont amenés à voler... Le passage à l'acte est nécessaire, au début, pour répondre aux besoins primaires non satisfaits.

"En général, il arrive dans une bande par le biais de contacts dans les quartiers. Si l'enfant a également vécu une rupture familiale, s'il est à la rue, ils l'approchent et le convainquent plus facilement. C'est là qu'il commence à entrer dans la bande petit à petit". (5:11)

"La bande assure l'initiation de l'enfant qui a quitté la famille ; il fera tout son possible pour survivre. Il trouvera quelque chose à voler pour manger, pour s'occuper de ces petits besoins. L'idée sera de survivre, de se nourrir". (1:9)

- **Le recours au mensonge**

Les enfants qui sont en conflit avec la loi ont recours au mensonge, soit pour cacher leur passé familial, soit parce qu'ils sont sous l'influence d'autres adultes qui les y incitent. Le mensonge est un moyen de défense, c'est une méthode de contournement de la réalité. L'enfant en grande difficulté a souvent été berné par des adultes, il s'en méfie donc. Il connaît aussi la réaction de ses parents et veut y échapper ; c'est l'instinct de préservation qui s'exprime aussi à travers le mensonge. Il est important que le travailleur social consacre du temps et des ressources pour gagner leur confiance et ainsi en connaissant la vérité, il pourra mieux l'accompagner dans son processus de résilience.

"Au début il ment car très souvent, il est difficile d'établir la confiance. Comme il a été pris en train de commettre un délit, il a un ressentiment, une certaine honte qu'il essaie de cacher". (3:20)

"Les enfants mentent parce que, lorsqu'ils arrivent dans une prison pour adultes, ils sont influencés, par des prisonniers adultes qui leur disent qu'il faut mentir aux juges. C'est difficile de leur faire sortir cela de la tête. Je vois tellement de problèmes, les enfants sont souvent maltraités". (4:16)

a.2.2 Les infractions commises par des enfants en conflit avec la loi

En général, les enfants et les adolescents commettent des vols simples (45-55%). Ils essaient d'obtenir de l'argent facile pour survivre. Dans d'autres cas, plus minoritaires (20-25%), les enfants se procurent une arme et commettent un vol.

Certains sont initiés au monde de la drogue, de l'alcool, des addictions, mais souvent, ce n'est pas la cause de leur arrestation (2-4%). Dans peu de cas, il s'agit de violences sexuelles (8-14%).

"Nous savons que les enfants sont davantage en contact avec les armes et la drogue. Ils veulent avoir de l'argent facile sans travailler". (5:8)

"Le cannabis coûte beaucoup d'argent, donc ils doivent voler beaucoup, pour s'en procurer". (4:8)

a.2.3 Les procédures de détention pour les enfants en conflit avec la loi

Lorsque des enfants en conflit avec la loi sont arrêtés par la police, une procédure est engagée qui les conduit en détention préventive, dans un quartier pour mineurs. Pendant cette période, selon les lieux, et dans le meilleur des cas, les professionnels travaillant dans le cadre du programme *Enfance sans Barreaux* interviennent dans les centres et prisons où ils sont autorisés à accéder. Là, le programme apporte un soutien sanitaire et alimentaire et ils commencent leur travail d'accompagnement des enfants et des adolescents, espérant servir de médiateurs entre l'autorité judiciaire, les familles - qu'ils doivent contacter afin qu'elles assument la responsabilité de leurs enfants - et les victimes, avec lesquelles ils ne parviennent pas toujours à trouver une solution favorable à tous.

"Lorsque l'enfant est arrêté, il va d'abord au commissariat ou à la brigade des mineurs. Nous accompagnons le processus avec la victime, afin que l'enfant puisse rentrer chez lui dans sa famille. Mais si nous n'y parvenons pas ou que la recherche de la famille n'aboutit pas, l'enfant va en prison.

Nous ne pouvons pas travailler dans toutes les prisons. L'enfant y est placé en détention préventive pour trois mois s'il a commis une infraction mineure, et un an s'il a commis une infraction grave - renouvelable une fois. Mais, la plupart du temps, les enfants durent plus longtemps que le délai légal, car le juge n'est pas disponible ou que l'affaire n'est pas résolue. Souvent, l'absence des parents pose problème. Ou alors, c'est la victime qui veut que l'enfant reste en détention ou paie avant de sortir". (4:10 – 4:12)

"Après une arrestation, l'enfant est amené au poste de police. Si au niveau de la brigade des mineurs, il n'y a pas de conciliation avec le travailleur social, ou selon la gravité, il est déféré au bureau du procureur, il est entendu par un juge. Nous n'avons pas accès à cette phase. Puis il est transféré à la prison.... précisément au Centre d'observation des mineurs, pour les jeunes qui ont commis un délit mineur, ou pour les infractions graves, il est sous mandat d'arrêt au quartier pour mineurs de la Maison d'arrêt et de correction... et le processus s'y poursuit". (3:13)

Au niveau de la police, la procédure spécifique aux mineurs est surtout confiée à la brigade de protection des mineurs, mais ses moyens sont faibles et sa compétence géographique, limitée.

"Nous avons une Brigade de protection des mineurs, notamment pour les enfants en conflit avec la loi, mais cette force de police n'est pas présente dans tous les commissariats de police. Là où se trouve cette police, les choses sont un peu plus faciles, car elle récupère l'enfant et a des cellules où elle peut garder l'enfant en attendant le juge". (2:2)

La présence des travailleurs sociaux et juristes du programme *Enfance sans Barreaux* a sans aucun doute contribué à faciliter les réparations des victimes, mais le processus de justice réparatrice est encore un chemin à parcourir, car certains services dédiés ne connaissent pas toujours bien les modalités qui dépassent le cadre juridique. La réparation concerne donc généralement seulement l'aspect financier, et étant donné la précarité des familles, les médiations ne sont pas toujours couronnées de succès. C'est pourquoi, lorsqu'un accord n'est pas conclu, l'enfant est maintenu en prison pour poursuivre la procédure judiciaire.

*"Si le programme *Enfance sans Barreaux* intervient, dès le poste de police, il y a la possibilité de parvenir à un accord, si la victime y est favorable ; un accord est conclu qui arrange les deux parties et des réparations pécuniaires sont effectuées. Mais, si la victime n'est pas d'accord, l'enfant est renvoyé devant le Ministère public. Et il finit en prison". (3:14)*

D'autre part, les professionnels impliqués dans le programme *Enfance sans Barreaux* doivent gagner la confiance de l'enfant et contacter ses parents afin qu'ils puissent l'accompagner aux audiences devant le juge. Sinon, l'enfant doit être envoyé dans une structure de protection alternative qui offre des conditions dignes et un accompagnement efficace, mais ces genres de structures sont très rares.

"Le processus est simple. Mais il n'est pas facile d'établir un contact avec l'enfant. Le policier qui l'a arrêté, le juge qui l'a condamné, l'éducateur qui est avec lui en prison et nous-mêmes, les équipes des ONG, l'enfant ne nous accepte pas. Il se méfie de tout le monde, mais cette méfiance diminue à mesure que s'ouvre la possibilité de trouver une réponse à sa situation. A partir de là, il commence à s'ouvrir". (3:15)

"Nous avons besoin de beaucoup de temps pour les écouter. Les activités que l'organisation a mises en place ont contribué à créer un climat de confiance entre eux, avec des jeux qui permettent à l'enfant de se détendre, de se mettre à l'aise. Peu à peu, ils se sentent en sécurité, car les adultes sont là pour les aider et non pour les blâmer". (1:14)

- **Difficultés de détention des enfants en conflit avec la loi**

Les professionnels travaillant avec des enfants en conflit avec la loi signalent trois domaines de difficultés en lien avec la détention : la gestion de la relation enfant en conflit avec la loi-victime, la tension des parents avec leurs enfants et les problèmes liés aux décisions des juges.

Concernant la relation enfant auteur-victime, le système judiciaire lui-même ne facilite pas une véritable médiation alors que les parties sont volontaires pour le processus. Très généralement, il s'agit de réparations financières, qui peuvent même être accordées en faveur de la victime. Parfois, la victime est surprotégée, ce qui ne permet pas de lui expliciter la situation de l'enfant et de la sensibiliser à l'importance de la réinsertion de l'enfant dans la société. En outre, la procédure ne permet pas une bonne implication du mineur et la compréhension des conséquences de son acte délictueux.

"Il y a aussi les victimes qui sont touchées. Le juge ne vient pas, et quand il le fait, c'est pour faire des revendications au-delà de ce que les enfants ont fait. L'enfant a commis le vol d'une télévision d'une valeur de 10 000 CFA (15€), mais ils se disputent sur une valeur de 100 000 CFA (150€), et la plupart du temps les parents n'ont pas les moyens de réparer". (4:23)

" Le problème est que l'enfant a rarement des contacts avec la victime. En principe, nous ne prenons pas en compte la relation entre l'enfant et la victime dans notre système judiciaire. Après la libération, il y aurait une possibilité que l'enfant rencontre la victime, mais une fois libérés, les enfants oublient les victimes". (4:26)

Concernant les relations parents-enfants, il est clair que, les périodes d'emprisonnement aggravent les tensions qui s'accroissent et entravent le dialogue nécessaire pour répondre aux besoins émotionnels de l'enfant, en particulier à ce moment-là de son existence.

"Lorsque l'enfant est détenu, le parent est découragé, parce que c'est la conséquence de la relation tendue précédente. Même quand son fils est à côté de lui, il n'arrive pas à bien communiquer. Le parent estime que son enfant ne l'a pas écouté". (3:4)

a.2.4 Sur la voie de la justice réparatrice

La justice réparatrice est un horizon possible qui permet la réintégration dans la société des enfants et des adolescents qui ont été en conflit avec la loi. Cependant, c'est encore un grand défi, en raison de la méconnaissance du processus, de la difficulté de mettre l'enfant au centre du processus décisionnel et d'associer à leur juste place les parents, la victime et la société.

"Pour moi, c'est une sorte de justice qui implique de nombreuses personnes dans la réparation d'un litige et la restauration des liens. Il s'agit de prendre en compte les besoins de tous, l'enfant en conflit avec la loi et la victime elle-même dans le processus. Il s'agirait même d'établir une harmonie au sein de la société pour que les problèmes puissent être apaisés ou pour que l'enfant puisse trouver sa place dans la société et ainsi participer à sa construction". (4:21)

Sur la base de la perception de la justice, les adultes qui travaillent avec des enfants et des adolescents en conflit avec la loi comprennent qu'il existe un désir d'égalité : le délinquant doit reconnaître sa faute ; la victime doit également se sentir entendue, en écoutant la réalité du délinquant ; en outre, la société doit faciliter le dialogue et aider à réparer les dommages.

"En même temps que l'enfant a commis une faute, nous devons réussir à montrer à la victime qui a été blessée qu'elle doit être entendue, et lui faire comprendre pourquoi l'enfant est arrivé à cette situation. Il faut faire quelque chose pour que l'enfant reconnaisse cette erreur et que la victime puisse avancer. L'enfant qui a causé une blessure peut travailler pour la réparer. Les deux doivent être traités sur un pied d'égalité. La justice consiste à créer un équilibre". (1:21)

La justice, en tant qu'acte de réparation de la société, devrait donc contribuer à orienter le regard vers les plus vulnérables qui sont oubliés, y compris par les médias car, en fin de compte, leur emprisonnement n'améliorera pas la société dans son ensemble, mais laissera plutôt le problème latent, sans solution à court terme.

"Comment expliquer à un enfant qu'il a commis une infraction, quand il est lui-même victime ? Nous avons besoin d'une justice réparatrice pour notre société, mais les gens sont davantage motivés par la justice punitive. Ils pensent que lorsque l'enfant est identifié, la solution est trouvée. Il y a beaucoup plus d'intérêt à restaurer, qu'à avoir quelqu'un en prison". (2:12)

Depuis peu, grâce au partage d'expériences avec le partenaire RTC en Colombie, les partenaires africains ont commencé à utiliser des activités ludiques qui permettent aux adolescents de comprendre et d'appliquer les processus qu'ils devront mettre en pratique.

"Tout d'abord, il y a le travail d'écoute, il y a des entretiens avec les enfants et, un dossier est constitué; et, en plus, il y a des jeux, qui nous permettent de jouer avec les enfants, qui leur font comprendre des concepts. Écouter, parler et même jouer et leur faire savoir ce qu'ils doivent connaître, les inciter à penser à la victime et aux conséquences". (4:22)

La réparation est encore une notion très mal comprise et mise en œuvre, car elle est associée seulement à un aspect financier. Actuellement, c'est un aspect qui dépend de la situation économique et de la capacité financière des familles et pas d'un processus de réflexion et d'actions.

" Si l'enfant fait quelque chose, il doit le payer, soit en nature, soit en argent. S'il fait quelque chose contre une personne, celle-ci demande à être payée. Mais il y a d'autres paramètres dans la justice réparatrice". (1:17)

" La personne doit être reconnue. Parfois, les enfants doivent présenter des excuses publiques, même si ce n'est pas pécuniaire ; mais au moins c'est une réparation morale. Certaines victimes ne s'y retrouvent pas et veulent être davantage réparées". (2:14)

"Les juges, les avocats des victimes et même les avocats des enfants ne sont pas souvent d'accord, car ils ne gagnent pas beaucoup d'argent lorsque les familles vont en médiation. Mais, le rôle d'un avocat n'est pas seulement d'aller au tribunal, c'est de représenter les parties". (2:13)

La voie vers la mise en œuvre de la justice réparatrice est pavée d'embûches. Il faut avoir à l'esprit que la mise en œuvre d'une justice adaptée aux enfants est plus ou moins récente dans les pays africains partenaires, elle s'est développée notamment grâce au programme *Enfance sans Barreaux*. Le fonctionnement des tribunaux pour enfants, des quartiers pour mineurs, des brigades de protection des mineurs est encore en cours de renforcement pour un accès de tous les enfants en conflit avec la loi à une justice adaptée et équitable, sur l'ensemble des territoires et pas seulement les capitales et grandes villes. La première réforme de la justice juvénile n'est pas encore achevée qu'il faut en lancer une nouvelle pour une justice réparatrice/restaurative ; cela nécessite encore de changer les pratiques et mentalités, ce qui prend du temps et exige davantage de connaissances et de coopération entre les décideurs, les acteurs de la justice, mais aussi la société dans son ensemble.

"Il n'est pas évident pour moi que les enfants maîtrisent la justice réparatrice. D'abord, il faut que nous soyons nous-mêmes opérationnels pour le transmettre aux enfants. Pour une justice réparatrice, autorités locales (juges, avocats), et toutes les personnes impliquées dans le processus d'aide juridique doivent être impliquées. Le BICE, avec ses partenaires travaillant en Afrique, a fait du bon travail de plaidoyer et de sensibilisation. Si tout le monde parvient à comprendre, nous pourrions mieux travailler dans cette perspective". (1:18)

"La justice réparatrice n'est pas encore bien intégrée dans le système judiciaire, même s'il y a, aujourd'hui, une meilleure compréhension. Elle est venue progressivement avec le BICE". (1:25)

"Il y a encore un long chemin à parcourir en termes de justice réparatrice. Le travail avec les familles, avec les parents et de la part des autorités a commencé, mais il reste encore du travail à faire. D'anciens juges ont été formés, mais il y a des acteurs qui ne la connaissent pas encore, tant au niveau des magistrats et de la police, qu'au niveau des travailleurs sociaux. Comme l'Etat a voulu s'occuper de la formation des magistrats, il y a encore des questions dans lesquelles nous devons nous impliquer ; pour les former, nous avons besoin d'ancrer la pratique ". (4:20)

Pour les partenaires dans les pays africains, la manière dont la justice réparatrice est véhiculée passe par des processus de conciliation et de médiation, qui permettent aux travailleurs sociaux d'établir un pont entre l'enfant, sa famille et le système judiciaire. Ce processus est essentiel pour comprendre combien il est important d'accompagner les enfants et de les aider à faire confiance aux adultes qui les aideront à quitter les prisons et les lieux de détention.

"Les enfants savent que nous, les travailleurs sociaux, ne sommes pas du côté de la répression. Nous faisons un travail professionnel parce que nous avons des techniques qui sont adaptées. Nous le faisons par l'écoute active, dans un accompagnement où le psychologue est également présent... Donc, petit à petit, on travaille et l'enfant parvient à dire la vérité et à donner le contact de sa famille et le processus avance, car les juges ont la capacité de voir la réalité et de décider, en tenant compte du contexte. Nous préparons un dossier avec un questionnaire social sur leur situation familiale. Grâce à cela, nous recherchons la famille et c'est ce qui aidera les juges à prendre une décision". (5:15)

Le programme *Enfance sans Barreaux* a rendu cet exercice de médiation beaucoup plus visible et l'a lié aux processus de réparation. Ici, le pouvoir du dialogue, de la parole et de l'engagement pris est clair.

"En RDC, il y a les mécanismes extrajudiciaires prévus par la loi sur la protection de l'enfance, tels que les comités de médiation, pour les faits dits "bénins". Dans ce cas, le Comité de médiation espère que ce problème sera résolu par un accord à l'amiable suite à un dialogue. Puis l'accord est envoyé au greffier du tribunal pour qu'il soit exécutoire". (2:11)

*"Nous avons le programme *Enfance sans Barreaux* depuis une décennie. Nous intervenons pour tenter de trouver une conciliation entre les deux parties. Nous travaillons pour que les parents et les enfants parviennent à un accord. Le système gagne à ce que la médiation soit plus utilisée. Nous sommes déterminés à réaliser la réinsertion". (3:7)*

a.2.5 Le facteur essentiel de résilience : gagner la confiance de l'enfant

L'acceptation inconditionnelle de la personne de l'enfant est l'élément que les adultes interrogés identifient comme essentiel pour renforcer un facteur de protection ou de résilience très important : la confiance.

"La résilience se fait par la confiance, par le dialogue, lorsque le lien avec la famille se renoue. Je peux dire que la première étape de la résilience est l'acceptation inconditionnelle. Vous acceptez l'enfant, vous acceptez la situation ; vous changez de perspective. Puis on s'interroge : au niveau de la famille, quels sont les moyens à mettre en place pour que l'enfant puisse être accueilli... ? Le travailleur social ouvre une petite porte pour travailler sur les ressources de l'enfant et ses facteurs de protection. Notre premier travail est de parvenir à cette même acceptation inconditionnelle par sa famille". (1:16)

La confiance ouvre la porte au dialogue, qui permet aux enfants de prendre le contrôle de leur propre vie, c'est-à-dire de leurs décisions et de leur avenir immédiat. Cet exercice renforce leur capacité à réorienter leur chemin et à éviter la récurrence. Par conséquent, en leur donnant les moyens d'agir, nous les aidons à se réintégrer positivement dans la société.

"L'enfant doit être impliqué dans toutes les discussions. Quoi que vous fassiez, vous devez vous occuper de l'aspect émotionnel, parce que c'est quelque chose qui lui a manqué. Lorsque vous posez la question : que veux-tu faire dans la vie ?- les adolescents réagissent de manière surprenante, car c'est une question que personne ne leur a jamais posée et alors un processus commence à s'ouvrir qui permet au jeune de vous faire confiance. Et sa résilience commence à s'accroître et, évidemment, de nouvelles possibilités s'ouvrent. Pour que l'enfant puisse lui-même "dessiner" ses facteurs de protection et de risque ". (3:18)

"Un grand pas vers la réinsertion est fait lorsque l'enfant, bientôt libéré de prison, est invité à réfléchir : "que feras-tu pour ne pas recommencer à voler ? Il se rend compte que c'est une menace réelle. Il pourrait faire une rechute, c'est un risque. C'est à lui de trouver des réponses en lui-même, de se remettre en question, de pouvoir trouver des réponses à son problème ; pour cela, il doit développer la capacité de réfléchir aux solutions". (3:19)

Bien entendu, il n'est pas possible de développer des facteurs de résilience sans la participation de la famille au processus de rétablissement de la confiance de l'enfant. Pour ce faire, le travailleur social doit accompagner et encourager une parentalité positive, ce qui permet de favoriser la reconnaissance mutuelle et, surtout, une saine affectivité et communication entre parents et enfants.

"La résilience est présente à différents niveaux. Actuellement, nous appliquons la méthodologie de la « parentalité positive et responsable », dans laquelle nous invitons les parents à venir rendre visite à leurs enfants, et à s'impliquer davantage dans la vie et l'accompagnement de leurs enfants". (5:20)

Enfin, la perspective de résilience renforce les processus de justice réparatrice en donnant à l'enfant les moyens d'agir et en faisant de lui le sujet et le protagoniste d'un changement positif dans sa vie. Ce changement est reconnu par le juge ; il rétablit la confiance de chacun dans la personne de l'enfant et offre des garanties pour sa réinsertion.

"Je pense qu'il y a un lien entre la justice réparatrice et la résilience. La mise en œuvre d'une mesure de justice réparatrice est précédée d'un changement de comportement, avec un potentiel énorme de réinsertion de l'enfant ; et, c'est la condition pour le juge des enfants. Nous devons travailler avec l'enfant. Il doit être capable de dire la vérité et d'assumer un changement. La résilience renforce notre force et notre conviction. L'application de la justice réparatrice est nécessaire et la résilience soutient le processus, mais la condition pour pouvoir réellement faciliter le processus dépendra du développement de la confiance avec l'enfant".
(3:30)

a.2.6 Les défis de la vocation de l'adulte engagé dans le travail avec les enfants en conflit avec la loi.

Les adultes qui travaillent avec des enfants et des adolescents en conflit avec la loi ont trouvé dans leur association non seulement une profession, mais surtout une vocation. Conscients des difficultés, ils sont disponibles pour les accompagner.

"Tout d'abord, je crois que la base de mon engagement dans ce travail est la compréhension de l'enfant en conflit avec la loi. J'ai remarqué que ces enfants sont victimes d'un système social. Je vois des enfants qui n'ont pas reçu d'amour. A un moment donné, le parent a abdiqué ses responsabilités. Ce sont des enfants qui ont peu fréquenté l'école. Ce sont des enfants qui ont rarement eu droit à trois repas et qui, malheureusement, ont été un jour, traduits en justice. Et ils finissent en prison. Et ils ne comprennent pas ce qui s'est passé. Je me dis qu'il faut que les gens comprennent cette situation. Nous devons ramener la valeur de l'enfant dans la société". (3:23)

Ceux qui travaillent avec des enfants en conflit avec la loi sont confrontés aux enjeux du système de l'administration de la justice. La promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant suscite de nombreuses préoccupations : la gestion des instruments juridiques, l'éducation et la formation des acteurs de la justice, la gestion judiciaire des situations, les structures adaptées aux besoins des enfants, ainsi que la sélection et l'engagement des juges.

"Les parents ne connaissent pas les procédures : Les défis concernent également les représentants de l'État ; ils nous sollicitent et nous savons qu'il y a des enfants en conflit dont des tribunaux leur accordent peu d'importance. Comment les amener à s'approcher de la réalité de ces jeunes, à maîtriser les instruments juridiques et à promouvoir d'abord l'intérêt supérieur de l'enfant". (5:19)

"Ce sont des défis énormes ; il y a le problème du nombre de places disponibles dans des structures étatiques, qui sont dans des conditions de délabrement très avancé. Les structures et les installations privées qui offrent des alternatives sont limitées". (2:16)

Un autre défi énorme pour les adultes qui accompagnent les enfants et les adolescents en conflit avec la loi est la famille. Il s'agit non seulement de protéger, en impliquant les parents, mais aussi de promouvoir une prévention sociale et éducative, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables. L'éducation peut être la réponse appropriée à la transformation de la société.

"Le grand défi pour moi est d'amener les parents à être responsables, d'assumer. Aujourd'hui, les parents se séparent, une situation que nous n'avions pas auparavant". (1:27)

" Nous avons besoin que les familles s'impliquent et travaillent avec nous". (4:29)

"L'autorité doit développer des services alternatifs à l'emprisonnement des mineurs, avec un accompagnement des enfants et des parents. Plus de 80 à 90 % de ces enfants sont issus de familles pauvres. La pauvreté est à la base des problèmes. Il est vraiment nécessaire de travailler pour le bien-être de toutes les familles monoparentales, d'allouer des fonds (3:28)

"Nous devons donc collaborer avec les établissements d'enseignement, les institutions qui peuvent soutenir les familles et les enfants". (3:29)

Enfin, le plus grand défi est l'attention portée à la personne des enfants et des adolescents. Ils représentent l'avenir de l'Afrique. Cela nécessite la coopération de l'État, des familles, des ONG et de la société dans son ensemble.

"Notre véritable motivation en ce moment est ce que l'État développe l'éducation des enfants. Si vous ne traitez pas les enfants comme il se doit, si vous les laissez à eux-mêmes, la délinquance juvénile se développera et il sera difficile de penser à un avenir positif pour nos enfants. Nous

travaillons pour sortir les enfants de la rue, pour mieux éduquer les enfants et pour avoir moins d'enfants en prison. Il est vrai que nous devons donner à nos enfants un avenir positif car c'est l'avenir de tout le pays. Il s'agit de construire un bon avenir pour tout le monde". (5:22)

b) Étude des témoignages d'adultes en Amérique latine

Les organisations partenaires d'Amérique latine nous ont fourni des témoignages écrits d'adultes impliqués dans le processus d'accompagnement des enfants en conflit avec la loi. La collecte de ces témoignages a été le point d'arrivée d'un long processus de compréhension d'une réalité qui a transformé le "regard" de chacun d'entre eux : des mères des enfants et des adolescents ; des professionnels qui travaillent dans les organisations qui réalisent le programme *Enfance sans Barreaux* ; des avocats, des juges et des acteurs de la justice.

Dans ces témoignages, nous voyons comment la dynamique de la résilience est liée à la justice réparatrice ; ce sont des processus qui s'entremêlent, s'enrichissent et se complètent. À travers les histoires de vie, nous prenons conscience du rôle des mères dans la culture latino-américaine ; c'est un élément essentiel qu'il ne faut pas sous-estimer. Les professionnels qui travaillent dans le programme *Enfance sans Barreaux* ont comme point commun leur identité institutionnelle et la façon dont, à partir de la prise de conscience d'un choix de pratique, ils ont découvert d'innombrables possibilités, en accompagnant des enfants et des adolescents "rejetés" par la société. Enfin, nous recueillons dans les témoignages des professionnels du droit, la conviction que la justice réparatrice est une réponse louable qui permet de sauvegarder la dignité des enfants et ouvre une porte sur l'avenir d'une société réconciliée avec elle-même.

b.1 Étude des témoignages de mères d'enfants et d'adolescents ayant eu des démêlés avec la justice pénale

b.1.1 La relation des mères avec les professionnels des Clubs

Dans les témoignages des familles - que nous avons reçus - ce sont les mères qui parlent de leur expérience. Un nombre important de faits révèle la qualité de la relation qu'elles ont établie avec les professionnels

des centres de rééducation. Ce sont ces professionnels qui, par leur attitude compréhensive et accueillante, ont permis aux familles de se sentir à l'aise et d'accepter l'aide.

"Quand nous sommes arrivés, nous avons été accueillis par un travailleur social qui était très chaleureux, très sincère, ce qui nous a rassurés, mon mari et moi, en nous disant que si c'était comme ça, notre fils allait être bien pris en charge dans ce lieu". (5:2)

Lorsque les familles commencent à participer aux processus d'accompagnement dans les centres de rééducation, les doutes et les craintes augmentent. Leurs enfants ont eu des expériences traumatisantes, tant dans le monde du crime qu'au contact de la police et des juges. Le système judiciaire est perçu comme un espace de violence, surtout dans les centres d'accueil. La différence commence à se faire sentir peu à peu, sur la base des expériences que les enfants et les adolescents ont avec le personnel professionnel des centres de rééducation.

"Au début, j'avais un peu peur ; mais, petit à petit, j'ai appris à connaître le fonctionnement des professionnels et j'ai réalisé que chaque intervention, chaque groupe de discussion avait un objectif, et encore plus lorsque, avec mon fils, nous nous sommes assis pour partager nos expériences". (4:10)

"Le secret est de mettre en pratique ce qu'ils enseignent. Nous faisons tous des erreurs, alors lorsque vous êtes fatigués, quelqu'un peut vous tendre la main pour vous aider". (5:10)

Les centres de rééducation sont également des espaces d'accompagnement personnalisé des membres de la famille. Lorsque les mères peuvent se forger leur propre histoire, la famille se réconcilie avec son passé et envisage l'avenir avec espoir.

"Lorsque nous sommes allés à l'institution, nous avons eu plusieurs entretiens individuels ; dans l'un d'eux, le psychologue m'a questionnée sur mon enfance. Je me suis effondrée. Je lui ai raconté ce qui s'était passé avec mon père, lorsque j'ai été victime d'inceste. Il m'a guidé, ça m'a libéré et, à partir de ce moment, j'ai commencé à travailler pour surmonter ce traumatisme de mon enfance". (4:6)

Les mères apprécient la discipline positive que les enfants et les adolescents reçoivent au centre. Ils reconnaissent que leurs enfants acquièrent la capacité de prendre des décisions pour leur avenir, car ils parviennent à gérer leur propre vie et à aller de l'avant.

"Avec de la persévérance, un dialogue approprié, ainsi qu'une main ferme, elle en a terminé avec sa rébellion, la drogue et l'indiscipline. Grâce au programme, elle a conclu ses études secondaires, et est entrée à l'Université". (3:8)

"Ses pensées sont différentes, car grâce au suivi de ses psychologues et travailleurs sociaux professionnels, ainsi que du pédagogue et du formateur, c'est un jeune homme en mesure de prendre les bonnes décisions ; il a réussi tous les projets qu'il avait prévu". (2:5)

Un élément commun à tous les récits est la gratitude envers les professionnels pour le travail accompli. Les familles ressentent la satisfaction d'avoir développé des valeurs, d'avoir vu comment les possibilités de travail et d'études se sont ouvertes pour leurs enfants et, surtout, d'avoir reçu des outils pour reconstruire leur expérience en tant que famille.

"Au Club Amigó Soacha, leur accompagnement des adolescents et des familles est le meilleur, on y apprend beaucoup de valeurs, d'options et de stratégies pour être en union avec la famille". (2:6)

b.1.2 La justice réparatrice telle que perçue par les mères

En analysant les témoignages des mères, nous pouvons lire leur compréhension de la justice réparatrice : pour elles, il s'agit de donner à l'enfant la possibilité d'assumer la responsabilité de l'infraction commise et de l'aider à se réinsérer dans la société.

"Et c'est là qu'intervient la justice réparatrice ; même si les jeunes ont commis un crime, ils peuvent en assumer les conséquences de manière responsable, en s'intégrant de manière positive dans la société, comme ils l'ont fait avec mon fils, à qui on a donné une seconde chance". (4:9)

Pour engager un processus de justice réparatrice, les mères ont fait l'exercice fondamental d'ouvrir les yeux sur une réalité ; cela a nécessité un changement et une réponse courageuse. Les enfants, quant à eux, ont également eu besoin de l'engagement de leurs mères pour surmonter les difficultés, pour vivre un processus de résilience. Le pardon a été un élément fondamental de ce voyage commun.

"Au moment de l'infraction commise par mon fils, j'étais au chômage ; j'ai compris que dans la vie, on apprend par l'expérience. Dans le programme, ils m'ont appris à continuer à être co-responsable, avec le processus de

mon fils; de plus, mon partenaire m'a beaucoup soutenu. Il a été comme un père pour mes enfants". (1:10)

Restaurer les sentiments, avoir confiance en sa propre capacité à surmonter les difficultés et l'impossible devient possible, grâce à l'expérience d'un parcours d'accompagnement qui n'a pas été sans difficultés. Entre les lignes émerge la dynamique de résilience, qui a été présente, contribuant à ce processus.

"J'ai réussi, à travers différentes dynamiques, à avoir des démonstrations d'affection avec mon fils, à le prendre dans mes bras, à jouer, à partager du temps avec lui comme quand il était petit. Parce que nous pensons que nos enfants sont grands, nous cessons de partager avec eux ; puis il est difficile de reconnaître leurs goûts et leurs capacités". (4:13)

"Aujourd'hui, je vois mon fils qui est entré comme un enfant et qui repart comme un homme responsable. Il sait que s'il fait une erreur, il l'assume, il la répare et réfléchit mieux aux décisions à prendre pour sa vie. Ici, ils l'ont vu devenir responsable, payer sa dette envers l'État. Ils ont vu évoluer sa pensée, sa personnalité et nous sommes fiers de le voir réussir, de voir que nous avons surmonté un obstacle que nous pensions impossible". (5:7)

Dans le processus de réparation, la famille joue un rôle très important ; elle collabore à la réinsertion de ses enfants dans la société une fois qu'elle a pu réadapter sa dynamique interne, rétablir son rôle d'accompagnement et d'autorité sur ses enfants, développer des relations d'estime et favoriser l'autonomisation de chacun pour qu'il sache prendre des décisions.

"Maintenant, nous prenons des décisions en tant que famille pour parvenir à un accord entre nous tous. Actuellement, nous vivons calmement, en nous soutenant toujours les uns les autres. Jusqu'à présent, tout se passe bien, dans ma famille. Nous sommes très attentifs à notre fils, il sait qu'il ne peut pas arriver en retard. Nous le guidons aussi, afin qu'il puisse se faire de vrais amis". (1:11)

En valorisant chaque histoire, le programme de justice réparatrice a été perçu par les familles comme un outil pour se réapproprier son histoire et construire une vision de l'avenir.

"Nous avons appris à reconnaître la valeur de l'autre, à savoir que chaque personne a sa propre histoire de vie, qui a été marquée par des moments douloureux ; que, peut-être, de nombreux comportements dépendent

d'expériences passées ; il est donc important de se mettre à la place de l'autre". (4:15)

b.2 Étude croisée des témoignages d'acteurs du système de justice pour mineurs en Amérique latine

b.2.1 Une identité institutionnelle forte

Dans les témoignages de vie reçus des acteurs de la justice - les travailleurs sociaux, les psychologues, les avocats et les juges engagés dans le projet de justice réparatrice - nous mettons en évidence comme élément fédérateur l'identité qu'ils ont générée autour d'un projet éducatif et d'une communauté qui a donné un sens à leur vie professionnelle. Il s'agit de la fraternité amigonienne⁴ qui a permis de mettre en relation le professionnel (technique) avec la vocation (affectif).

Le travail de la communauté est une source de satisfaction personnelle, même en plein milieu du confinement causé par la pandémie de la COVID-19.

"Jusqu'à présent, cela a été l'une des expériences les plus enrichissantes pour ma vie personnelle et professionnelle". (3:1)

C'est une identité née de l'étude et de la pratique de la pédagogie amigonienne, qui repose sur la confiance dans la capacité des jeunes à apporter des changements dans leur vie. Cette expérience est source de satisfaction et encourage la persévérance des professionnels qui s'engagent à travailler avec les enfants en conflit avec la loi.

"En tant qu'assistante sociale, formée à la pédagogie amigonienne, j'ai toujours été convaincue que le changement vient de l'intérêt et de l'engagement que chaque personne met dans ce qu'elle fait et dans l'amour de ce en quoi elle croit, que ce soit en tant qu'agent principal des processus de changement ou en tant qu'agent qui motive les autres à changer de mode de vie pour leur bien-être". (8:1)

4 - Les Tertiaires capucins de Notre-Dame des Douleurs, également appelés "Amigoniens", en mémoire de leur fondateur, sont une congrégation créée par Monseigneur José María Amigó y Ferrer. Son principal objectif est de promouvoir le développement intégral des mineurs, en recherchant leur épanouissement individuel et leur réadaptation et réinsertion progressives dans leur environnement sociofamilial, en les aidant à acquérir maturité et autonomie. À cette fin, tout au long de son histoire, elle a développé et continue de développer une pédagogie spéciale, appelée pédagogie amigonienne. L'objectif de cette pédagogie est la rééducation, la réhabilitation, la correction et l'adaptation des enfants et des jeunes qui, pour diverses raisons, sont entrés en conflit avec eux-mêmes ou avec la société : des jeunes avec des carences affectives, familiales et sociales ; avec des insuffisances matérielles et morales ; avec des altérations de comportement et des troubles de la personnalité.

Les adultes qui ont partagé leurs témoignages reconnaissent que le chemin a été long pour se préparer sur le plan personnel et professionnel.

"Je dois reconnaître que j'ai eu des moments de désespoir et de frustration; je me suis évaluée en tant que professionnelle, en jugeant sévèrement mes stratégies, mes orientations et ma passion dans mon travail, à me motiver à être meilleure et à me battre avec conviction pour ma mission au sein du Club Amigó Soacha, pour continuer à laisser une trace dans la vie de chaque adolescent, jeune et famille ; pour continuer à exiger de l'amour et pour changer le paradigme et la perspective du monde envers la population en conflit avec la loi ". (3:7)

Les professionnels sont reconnaissants de la présence de ceux qui les ont guidés et leur ont appris à parcourir ce chemin aux côtés d'enfants et adolescents en difficulté.

"En résumé, ce que j'ai vécu jusqu'à présent m'amène à féliciter les opérateurs des programmes du SRPA [Système de responsabilité pénale des adolescents - Colombie], car leur travail a eu une influence positive sur de nombreux adolescents qui sont passés et continuent à passer par le système ; mon admiration est totale pour ces professionnels qui sont, peut-être, la seule occasion de construire un sens à la vie pour ceux qui sont en rupture sociale par leurs actes ". (9:17)

b.2.2 L'articulation du projet de justice réparatrice

Les acteurs de la justice, qui ont partagé leur expérience, ont souligné la nécessité d'articuler la présence des travailleurs sociaux avec les organes d'administration de la justice afin que les processus de justice réparatrice puissent se mettre en œuvre favorablement.

"Au cours de ces années, nous avons fait équipe avec les professionnels des programmes. C'est une des clés du suivi des adolescents". (9:2).

"Il est intéressant que des aspects tels que la finalité réparatrice du SRPA [Système de Responsabilité Pénale des Adolescents - Colombie], l'approche pédagogique et thérapeutique, soient clairs dans la réforme pour laisser place à une justice juvénile réparatrice ; non seulement pour travailler avec l'adolescent - avant, pendant et après un processus judiciaire - mais aussi pour intégrer la réponse de la justice à la victime, la société et la communauté". (6:20)

La justice réparatrice a connu un lent développement juridique. Les administrateurs de la justice racontent comment le droit international et national est passé d'un modèle tutélaire et punitif/rétributif à un modèle réparateur. En outre, ceux qui le promeuvent ont subi les critiques de ceux qui le considèrent comme un système permissif et faible.

"Mon travail dans le domaine de la justice des mineurs a commencé en 2002, en tant que défenseur public des mineurs ; à l'époque, la procédure n'offrait pas beaucoup de garanties pour les mineurs. La restriction de la liberté était une décision prise à des fins de protection et de réhabilitation, ce qui était l'objectif du code. Il était nécessaire d'aligner les garanties pour les mineurs dans le cadre non seulement du droit pénal, mais aussi avec les normes internationales, telles que les Règles de Beijing". (6:1)

La justice réparatrice dispose actuellement d'une base juridique solide et de principes pédagogiques qui tentent de sauver l'enfant de sa situation de vulnérabilité. Exercer ce type de justice, c'est leur offrir des possibilités de réintégration dans la société. Mais il n'est pas facile d'assembler toutes les pièces du puzzle pour que cette justice puisse se concrétiser. Outre les aspects techniques, il y a un manque de volonté de changer l'inertie du système judiciaire.

"La chose la plus difficile à comprendre pour le jeune et sa famille, dans cette société habituée à cette autre justice rétributive et non réparatrice, est que la sanction n'est pas une vengeance de l'État, qu'elle se veut pédagogique... Qu'enfin, elle accepte ce principe ancestral de la justice réparatrice qui exige la coopération de tous pour que l'on puisse s'occuper à la fois de la victime et du délinquant". (5:6)

Les acteurs de la justice réclament sans cesse un changement de perspective pour comprendre ce que signifie la justice, qui ne doit pas être un acte de vengeance de la société mais de réconciliation de l'auteur avec la même société, qui lui ouvre les portes de la reconstruction de sa vie.

"Je crois que l'approche de la justice réparatrice et l'approche pédagogique nous permettent de reconnaître les causes réelles de ces problèmes et de souligner la nécessité de changer les perceptions que la société, en général, a acquises à l'égard du délinquant". (11:4)

"En tant que juges, nous devons être considérés comme des administrateurs de la justice et non pas comme des instruments de vengeance. C'est le défi à relever, que la société connaisse la véritable définition de la justice et ne continue pas à rechercher des peines plus dures, répressives et restrictives. La justice ne doit pas être une réponse

uniquement à la commission d'un crime, mais une réponse en tant que solution à un problème". (6:21)

Pour que le processus de réparation soit mis en œuvre, selon les témoignages des acteurs de la justice, un processus de formation personnelle et institutionnelle est nécessaire ainsi que l'accord des institutions impliquées - en particulier celles qui s'engagent à la formation professionnelle et technique des jeunes - et l'engagement des communautés locales à restructurer le tissu social fracturé par les infractions commises par les enfants et les adolescents.

"J'ai vu comment certains d'entre eux se sont fixés des objectifs professionnels et familiaux, ont participé à des projets de formation, repris des études primaires ou secondaires avec un air nouveau et le désir de les terminer, réalisé des formations techniques, artisanales, ou artistiques de théâtre, de musique, de cinéma". (7:6)

"Je cite une phrase tirée d'une interview du Dr Terry O'Connell, directeur Restorative Justice International en Australie : "La réparation concerne les relations humaines, la construction de communautés, et pas seulement les victimes ; c'est-à-dire que notre tâche est grande et que notre engagement est de guérir le tissu social, en considérant les adolescents comme des êtres dotés du pouvoir de changement et de transformation sociale". (9:20)

b.2.3 L'expérience de l'empathie

Les adultes impliqués dans le travail avec les enfants et les adolescents en conflit avec la loi, issus de trois domaines professionnels différents (droit, travail social, psychologie) s'accordent sur un élément essentiel : le besoin de grandir dans l'empathie, c'est-à-dire de se connecter à la "souffrance de l'autre" et de reconnaître que, même au milieu de ses difficultés, l'enfant ou l'adolescent est capable de se dépasser.

Cette expérience d'empathie est apprise, vécue et partagée avec l'équipe de travail. Elle va au-delà de la compréhension professionnelle d'un événement délictuel; elle implique une approche de la douleur de l'autre, une compréhension affective, du cœur, qui invite au changement du regard.

"J'étais au Club Amigó Venecia ; le coordinateur et l'équipe psychosociale m'ont donné le soutien nécessaire pour approfondir mes connaissances sur le travail avec les adolescents et les jeunes dans le système; chaque jour, j'en apprenais plus". (1:1)

"C'est ce petit plus qui motive un professionnel à continuer d'avancer sans abandonner, à continuer de croire au changement, à continuer de croire au dépassement de l'autre, à continuer de viser un travail efficace avec les familles". (8:7)

L'empathie naît une fois que les préjugés envers les enfants et les adolescents qui ont été en conflit avec la loi sont dépassés. Il est vrai qu'ils ont commis des infractions, mais ce sont des personnes en pleine croissance, qui ont besoin de reconnaissance sociale, d'amitié et de projets pour leur vie. Il est important que l'adulte impliqué dans son accompagnement puisse systématiser son expérience personnelle afin de la partager avec d'autres dans le cadre la formation professionnelle.

"J'ai abandonné mes préjugés sur les jeunes qui commettent des infractions et je suis heureux de savoir qu'il existe des institutions si importantes, dont je suis fier de faire partie". (11:8)

"En travaillant avec ces enfants, j'ai compris que leurs comportements étaient ceux de personnes qui ne sont ni comprises, ni écoutées, ni soignées, qui ont vécu des mauvais traitements, des rejets et des discriminations, qui touchent la sphère fondamentale de la personne, l'estime et la confiance en soi". (2:5)

"J'invite les professionnels à ne pas laisser leurs expériences se perdre, à prendre le temps d'écrire les moments vécus" (8:11)

L'expérience de l'empathie a renforcé le sens de service des adultes qui s'engagent à travailler avec les enfants et les adolescents en conflit avec la loi. Voir le fruit du travail accompli renforce la conviction personnelle et l'engagement du groupe. Le cercle de la délinquance est brisé et un cercle de vie et d'espoir est reconstruit pour chacun, ce qui a un impact direct sur la société.

"J'ai réalisé que je voulais continuer à apporter un grain de sable à ces adolescents et familles qui ont besoin d'une personne pour les écouter, les guider dans la manière d'interpréter leur histoire". (1:3)

"J'ai rencontré à nouveau de merveilleux professionnels et êtres humains qui ont laissé des traces significatives dans ma vie, par leur soutien et leurs enseignements". (3:11)

"Je suis reconnaissant pour cette opportunité, où j'ai appris des adolescents et des jeunes, que beaucoup rejettent et ne leur donnent pas la possibilité de réparer et de reconstruire leur vie ". (2:8)

b.2.4 La relation enfant en conflit avec la loi-victime

Un processus de justice réparatrice doit fonctionner non seulement avec l'auteur, qui a commis le crime, mais aussi avec la victime. Il s'agit de réaliser un itinéraire de reconnaissance mutuelle, ce qui n'est pas une tâche facile. Elle exige une préparation et une sensibilité appropriées - de la part du système judiciaire - pour écouter la voix des victimes et des délinquants.

"Il n'y a pas de réparation si la victime n'est pas également prise en charge, comme l'est l'adolescent". (5:7)

"Aujourd'hui encore, je me souviens de ces adolescents qui m'ont appris à voir un être humain au-delà de leurs crimes, à connaître la douleur de la victime ; mais aussi les causes profondes de l'agresseur qui ont provoqué la rupture du lien social". (9:1)

"Nous avons compris qu'il ne suffit pas de favoriser une rencontre, mais qu'il faut mettre en place un processus ; lors des évaluations, nous avons considéré que ce débordement d'émotivité entre l'auteur et la victime quand ils se rencontrent ne peut pas être épuisé en une seule séance et que, au contraire, nous sommes confrontés à l'ouverture de nombreux axes d'intervention des deux côtés". (9:9)

L'écoute des besoins des délinquants et des victimes aide à comprendre le sentiment profond de réparation du lien social qui a été rompu par une infraction. Les enfants qui ont commis un crime ont également besoin de la reconnaissance et, même si possible, du pardon de leurs victimes afin d'être pleinement réintégrés dans la société et de donner un sens à leur vie.

"La rencontre directe entre le délinquant et la victime est importante, car dans cette rencontre, la partie offensée demande au Parquet de remplacer la peine privative de liberté du jeune, exprimant que maintenant elle a le sentiment que la justice existe.

Au vu de cette demande, et du bon travail du processus de justice réparatrice, j'ai décidé de remplacer la privation de liberté par une mesure de liberté assistée, afin de donner au jeune homme la possibilité de se réinsérer dans la société, avec un emploi et en terminant ses études. L'adolescent n'a pas seulement pris un engagement envers le tribunal, mais aussi envers la victime. C'était incroyable de voir comment l'enfant en conflit avec la loi et la victime se sont embrassés et comment le lien brisé a été restauré". (6:15)

"Les adolescents demandent à être entendus par leurs victimes, car ils ont besoin de leur pardon pour se réinsérer dans la société". (6:18)

Pour les opérateurs de la justice, il a fallu un long processus de préparation pour faire en sorte que l'attention portée aux victimes soit un élément important de l'administration de la justice dans le cadre d'une approche réparatrice.

"Nous avons développé un projet de préparation des parties qui a fait évoluer la perception de la justice vers une perception favorable, générant le dépassement des graves affections émotionnelles chez la victime". (9:12)

"Mon travail s'est transformé ; j'ai commencé par modifier l'entretien avec les adolescents privés de liberté, entretien qui est consigné dans un acte d'engagement, à l'attention des victimes. Heureusement, ce changement a été maintenu et validé grâce au leadership des magistrats. Ensemble, nous avons franchi une étape essentielle : nous avons commencé à nous occuper des victimes". (9:7)

Le travail avec les victimes, en particulier, contribue à humaniser celles qui ont subi les conséquences d'une infraction. À travers elles, la société prend conscience et "humanise" sa perception des enfants en conflit avec la loi.

"Une femme, qui a raconté la perte de sa fille tuée par une bande d'adolescents, a changé sa perception des agresseurs, en les voyant dans un autre contexte et en acceptant leur fragilité. Elle en est venue à humaniser ces êtres, auparavant considérés comme des bêtes incorrigibles, en les voyant punis, grâce à un processus d'acceptation des conséquences de leurs actes". (9:18)

L'attention portée aux enfants en conflit avec la loi est fondamentale. En général, ils ont une expérience personnelle, familiale et sociale très difficile. Deux aspects importants ont été mis en évidence par les acteurs qui ont partagé leurs témoignages : il est nécessaire de faire prendre conscience à l'infracteur de la réalité de la victime (qui lui fait percevoir la gravité de sa faute) et de compter sur l'engagement de la famille de l'enfant en conflit avec la loi pour que le processus de réparation puisse aboutir.

"J'ai observé l'impact sur un détenu de l'écoute de l'histoire d'une victime d'homicide. Pour lui, cela a complètement changé sa vision de la responsabilité du crime qu'il avait commis ; il s'est rendu disponible pour des soins, a participé activement à un projet de yoga réparateur et, avec le temps, a obtenu une modification de sa peine". (9:19)

b.2.5 L'importance de réparer les dommages

Un élément qui a été mis en évidence dans les histoires de vie partagées est la nécessité d'insister sur la réparation des dommages causés par l'enfant.

"Si l'adolescent ne façonne pas son projet de vie dans le sens de la réparation du dommage, il peut répéter sa conduite transgressive". (9 :6)

"Je cherche à transmettre aux adolescents des outils qui les aident à surmonter leurs difficultés". (11:2)

Dans la réparation du préjudice, les familles de l'auteur et de la victime jouent un rôle très important. Toutes deux collaborent à la réinsertion sociale de l'enfant.

"L'emblème hérité du frère Luis Amigó : "un jeune rééduqué est une génération qui est sauvée", et j'ajouterais : famille engagée, liens renforcés". (8:9)

"Il ne s'agit pas de priver le jeune de sa liberté, mais de revoir son mode de vie et ses objectifs immédiats afin que, en reconnaissant sa mauvaise décision, le jeune puisse envisager de réparer sa vie, ses liens, son estime et son image de soi. (7:12)

Sachant qu'ils sont des enfants et des adolescents vulnérables et souvent victimes, il est nécessaire de comprendre leur situation afin de développer avec eux des processus de résilience qui les aident à se dépasser et à accepter les opportunités qui leur sont offertes.

"Ce sont des jeunes qui viennent de foyers présentant des carences en termes de modes d'éducation, de communication, de résolution des conflits, avec un faible niveau de scolarité, avec des emplois informels ou de faibles salaires, avec un manque de réseaux de soutien et vivent pour la plupart dans un environnement qui présente des problèmes sociaux tout aussi divers et complexes". (7:1)

c) Un chemin de justice réparatrice dans une perspective de résilience

La perspective inductive nous a permis d'analyser en première ligne la voix des protagonistes des processus de justice réparatrice ; premièrement, celle des enfants en conflit avec la loi ; deuxièmement, celle des familles et, troisièmement, celle des agents de la justice des mineurs, c'est-à-dire les travailleurs sociaux, les psychologues et les juges en exercice.

À partir des témoignages d'adultes, nous pouvons déduire certains aspects essentiels qui font partie du processus de justice réparatrice dans une perspective de résilience. Lorsque nous parlons d'"inférer", nous voulons dire identifier les conclusions des acteurs sur le terrain qui émanent de leurs histoires, de leurs expériences communes. En tant que convictions, ils rendent compte des choix professionnels qui font partie de leur action quotidienne (tableau n° 1).

c.1 Le renforcement de l'identité personnelle, familiale et institutionnelle

Les histoires de vie des enfants qui ont été en conflit avec la loi sont basées sur les absences et les silences dans les relations familiales, c'est-à-dire sur des identités fragiles. Ce manque de reconnaissance les a poussés vers l'extérieur ; par le biais d'amitiés criminelles, ils sont entrés dans un monde de relations de pouvoir, de violence, de manipulation et de survie. Les enfants et les adolescents sont une honte pour l'honneur de la famille ; méprisés, ils refusent de rétablir le lien avec leur famille, recourant au mensonge.

De même, les témoignages des mères confirment la nécessité de retrouver leur identité afin de pouvoir collaborer à la rééducation de leurs enfants ; elles l'ont fait grâce à la présence d'une équipe de professionnels qui leur ont offert un environnement adéquat de respect, de dialogue et d'aide. Une fois qu'elles ont été reconnues, elles ont pu rétablir les liens familiaux et collaborer à la rééducation de leurs enfants.

Le renforcement de l'identité institutionnelle des adultes chargés d'accompagner les processus de justice des mineurs a été essentiel pour que, dans une perspective de résilience, ils puissent générer chez les enfants, les adolescents et les adultes des processus de recherche, de reconnaissance et de renforcement de leurs identités perdues. Une vision pédagogique et un engagement vocationnel ont été essentiels pour susciter en eux une identité et une pratique professionnelle animées par une approche de rééducation fondée sur la confiance en la personne.

c.2 L'exercice de l'empathie pour savoir comment se connecter avec l'autre

Les histoires de vie des enfants qui ont été en conflit avec la loi ont fait référence à des zones de violence où la loi du plus fort a prévalu. Se montrer imbattable a été la stratégie pour cacher sa propre faiblesse et

sa peur. Pour leur part, les témoignages des mères ont révélé soit l'absence de règles et de critères dans le foyer, soit le désir de dominer et de s'imposer avec autorité à l'enfant, sans vraiment comprendre sa situation particulière.

Face à cela, l'exercice de l'empathie, travaillé par les professionnels, a été un deuxième élément clé pour savoir comment se connecter à la souffrance des autres et les aider dans leur processus de croissance personnelle et familiale. Les témoignages de ceux qui ont dû gagner la confiance des enfants pour les aider à sortir de leur situation sont clairs. Il s'agit de reconnaître la capacité des enfants, des adolescents et des adultes à les aider à se prendre en charge dans leur propre destin. Pour ce faire, il a été nécessaire de surmonter les préjugés qui ont été tissés dans leur vie.

En fait, l'empathie naît de la compréhension affective de la douleur et produit une authentique conversion du regard, du cœur. Dans les témoignages recueillis, elle a fait partie du sens de la vocation des professionnels, qui a été renforcée grâce à la conviction personnelle et à l'engagement du groupe. Ensemble, ils ont pu systématiser les processus d'accompagnement et apprendre les uns des autres, sur un long chemin non sans difficultés et malentendus.

c.3 La recherche du pardon et de la réconciliation personnelle et sociale

Les enfants qui ont été en conflit avec la loi ont exprimé le besoin d'obtenir le pardon de leurs victimes afin de resouder leur lien avec la société. Cet élément a fait partie de l'effort de réconciliation avec leur parcours personnel. L'accompagnement qu'ils ont vécu leur a permis de se réconcilier avec leur passé afin de s'ouvrir à l'avenir. Cependant, la réparation n'est pas si facile et la réconciliation reste un défi.

Les mères ont également témoigné du besoin qu'elles ont eu de se pardonner et de pardonner les erreurs de leurs enfants. De ce pardon reçu et donné, elles ont pu comprendre les processus vécus par leurs propres enfants. Elles ont compris la force intrinsèque de la réconciliation, sa capacité à générer la vie et l'avenir.

Par conséquent, un troisième élément clé dans les témoignages des professionnels de la justice des mineurs a été la nécessité d'humaniser ceux qui ont commis un crime, en générant des processus de réconciliation et de pardon entre les victimes et les délinquants. Dans leurs récits, ils

ont mis en évidence deux options : premièrement, ils ont travaillé à rendre le délinquant sensible à la réalité de la victime et, deuxièmement, ils ont encouragé l'engagement de la famille du délinquant à accompagner son enfant jusqu'à la fin du processus. Bref, ils ont essayé d'humaniser, de convertir le regard et de voir l'agresseur comme une sorte de victime qui doit être aidée.

c.4 La réparation des dommages

Les enfants qui ont été en conflit avec la loi pénale ont rapporté, dans leurs processus de changement, l'acceptation de l'opportunité reçue d'un professionnel et d'une institution de rééducation. En acceptant l'aide proposée de manière inconditionnelle et sans préjugés, en accueillant la possibilité de changer, ils ont commencé à évoluer. Cette même expérience a été rapportée par des mères qui ont participé au processus de rééducation de leurs enfants : elles ont elles-mêmes commencé par accepter l'aide. Accepter signifie donc prendre une décision de vie, changer de cap et opter pour un destin différent ; en soi, c'est un acte de résilience.

Un quatrième élément que les professionnels ont exprimé dans leurs témoignages a été la nécessité de créer les conditions appropriées pour que les enfants, les adolescents et les adultes acceptent leur situation et, par conséquent, fassent face au processus de réparation des dommages causés, dans le cadre de la restauration des liens sociaux perdus et comme moyen concret de favoriser leur réinsertion sociale. En d'autres termes, il a été important de créer des opportunités pour eux, en croyant en leurs capacités et en les accompagnant dans leur processus de croissance, de réconciliation et de pardon avec la vie.

c.5 Articuler les efforts des acteurs travaillant dans le domaine de la justice pour mineurs

Les agents de la justice des mineurs ont exprimé dans leurs témoignages le long chemin parcouru pour articuler les tâches entre les travailleurs sociaux et les psychologues, d'une part, et le personnel de l'administration de la justice et les juges en exercice, d'autre part. Il s'est agi d'un itinéraire de conversion du regard, de passage d'un modèle tutélaire et punitif à un modèle restaurateur, considéré par erreur comme un système permissif et faible.

Les acteurs de la justice pour mineurs préconisent que les bases juridiques et les principes pédagogiques de la justice réparatrice soient de plus en plus connus au sein des systèmes de justice pour mineurs, en comprenant que la justice n'est pas un acte de vengeance mais de réconciliation du délinquant avec la société. À cette fin, ils ont déclaré qu'il est nécessaire de : générer un processus de formation personnelle et institutionnelle, promouvoir l'accord des institutions impliquées et encourager l'engagement des communautés locales, afin que les enfants et les adolescents en conflit avec la loi puissent vivre des processus authentiques de réinsertion sociale.

Histoires de vie d'enfants et d'adolescents en conflit avec la loi	Témoignages de mères	Témoignages d'intervenants de la justice pour mineurs	Processus d'inférence
Identités fragilisées : recherche de reconnaissances familiales et sociales	Nécessité d'assumer l'autorité parentale et de reconnaître la responsabilité parentale	Une autorité parentale renforcée par la confiance et les relations	Renforcer l'autorité ou l'identité personnelle, familiale et institutionnelle
Des lieux de détention ou d'accueil violents qui répètent le cycle de la violence	La nécessité d'une discipline positive pour accompagner les enfants	Savoir se connecter avec la souffrance des autres, avec la douleur des victimes.	Exercice d'empathie pour savoir comment se connecter avec les autres
Nécessité de reconnaître les victimes, de demander et de recevoir leur pardon	Des espaces bienveillants d'accompagnement personnalisé : se réconcilier avec la vie	Promouvoir un voyage de réconciliation et de pardon	Chercher le pardon et la réconciliation personnelle et sociale
Accepter l'opportunité reçue et comprendre la nécessité de réparer les dommages causés.	Ouvrir des possibilités de changer les attitudes	Faire face au processus de réparation des dommages	Développement de la capacité à réparer les dommages
Assumer les pratiques de réparation dans le cadre d'un processus de changement	Processus d'estime de soi et d'autonomisation de la famille.	Articuler les efforts entre les partenaires sociaux et l'administration de la justice	Articuler les efforts pour réintégrer les enfants et les adolescents dans la société

Tableau n°1 Relation entre les récits de vie des enfants et des adolescents et les témoignages des familles et des agents de la justice pour mineurs.

d) Indicateurs de réalisation d'un parcours de justice pour mineurs dans une perspective de résilience

À partir des histoires et des témoignages partagés, nous avons fait un parcours inductif pour comprendre les processus de la justice des mineurs. Les principales convictions qui ont été identifiées nous permettent d'élaborer des indicateurs d'évaluation d'éventuels processus de justice juvénile réparatrice dans une perspective de résilience.

Un indicateur indique une action observable qui peut être évaluée en réponse au développement d'un projet spécifique. Nous présentons une liste d'indicateurs qui pourraient servir de base à un modèle mutualisable avec les acteurs de la justice sur le terrain :

Les principales convictions	Indicateurs de succès
Renforcer l'identité personnelle et institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels expriment explicitement leur confiance dans les enfants qui ont été en conflit avec la loi. Sur la base de cette confiance, ils dialoguent avec eux et cherchent des solutions d'un commun accord. • Les enfants élaborent le récit de leur expérience personnelle ; dans leur témoignage, ils expriment l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et racontent leurs processus de changement. • Les parents expriment leurs craintes et demandent de l'aide pour comprendre et aider leurs enfants dans leur processus de réinsertion sociale. Ils rétablissent leur lien et assument leur responsabilité parentale.
Exercice d'empathie pour savoir comment se connecter avec les autres.	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels développent des sessions pour sensibiliser les enfants et les adolescents aux dommages, à la douleur qui en résulte. • Les enfants qui ont été en conflit avec la loi sont capables d'écouter l'histoire de leurs victimes et de réagir à leur douleur et à leur frustration. • Les parents partagent leurs préoccupations concernant le comportement de leurs enfants et s'efforcent de les accompagner dans leur processus de changement.
Chercher le pardon et la réconciliation personnelle et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels encouragent les processus de réconciliation et de pardon entre les auteurs et les victimes, dans une atmosphère d'acceptation et de respect mutuels. • Les enfants reconnaissent la douleur de leurs victimes et leur demandent explicitement de leur pardonner. • Les parents reconnaissent également le besoin de se pardonner et de pardonner aux autres comme un acte de croissance personnel et familial.
Développement de la capacité à réparer les dommages	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels offrent aux enfants et aux adolescents qui ont été en conflit avec le droit pénal la possibilité d'étudier et de travailler simultanément afin de construire un avenir différent. • Les enfants et les adolescents sont responsabilisés par leur nouvelle situation et acceptent les possibilités d'études et de travail qui leur sont offertes, afin de surmonter leur situation antérieure et de se réintégrer socialement. • Les pères et les mères travaillent sur les techniques parentales avec leurs enfants.
Articuler les efforts pour réintégrer les enfants et les adolescents dans la société	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels encouragent les processus de dialogue et de réflexion sur les principes de la justice juvénile réparatrice dans les systèmes locaux d'administration de la justice. Ils cherchent à établir un consensus et des décisions favorables au passage d'une justice punitive à une justice réparatrice, soutenue par une législation appropriée. • Les enfants et les adolescents sont accompagnés dans des espaces éducatifs ouverts, à partir de processus basés sur des mesures non privatives de liberté. • Les pères et les mères supervisent l'étude et accompagnent leurs enfants dans leur expérience professionnelle.

3 | TROISIÈME PARTIE

LA JUSTICE RÉPARATRICE DU POINT DE VUE DE LA RÉSILIENCE

1. La centralité de la personne des enfants en conflit avec le droit pénal

Si nous devons respecter la dignité d'autrui dans toutes les situations, c'est parce que nous n'inventons ni n'assumons la dignité d'autrui, mais parce qu'il y a en effet en eux une valeur qui transcende les choses et les circonstances matérielles et qui exige qu'ils soient traités différemment. Le fait que chaque être humain possède une dignité inaliénable est une vérité qui répond à la nature humaine au-delà de tout changement culturel. Par conséquent, les êtres humains ont la même dignité inviolable à chaque époque de l'histoire, et personne ne peut se sentir autorisé par les circonstances à nier cette conviction ou à ne pas agir en conséquence...
(Pape François, *Encyclique Fratelli Tutti*, n° 213).

a) Une personne en pleine croissance

À la fin du XX^e siècle, Edgar Morin nous a invités à assumer une nouvelle condition de l'humanité, caractérisée par son identité planétaire et son engagement éthique, en constante évolution. "L'avenir s'appelle l'incertitude"⁵. Ses paroles ont un écho profond au moment où nous subissons les conséquences de la première pandémie mondiale de la COVID-19 du XXI^e siècle, qui a mis en évidence non seulement les conséquences de la mondialisation, mais aussi les profondes inégalités que nous connaissons en tant que race humaine. Aucun pays n'a été épargné par les effets de cette pandémie qui a mis en évidence la fragilité de l'exercice de nos droits fondamentaux. En outre, les enfants et les adolescents, qui constituent une part importante de l'humanité, ont subi les conséquences de cette inégalité, en particulier ceux qui, pour une raison ou une autre, ont été en conflit avec la loi et ont dû faire face au système judiciaire.

5 - Morin, 2000, p. 97.

Nous rappelons que le terme "enfant" désigne tout être humain âgé de moins de dix-huit ans⁶. Plus précisément, lorsque nous parlons d'"enfants en conflit avec la loi", nous parlons d'enfants et d'adolescents qui, en grandissant, ont souvent vécu des situations difficiles qui les ont poussés dans des amitiés et des réseaux délinquants et, éventuellement, ont commis une infraction punie par la loi. A l'adolescence, ils ont voulu vivre pleinement leur potentiel, en quittant leur zone de sécurité et en prenant le risque de vivre des situations inconnues⁷. Mais dans leur développement, en plus d'avoir connu les défis inhérents à leur moment d'évolution, qui a impliqué pour eux "un engagement affectif fort"⁸, ils ont développé des comportements transgressifs qui ont eu des conséquences sur leur identité, leur relation avec leur famille et avec la société dans son ensemble.

L'adolescence est certainement une période où nous développons notre socialisation: les adolescents ont les capacités cognitives de reconnaître le bien du mal et d'agir en conséquence, mais ils ont tendance à être davantage impulsifs. C'est pourquoi, dans leur développement, ils doivent expérimenter, même en prenant des risques excessifs⁹. Nous ne justifions pas par là la commission par les adolescents des délits et des crimes. Mais, nous voulons avant tout attirer l'attention sur leur condition d'êtres humains en croissance, ayant besoin d'adultes qui les aident à comprendre leur moment d'évolution, à réorienter leur vie, à renforcer les liens avec leur famille et à les réintégrer dans la société.

b) Entre sanction et exemplarité

Une constante dans le vécu des enfants et des adolescents en conflit avec la loi est leur expérience de la délinquance comme une expérience sans issue. Ce "cercle de délinquance" se reproduit dans les relations qu'ils établissent avec leurs pairs « négatifs », avec la police et les autorités judiciaires, avec leurs familles, avec la société dans son ensemble ; ils se sentent à la fois victimes et bourreaux. En effet, selon les témoignages d'enfants et d'adolescents en conflit avec la loi, les lieux de détention finissent par être des écoles de délinquance et de violence qui renforcent leur comportement délictuel et les invitent à utiliser la

6 - Convention relative aux droits de l'enfant, art. 1 : "...sauf si la majorité est atteinte en vertu de la législation qui lui est applicable".

7 - Les crises sont des moments décisifs car elles impliquent un choix entre la sécurité de la situation actuelle et l'aventure vers une situation nouvelle et donc inconnue. La crise a en elle-même un élément dynamique de potentialité ; souvent l'adolescent la vit comme une totipotentialité, c'est-à-dire qu'il a le sentiment qu'il peut devenir n'importe quoi". (Sbatella, Castelli et Pini, 2008, p. 205)

8 - Idem, p. 210.

9 - Tyler et Trinker, 2018, p. 187

force, la survie et l'apparence, sous lesquelles ils cachent leur fragilité et leur peur.

Pendant, lorsque l'enfant ou l'adolescent en conflit avec la loi entre en contact avec une institution et avec des personnes spécifiques qui lui offrent un traitement différent, il vit un véritable changement, c'est-à-dire qu'une petite porte de possibilités s'ouvre qui l'aide à penser que tout n'est pas perdu. Le cercle de violence qu'il a connu a une soupape de sortie et il est temps de changer de direction. C'est le travail patient et délicat de tous ces professionnels et organisations qui, en contact avec des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, ont travaillé avec le programme *Enfance sans Barreaux* du BICE pour leur donner l'opportunité de changer leur vie, en encourageant le développement de facteurs de protection qui génèrent en eux une dynamique personnelle de résilience.

Que la violence engendre la violence est une vérité incontestable. Il a été démontré que les contacts avec le système judiciaire augmentent la probabilité d'un futur comportement criminel¹⁰. Au contraire, lorsque les programmes destinés aux enfants et aux adolescents réduisent au minimum les contacts avec la police, les tribunaux pour mineurs et les centres de détention pour mineurs, ils augmentent leur comportement futur respectueux des lois en tant que membres de leur communauté¹¹. Quelle est donc la clé pour arrêter la délinquance ?

Gérard Haddad (2016) nous invite à réfléchir sur les difficultés qu'éprouve la société actuelle à faire de l'idéal de fraternité une réalité, étant donné la force avec laquelle le terrorisme, la haine de l'autre et la rivalité sont présents dans le monde d'aujourd'hui. Il conclut que, face à ce complexe de Caïn que nous vivons en société, la seule solution au problème de la violence est la capacité de pardonner sans restriction ; *"...l'acte de pardon, celui que la victime convient avec son agresseur, est en réalité une opération subjective d'une grande complexité. C'est une sorte de conversion, c'est-à-dire de transformation à la fois d'une subjectivité individuelle et d'une relation globale de cette subjectivité dans le monde"*¹².

L'invitation est de combattre la délinquance par des stratégies de justice réparatrice et de résilience. L'exercice de conversion du regard, qui permet de briser le cercle de la délinquance, est à la base de la considération de la justice juvénile réparatrice comme instrument de récupération des liens sociaux perdus, en comprenant que la logique de l'offense-punition, typique de la justice punitive, ne permet pas de

10 - Aizer et Doyle, 2015, cité par Tyler et Trinkler, 2018, p. 190. 21

11 - Tyler et Trinkler, 2018, p. 190.

12 - Haddad, 2016, p. 91.

résoudre le besoin de l'adolescent de se réconcilier avec lui-même, avec sa famille, avec la victime qu'il a blessée et avec la société dans son ensemble. Cette opération complexe nécessite des témoins adultes, conscients que leur action - à titre d'exemple - nourrira le discernement des adolescents et éveillera en eux "une affirmation de la vie"¹³.

c) La résilience comme option pédagogique

L'une des forces du programme *Enfance sans Barreaux* a sans aucun doute été le développement de la perspective de la résilience dans l'accompagnement des enfants et des adolescents en conflit avec la loi. Le BICE a bénéficié de la contribution de Stefan Vanistendael¹⁴ et a continué à s'enrichir de l'évolution de la pratique de la résilience qui, née de l'observation scientifique et de l'expérience professionnelle, continue à ouvrir des possibilités de compréhension et de travail avec les enfants et les jeunes qui ont vécu des situations de souffrance, des événements traumatisants et des situations de vie difficiles (comme les violences sexuelles ou la maltraitance) qui empêchent en principe leur pleine promotion et leur développement humain¹⁵. Il s'agit donc d'un outil pédagogique utile pour travailler avec les adolescents en conflit avec la loi. Au-delà de l'évolution des connaissances scientifiques, la résilience bénéficie quotidiennement de l'expérience des professionnels travaillant sur le terrain en tant qu'accompagnateurs de processus personnels et communautaires en impliquant les familles des enfants et leur environnement.

Plus précisément, la résilience est un concept dynamique qui s'est développé depuis la publication des recherches d'Emmy Werner et de Ruth Smith en 1982. Ils ont pu suivre, sur une période de trente ans, la croissance d'enfants et d'adolescents vulnérables qui ont réussi à surmonter les traumatismes de leur enfance et à atteindre l'âge adulte en pleine possession de leurs moyens. Ils ont appelé ce phénomène la "résilience"¹⁶. À partir de là, le concept a évolué. Selon le BICE, le plus important est de reconnaître que la résilience ne soit pas seulement comprise comme une simple capacité d'adaptation à des situations de risque ou uniquement comme un processus qui permet une adaptation positive. Nous parlons aujourd'hui d'un véritable paradigme qui est construit de manière holistique et multidisciplinaire¹⁷, dans une relation vivante avec l'environnement social¹⁸.

13 - Ferrara, 2008, p. 86.

12 - Algunos de los Cuadernos BICE, autoría de Stefan Vanistendael : Droits de l'Enfant et résilience (2009); Résilience et Spiritualité (2012); Vers la mise en œuvre de la résilience : la casita, un outil simple pour un défi complexe (2018).

14 - Malaguti, 2005, p. 106.

16 - Description extraite de Forés et Grané, 2012, p. 23

17 - Nous suivons l'évolution du concept tiré de Puig et Rubio (2011) et publié par Rubio et Puig, 2015, p. 110. 28.

18 - Day et Gu, 2015, p. 28

Pour paraphraser Vanistendael, nous comprenons la résilience comme la capacité humaine - toujours variable, jamais absolue - qui rend possible et facilite des développements surprenants dans la vie des enfants et des adolescents qui ont souffert des difficultés, en les surmontant largement¹⁹. C'est une énergie capable de permettre à la personne de réorganiser sa vie et de lui donner une tournure nouvelle, différente et stimulante. Cela implique la conjonction de facteurs internes et externes qui se conjuguent de telle sorte que la personne, à un moment précis de sa vie, prend une décision et engage son avenir dans une nouvelle direction.

Dans les récits de vie que nous avons étudiés, nous avons constaté comment les adolescents ont raconté l'histoire de leurs propres processus de changement, d'une réelle conversion de leurs perspectives et de leurs décisions, grâce au soutien extérieur d'adultes bienveillants et à la force intérieure qu'ils ont découverte en eux, pour surmonter l'épreuve. Ils ont vécu leur propre processus de résilience.

En insistant un peu plus sur la perspective holistique, il s'agit aujourd'hui d'identifier et de travailler sur la diversité et la complexité des processus de résilience, en comprenant qu'ils sont dynamiques et diachroniques, et qu'ils se développent dans des cadres écologiques spécifiques²⁰. En ce sens, la résilience n'est ni statique ni pérenne ; elle signifie qu'un enfant, un adolescent ou un jeune peut être résilient aujourd'hui et pas forcément demain. Leur action et leur réaction dépendront d'un ensemble de circonstances, de facteurs et de processus qui fonctionnent ensemble, de manière synchrone que pour générer l'énergie nécessaire à la réalisation du changement. Pour cette raison, les personnes clés et l'environnement social seront des déterminants importants ; il ne sera pas identique de vivre l'expérience dans une institution prête à accompagner l'enfant dans ses difficultés que dans un centre de détention soucieux de maintenir la discipline et l'ordre.

Les professionnels qui travaillent dans le cadre du programme *Enfance sans Barreaux* développent les facteurs de résilience qui permettent aux enfants en conflit avec la loi de susciter des réactions positives aux événements qui ont eu un impact négatif sur eux. À cette fin, ils tentent également d'identifier les facteurs de non résilience, c'est-à-dire tout ce qui "...*inhibe, ralentit ou arrête le flux naturel de résilience*"²¹. Étant une dynamique vécue en relation avec un contexte donné, ils attendent le développement d'une perspective résiliente, qui consiste à "...découvrir le potentiel de certaines situations pour transformer les problèmes en opportunités de

19 - Extrait de l'introduction du livre *Community Resilience* de Gabriela Simpson et al. (2017), p. 2.

20 -cf. Forés et Grané, 2012, p. 25.

21 -Idem, p. 27.

croissance²²." Cette capacité permet à ceux qui accompagnent les enfants en conflit avec la loi de profiter des "petites fissures" qu'ils découvrent en eux pour semer des graines de vie et d'espoir.

Afin d'activer la résilience des enfants en conflit avec la loi, il est important que les adultes professionnels eux-mêmes fassent partie de communautés de personnes référents qui les aident à développer leurs propres forces et à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent en chemin²³. Dans les récits que nous avons étudiés, il a été très important pour les professionnels impliqués dans le programme *Enfance sans Barreaux* d'avoir une identité professionnelle et une appartenance institutionnelle. Ces deux aspects collaborent à l'acceptation fondamentale et profonde de la personne en difficulté, à la capacité de générer un accompagnement (*mentoring*) et à la recherche éthique d'un projet de vie. Ces aspects, vécus de manière dynamique, renforcent la perspective holistique de la résilience, qui permet de dialoguer avec la recherche d'une justice plus engagée dans la réconciliation et la réintégration de l'enfant et de l'adolescent dans la société, lui offrant une nouvelle opportunité. Il s'agit donc d'un outil pédagogique indispensable au développement de la justice réparatrice.

d) Un choix juridique fondamental : la personne de l'enfant

Depuis 1989, la *Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant* (CDE) a reconnu le droit fondamental déjà inscrit dans la Déclaration des droits de l'enfant de 1959 : "le droit de voir son intérêt supérieur pris en compte et considéré comme prioritaire dans toutes les actions ou décisions l'affectant, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée"²⁴.

Comme l'indique l'Observation générale n° 14 (2013) du Comité des droits de l'enfant de l'ONU qui supervise la mise en œuvre de la CDE, l'objectif du concept d'intérêt supérieur de l'enfant " *...est d'assurer la jouissance pleine et effective de tous les droits reconnus par la Convention et le développement global de l'enfant* "²⁵. Il s'agit de placer la personne de l'enfant au centre des choix, des décisions et des procédures, de telle sorte que tous ses droits soient respectés sans exception, car tous " sont dans l'intérêt supérieur de l'enfant et aucun droit ne doit être lésé par une interprétation négative de l'intérêt supérieur de l'enfant "²⁶.

22 - Idem, p. 36.

23 - Forés et Grané (2012) posent la question de la résilience que l'on connaît dans les milieux socio-éducatifs, p. 35 et suivantes

24 - Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit pris en considération à titre prioritaire (art. 3, par. 1), 1

25 - Idem, 4.

26 - Ibid.

L'un des points forts du programme *Enfance sans Barreaux* du BICE a été, dès le départ, l'adoption d'une approche fondée sur les droits pour travailler avec et suivre les enfants et les adolescents en conflit avec la loi. A cet égard, en appliquant le concept de l'intérêt supérieur de l'enfant, ce programme a cherché à provoquer un véritable changement d'attitude chez les acteurs de la justice, les familles et la société en général, en faveur du respect de l'ensemble des droits des enfants en tant que détenteurs de droits²⁷, quelle que soit leur situation particulière. En vertu des obligations de la CDE, article 3, paragraphe 1, les États parties doivent veiller à ce que " ...toutes les décisions judiciaires et administratives, les politiques et la législation relatives aux enfants indiquent clairement que leur intérêt supérieur a été une considération primordiale... "²⁸.

Du point de vue pénal, "*...le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant s'applique aux enfants en conflit avec la loi (c'est-à-dire les auteurs présumés, accusés ou condamnés)...*", étant entendu que "*...les objectifs traditionnels de la justice pénale, à savoir la répression ou la punition, devraient être remplacés par ceux de la réhabilitation et de la justice réparatrice lorsqu'il s'agit de délinquants juvéniles.*"²⁹ C'est pourquoi, sachant que les enfants en conflit avec la loi sont des personnes en pleine croissance et que les mesures de réparation peuvent générer des processus résilients chez eux, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant représente, d'un point de vue juridique, l'option la plus appropriée pour traiter chaque enfant dans son individualité³⁰, même là où des pratiques culturelles néfastes pourraient priver les enfants des droits que leur garantit la CDE³¹.

Dans les témoignages recueillis auprès des professionnels qui travaillent dans le programme *Enfance sans Barreaux*, on peut voir comment le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant a été traduit en un regard attentif et personnel sur chaque cas. L'utilisation du mensonge et de la dissimulation par les enfants et les adolescents en conflit avec la loi n'est qu'un subterfuge qui dissimule leur insécurité et leur peur profondes face à une expérience de vie qui ne leur a pas donné la possibilité de développer leur véritable potentiel. Il ne s'agit pas de les punir, mais de les aider à ouvrir les yeux sur les possibilités que la vie leur offre lorsqu'ils suivent les chemins de la réconciliation.

Aider les enfants et les adolescents en conflit avec la loi à s'assumer en tant que sujets de droit est sans aucun doute une tâche titanesque, non sans difficultés. La prise en compte de leur autonomie progressive pour

27 - *Idem*, 12.

28 - *Idem*, 13, b.

29 - *Idem*, 28.

30 - *Idem*, 49.

31 - *Idem*, 57.

réorienter leur dynamique de vie nécessitera une forte dose de résilience; la prise en compte de leur intérêt supérieur les aidera à réorienter leur parcours de citoyen, en se réinsérant dans la société avec un projet de vie conscient ; enfin, le respect de leur droit à être entendu et à voir leur opinion prise en compte leur redonnera la capacité de se reconnecter à eux-mêmes et aux autres, de faire confiance et de générer de l'espoir. Nous rappelons les paroles du pape François dans sa dernière encyclique *Fratelli Tutti* (2020) : nous sommes tous porteurs d'une dignité inaliénable³². C'est notre tâche à tous de nous en donner les moyens de manière positive.

2. La justice réparatrice et les enfants en conflit avec la loi

a) La perspective restauratrice, une tâche en suspens

Van Der Maat (2016), en étudiant les pratiques de justice des peuples anciens, attire l'attention sur la priorité que l'individu et la communauté avaient dans l'exercice de l'administration de la justice. Pour eux, la poursuite de la justice - en particulier en Mésopotamie et en Égypte - n'était pas axée sur la punition du délinquant, mais sur la restauration de l'harmonie de la communauté, perdue à cause d'un délit³³. Dans la même veine, Zehr (2010) rappelle les conférences et les cercles communautaires, pratiqués par les Aborigènes du Canada, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, pour régler les problèmes qui affectaient la paix de la communauté³⁴.

Ces pratiques, nées dans la sagesse des peuples anciens, nous rappellent que pratiquer la justice uniquement en appliquant la loi et en punissant le délinquant est encore restrictif. Concentrer l'effort sur la séparation et la punition du délinquant, oublier le droit de la victime à être entendue et limiter l'acte d'infraction à un échange entre deux personnes sans tenir compte de la communauté, ne nous permet pas de comprendre que la paix et l'harmonie de la société ont été affectées et doivent être réparées. Au contraire, concentrer l'effort de la justice sur la réparation du lien perdu ouvre des possibilités insoupçonnées de vie pour tous et contribue à générer des liens de fraternité. Si nous voulons combattre la

32 - cf. lettre encyclique *Tutti Fratelli*, n° 213.

33 - cf. Van Der Maat, 2016, p. 125-126.

34 - cf. Zehr, 2010, p. 7.

violence, nous ne pouvons pas le faire en exerçant plus de violence sur le corps social. Une autre alternative à la justice punitive est nécessaire.

En ce sens, le corpus juridique international a construit, depuis plus de quarante ans, un chemin de justice juvénile qui a trouvé, dans le paradigme de la réparation, la meilleure expression de ce que signifie opter pour la centralité de la personne de l'enfant afin de récupérer et de réintégrer positivement dans la société ceux qui ont eu un éventuel conflit avec la loi. La voie déjà prescrite par la CDE (1989), en particulier dans les articles 37 et 40, a bénéficié de l'engagement des États parties à renforcer les systèmes de protection des droits des enfants et des adolescents, étant entendu que, plutôt que de punir, il est nécessaire de réconcilier le délinquant avec la société dont il fait partie³⁵.

Toutefois, malgré l'énorme effort législatif de ces dernières décennies, les principes sur lesquels repose la doctrine de la protection intégrale sont encore loin d'être efficaces dans la gestion des politiques de prévention et d'intervention précoce. L'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté (2019), élaborée par le professeur Manfred Nowak, expert indépendant des Nations unies, montre que la privation de liberté dans le cadre de l'administration de la justice continue d'être utilisée de manière excessive à l'égard des enfants et des adolescents en conflit avec la loi³⁶. Les États " ...mènent souvent des politiques répressives et punitives qui conduisent à une criminalisation excessive³⁷". En outre, la violence " ...reste endémique à tous les stades de la privation de liberté dans l'administration de la justice "³⁸.

Face à cette réalité, le programme *Enfance sans Barreaux* a été construit sur la base de l'option d'une justice réparatrice qui permet aux enfants et aux adolescents de générer une dynamique de résilience.

35 - Les réglementations internationales spécifiques pour les enfants et les adolescents en conflit avec la loi ont été façonnées par

- *Ensemble de règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs* - Les règles de Beijing adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 40/33 du 28 novembre 1985.
- *Principes directeurs des Nations unies pour la prévention de la délinquance juvénile* - les *Principes directeurs de Riyad* - adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/112 du 14 décembre 1990.
- *Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté* - les *Règles de La Havane* - adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/113 du 14 décembre 1990.
- *Règles minima des Nations unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté* - Les Règles de Tokyo - adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/110 du 14 décembre 1990.
- *Observation générale n°10 sur les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs du Comité des droits de l'enfant, CRC/C/GC/10* du 25 avril 2007.
- *Observation générale n°24 sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs, du Comité des droits de l'enfant, CRC/C/CG/24* du 18 septembre 2019.

36 - Étude mondiale sur les enfants privés de liberté (2019), 41

37 - cf. *Idem*, 43

38 - cf. *Ibid*, 47.

Cela signifie que les deux dimensions, celle de la réparation et celle de la résilience, bien que provenant de différents domaines épistémologiques, sont entremêlées et imbriquées.

Elles s'enrichissent mutuellement en apportant des éléments qui permettent, tant d'un point de vue juridique que pédagogique, d'accepter sans condition la personne qui a commis une éventuelle infraction, afin de l'accompagner dans son processus de croissance et de réinsertion sociale. La présence d'au moins 410 000 enfants privés de liberté chaque année dans les centres de détention provisoire et les prisons du monde entier³⁹ reste un défi pour ce programme et pour d'autres qui s'efforcent d'adopter des mesures visant à protéger les enfants dans leur ensemble.

b) L'expérience de la justice réparatrice dans une perspective de résilience

L'expérience accumulée par le programme *Enfance sans Barreaux* a démontré sur le terrain qu'il est possible de travailler à la réinsertion socio-familiale des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, en l'assumant comme objectif premier de la justice des mineurs⁴⁰. C'est pourquoi, conformément à la doctrine de la protection intégrale, c'est-à-dire en promouvant et en défendant les droits fondamentaux des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, *Enfance sans Barreaux* insiste sur le caractère éducatif de l'administration de la justice pour mineurs, contribuant ainsi à résoudre les conflits personnels, familiaux et sociaux dans un environnement éducatif conforme aux besoins et aux intérêts des enfants et des adolescents⁴¹.

Au regard de l'expérience accumulée, nous affirmons qu'il est nécessaire d'offrir à l'enfant ou à l'adolescent en conflit avec la loi un itinéraire d'accompagnement réparateur-résilient, consistant à promouvoir :

- des mesures alternatives à la privation de liberté, dans un espace institutionnel adéquat et avec des adultes formés et disposés à suivre des protocoles qui favorisent les facteurs de protection ou de résilience;
- des processus d'accompagnement axés sur le développement des compétences de la vie courante, nécessaires pour encourager la résilience personnelle et sociale ;

39 - cf. Ibid, 40

40 - cf. BICE, 2012, p. 24..

41 - cf. Barletta Villarán, 2015, p. 9.

- l'articulation des efforts interinstitutionnels qui travaillent de manière coordonnée pour intégrer l'approche réparatrice dans les instances judiciaires, afin que les enfants et les adolescents puissent être réintégrés dans leur famille et dans la société en tant que citoyens à part entière et sujets de droits.

b.1 Les mesures alternatives à la privation de liberté

En ce qui concerne les mesures alternatives à la privation de liberté, l'Observation générale n° 24 (2019) les appelle des mesures extrajudiciaires ; elles sont préférables car, en ne recourant pas à la procédure judiciaire classique, elles évitent la stigmatisation et la création de casiers judiciaires chez les enfants et les adolescents, en plus de favoriser la sécurité publique et de s'avérer être des procédures plus économiques pour l'État⁴². Cela ne signifie pas, par contre, que la justice n'a pas un regard sur ce qui se passe pendant ces mesures. Les procureurs restent garants des droits et des lois. L'Observation recommande également que ces mesures fassent partie du système de la justice pour mineurs, en mettant l'accent sur le recours à des options réparatrices telles que le travail communautaire, la supervision et l'orientation par des fonctionnaires désignés, les médiations familiales et les réparations aux victimes, entre autres⁴³.

Les témoignages recueillis dans la première partie de cette étude démontrent l'effet négatif que les mesures de privation de liberté ont eu sur les enfants et les adolescents qui ont partagé leurs histoires de vie :

- Dans leurs récits, les filles ont évoqué les prisons comme des "lieux de survie", des "lieux méprisables", "où il faut faire semblant de survivre". Là, elles ont renforcé "leur haine de l'autorité", ne comprenant pas pourquoi elles avaient perdu leur liberté.
- De même, les garçons ont qualifié les centres de détention pour mineurs d'"espaces violents et contraignants", où ils ont renforcé les comportements qu'ils avaient appris dans la rue. Ils y ont vécu "la moquerie et l'humiliation, la vengeance et le silence complice".

Au contraire, lorsque ces mêmes enfants et adolescents ont été emmenés dans des institutions de rééducation, dans un environnement non carcéral et sous la direction d'un professionnel formé et prêt à les écouter, ils ont vécu un changement significatif dans leur dynamique de vie :

42 - cf. observation générale n° 24, 2019, 15.

43 - Cf. idem, 17.

- Les filles ont mis en avant l'environnement institutionnel, qui leur a donné la confiance nécessaire pour progresser au niveau personnel. Cette dynamique leur a ouvert de nouvelles perspectives de vie, leur a appris à se fixer des limites, à renouer avec leur famille et à entamer un processus de réparation des dommages qu'elles avaient subis.
- Les garçons, pour leur part, ont souligné comment leur vie a changé à partir du moment où ils se sont sentis écoutés et non jugés par une personne qui leur a fait confiance. Cette nouvelle expérience les a aidés à comprendre la nécessité de changer et d'adopter un nouveau style de vie.

Ces témoignages nous permettent d'affirmer que, effectivement, les mesures non privatives de liberté doivent être vécues dans des espaces institutionnels et humains adéquats qui encouragent le développement de facteurs de protection ou de résilience chez les enfants qui ont connu des risques extrêmes, ainsi que pour détecter et canaliser les facteurs de risque/de non résilience qui peuvent mettre en danger leur capacité à réagir positivement.

Quels sont donc les facteurs de protection qui peuvent favoriser le développement de la résilience chez les enfants et les adolescents ? Selon Mancinelli (2020)⁴⁴, nous mettons en évidence trois facteurs qui ont également été pertinents dans les témoignages de vie recueillis dans la première partie de cette étude :

- La capacité à développer un sens de la vie ou à trouver un sens à la vie. Les témoignages nous racontent comment chacun a trouvé une raison pour laquelle la vie vaut la peine d'être vécue. Cette idée a été pratiquement exprimée par tous, toujours en référence à l'empathie ressentie par un adulte professionnel, capable d'écouter et non de juger.
- La capacité à s'attribuer une valeur en tant qu'individu et en tant que membre d'une communauté. Nous avons trouvé dans les témoignages recueillis des preuves de la façon dont, à partir du moment où ils ont décidé de changer d'attitude, chacun a commencé à rétablir lentement ses liens familiaux et sociaux, en se revalorisant et en redécouvrant son potentiel pour construire des projets d'avenir. Dans ce processus, la capacité à se reconnaître, à se pardonner et à pardonner aux autres a joué un rôle important.

44 - cf. Mancinelli, 2020, p. 25.

- La capacité à développer les compétences de vie d'une personne résiliente, c'est-à-dire celles qui lui permettent de s'adapter positivement à une nouvelle situation, en réorganisant sa vie. Ces compétences seront examinées dans la section suivante.

En revanche, quels sont les facteurs de risque/de non résilience qui doivent être pris en compte dans un travail de soutien aux enfants et adolescents ayant eu un contact avec la délinquance, parce qu'ils favorisent la permanence des attitudes délictueuses ? Selon l'étude menée par Redondo Illescas, Martínez Catena et Pueyo (2011)⁴⁵, nous signalons quatre facteurs de risque qui ont été présents dans les histoires partagées de la première partie de l'étude :

- Une histoire personnelle marquée par une famille avec des niveaux d'affection et de surveillance déficients, l'abandon et la maltraitance des enfants ; un faible niveau d'éducation et l'utilisation de substances toxiques.
- Les réseaux et les liens que les enfants et les adolescents ont entretenus avec la délinquance et qui favorisent leur récurrence dans la criminalité. En raison de leur situation de fragilité et d'abandon familial, ils ont trouvé la reconnaissance sociale dont ils avaient besoin auprès de leurs "pairs négatifs". Et, grâce à ce soutien affectif, ils sont entrés dans le monde de la délinquance.
- Les cognitions antisociales de l'individu, c'est-à-dire toutes ces attitudes, valeurs, rationalisations et états cognitifs-affectifs qui ont favorisé chez lui un comportement illicite et antisocial. Les témoignages recueillis nous aident à comprendre comment les enfants et les adolescents, en entrant dans le monde de la délinquance, ont trouvé un sens au vol, à la consommation d'alcool et de drogues, à la liberté illimitée. Ils ont même été surpris par la réaction agressive de la société à leur égard. Ils ont créé un monde parallèle qui leur a donné une raison de vivre.
- Les traits de personnalité antisociaux, tels que l'agressivité, l'égoïsme, le tempérament impulsif et insensible, le déficit de maîtrise de soi et le manque de capacité à résoudre des problèmes personnels. La violence qu'ils ont subie dans la rue a renforcé leur capacité à "survivre" en apparaissant forts au milieu de la faiblesse. C'est le cercle vicieux de la violence qui les a enveloppés et qu'ils

45 - cf. Redondo Illescas, Martínez Catena et Pueyo, dans les conclusions de leur étude, présentent la description d'Andrews et Bonta (2006 ; Andrews, 1996) sur les facteurs de risque dynamiques et statiques auxquels il convient d'accorder une attention particulière dans l'intervention des jeunes délinquants (2011, p. 128-129). Nous avons adapté les facteurs de risque en fonction des résultats obtenus dans les histoires de vie de la première partie de cette étude.

doivent briser d'une manière ou d'une autre pour faire un pas en avant dans la vie.

Ces éléments, identifiés et systématisés à partir de la compréhension de l'histoire de vie de chaque enfant et adolescent, peuvent aider les professionnels à détecter et à choisir les meilleures stratégies pour canaliser l'accompagnement individualisé dont chaque personne a besoin, afin de l'aider à générer des réponses résilientes adéquates.

b. 2 Le développement des compétences de la vie courante

Mancinelli (2020) reprend la définition des compétences de la vie courante de l'OMS (1992), qui les définit comme l'ensemble des aptitudes et des compétences qui doivent être acquises afin d'entrer en relation avec les autres et de faire face aux problèmes, aux pressions et au stress de la vie quotidienne. L'absence de ces compétences socio-affectives peut entraîner, notamment chez les jeunes, des comportements à risque qui ont un impact négatif sur leur croissance et leur insertion dans la société⁴⁶.

Le noyau fondamental des compétences de la vie courante dans les programmes de prévention pour les enfants et les adolescents a été développé au cours des dernières décennies sur la base de dix compétences : conscience de soi, gestion des émotions, gestion du stress, communication efficace, relations efficaces, empathie, pensée créative, esprit critique, prise de décision et résolution de problèmes⁴⁷.

Il est donc logique de penser que les enfants et les adolescents qui ont été en conflit avec la loi ont éprouvé une carence dans l'apprentissage des compétences nécessaires pour affronter la vie de manière positive. Soumis à des situations extrêmes de pauvreté, de viol, de violence domestique, de délinquance, de trafic de drogue, de vol, de solitude et de vie dans la rue, ils ont eu besoin de générer en eux des connaissances, des compétences et des attitudes pour aborder la vie sous un angle différent.

Le programme *Enfance sans Barreaux* a fait un effort conscient pour fournir des outils à ces enfants et adolescents afin qu'ils connaissent et assument des compétences et, à travers elles, encouragent une dynamique de résilience dans leur vie. En fait, les histoires analysées dans la première partie de cette étude nous ont permis d'identifier

46 - Idem, p. 25.

47 - cf. Idem, p. 26.

certaines conclusions qui pourraient bien être appréhendées comme des compétences développées par le programme *Enfance sans Barreaux* sur le terrain :

- Le renforcement d'une identité personnelle et familiale.
- L'exercice de l'empathie pour savoir comment se connecter avec l'autre.
- La recherche de la réconciliation personnelle et sociale qui pourra mener au pardon.
- La réparation des dommages causés et la restauration des liens perdus.

Sur quoi le programme *Enfance sans Barreaux* devrait-il continuer à concentrer ses efforts à l'avenir pour renforcer les compétences de vie des enfants en conflit avec la loi ?

Nous pensons qu'il est nécessaire d'aider les enfants et les adolescents à développer des compétences personnelles⁴⁸ telles que :

- traiter la nouveauté et le changement comme une occasion de se tester et d'apprendre à nouveau (c'est-à-dire développer la flexibilité) ;
- être disponible pour acquérir de nouvelles connaissances et de nouveaux outils (c'est-à-dire encourager l'ouverture d'esprit) ;
- comprendre les situations et adapter son propre comportement au contexte (c'est-à-dire promouvoir l'esprit critique) ; et enfin,
- avoir confiance en sa propre capacité à surmonter les obstacles avec sa propre force (c'est-à-dire cultiver son efficacité personnelle).

De même, afin de renforcer les compétences relationnelles qui ont été mises en évidence dans l'étude de cas, nous suggérons de continuer à aider les enfants et les adolescents à :

- établir une relation amicale avec les autres (c'est-à-dire la sociabilité) ;
- prêter attention à ce que disent les autres (c'est-à-dire savoir écouter) ;

48 - Nous suivons la classification des compétences de Mancinelli (2020, p. 37-56) en compétences cognitives, relationnelles et personnelles.

- développer la capacité à se mettre à la place de l'autre (c'est-à-dire l'empathie) ;
- prendre conscience des réactions que leur propre comportement suscite chez les autres (c'est-à-dire la maîtrise de soi sur le plan émotionnel) ;
- savoir comment communiquer verbalement et non verbalement (c'est-à-dire communiquer efficacement) ;
- surmonter les différences personnelles (c'est-à-dire la gestion des conflits) : et enfin,
- rechercher les moyens de concilier les différents intérêts afin d'atteindre un résultat satisfaisant (c'est-à-dire la négociation).

Les compétences sont comprises comme un "savoir-faire" dans un contexte spécifique. Il ne s'agit pas de services distincts, mais de l'expression de compétences que les gens développent à un moment donné pour répondre aux exigences de la réalité. Étant aussi dynamiques que la vie elle-même, les compétences pour la vie sont transversales et nécessitent une approche stratégique. Il n'y a pas de recette spécifique : tout dépendra de la volonté et la capacité des éducateurs à engager un dialogue avec chaque enfant et à découvrir quelle sera la porte d'entrée pour générer des processus résilients.

b.3 L'articulation des efforts interinstitutionnels

Depuis ses débuts, le programme *Enfance sans Barreaux* s'est engagé à promouvoir des actions pour que tous les organes judiciaires et éducatifs intègrent l'approche réparatrice, enrichie par la résilience, dans leurs procédures et stratégies. L'effort a sans doute porté ses fruits sur le terrain, mais sa portée reste limitée.

L'objectif est de voir comment les principes, les structures et les actions peuvent être davantage articulés dans les processus de prévention, de détention et de prise de décision de ces organes afin de permettre aux adolescents qui ont été en conflit avec la loi de se réinsérer favorablement dans la société.

b.3.1 La préparation

Nous partons de l'idée que la meilleure stratégie contre la criminalité est la prévention plutôt que la détention⁴⁹. Cependant, lorsque nous parlons du programme *Enfance sans Barreaux*, nous faisons référence au travail qui est effectué directement avec les enfants et les adolescents qui ont déjà eu des problèmes avec la loi et qui ont besoin de résoudre leur situation particulière. Par conséquent, nous entendons par prévention la préparation de l'ensemble du système d'accueil, de soins et de renvoi des cas, dans le respect des droits.

C'est pourquoi il est nécessaire que:

- le système de justice pour mineurs concentre sa législation, ses procédures et ses mécanismes sur le traitement approprié des enfants et des adolescents⁵⁰, toujours dans le respect de leurs droits, tels qu'ils sont consacrés par la Convention. À cette fin, il est nécessaire de renforcer un système global composé d'unités spécialisées dans la police, la justice, le système judiciaire et le ministère public, ainsi que la disponibilité de défenseurs spécialisés et professionnels capables de fournir aux enfants et aux adolescents une assistance appropriée en cas de besoin⁵¹.
- une formation systématique et continue soit assurée pour le personnel professionnel qui travaillera directement avec les enfants et les adolescents orientés vers le système de justice pour mineurs - policiers, procureurs, travailleurs sociaux, juges et responsables communautaires, entre autres - afin qu'il prenne en compte et adapte ses procédures pour préserver le développement physique, psychologique et social des enfants et des adolescents. En outre, ce personnel doit être formé pour prendre en compte les différences fondées sur le sexe et l'appartenance des enfants à des groupes vulnérables⁵².

49 - À cette fin, il est nécessaire de favoriser "...une coopération interinstitutionnelle structurée entre les services de protection de l'enfance, la protection sociale, l'éducation, la santé, les services répressifs et le système judiciaire, afin de mettre en place des systèmes complets de protection de l'enfance et de mettre en œuvre des politiques de prévention et d'intervention précoce...". [Étude mondiale sur les enfants privés de liberté, 2019, 42].

50 - *Observation générale* n° 24, 8.

51 - Cf. idem, n° 106.

52 - *L'Observation générale* n° 10, 40. *L'Observation générale* n° 24 développe le contenu de cette formation multidisciplinaire : "Il devrait comprendre des informations, tant nouvelles qu'établies, provenant de divers domaines et portant notamment sur les causes sociales et autres de la délinquance, le développement social et psychologique des enfants, y compris les découvertes récentes en neurosciences, les disparités pouvant constituer une discrimination à l'égard de certains groupes marginalisés, tels que les enfants appartenant à des minorités ou à des peuples autochtones, la culture et les tendances du monde des jeunes, la dynamique des activités de groupe, et les mesures de déjudiciarisation et les peines non privatives de liberté disponibles, y compris les mesures qui évitent le recours aux procédures judiciaires..." (112).

- des services spécialisés soient créés pour la prise en charge et le traitement des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, surtout pour encourager l'adoption de mesures non privatives de liberté, afin que les personnes impliquées dans d'éventuelles infractions puissent recevoir un soutien approprié, générer en elles une dynamique de résilience et, de cette façon, participer à des processus de réparation avec le soutien de la communauté. Ce processus nécessitera une approche multidisciplinaire⁵³ et la participation d'organisations non gouvernementales⁵⁴ qui peuvent apporter leur expérience et participer activement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et des ressources pertinentes.
- en ce qui concerne l'âge minimum de la responsabilité pénale⁵⁵, le système de justice pour mineurs devrait prévoir un ensemble de mesures de protection spéciales pour les personnes qui ont commis une infraction et n'ont pas atteint l'âge minimum ; ou bien, il devrait prévoir des procédures judiciaires, en harmonie avec les principes et les dispositions de la Convention, pour les personnes qui n'ont pas atteint l'âge minimum de la responsabilité pénale et qui sont âgées de moins de 18 ans au moment où elles commettent une infraction. Cela impliquera la création d'institutions appropriées et la formation de personnel professionnel capable d'accompagner les mesures non privatives de liberté pour les enfants et les adolescents.
- il convient de promouvoir la recherche systématique sur les systèmes de justice pour mineurs, en particulier par des institutions universitaires indépendantes, afin de connaître et de capitaliser les bonnes pratiques, d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées et de planifier de nouvelles stratégies pour formuler des politiques de plus en plus efficaces à l'avenir⁵⁶.

b.3.2 La détention

Il est nécessaire que les premières instances qui entreront en contact avec des enfants et des adolescents en conflit avec la loi aient une idée précise de la typologie des infractions qui feront partie d'un "procès équitable" et de la manière dont les procédures seront respectées dans le cadre de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et de la législation

53 - Observation générale n° 24, 109.

54 - cf. idem, 110.

55 - Observation générale n° 10, 31.

56 - Observation générale n° 24, 114.

existante. Ces éléments apporteront de la cohérence à un processus centré sur l'enfant et canaliseront correctement les efforts vers un traitement réparateur⁵⁷ et résilient.

Dans le cadre du programme *Enfance sans Barreaux*, nous invitons tous les acteurs de la justice à intégrer la perspective de la résilience dans toutes les phases du processus. L'objectif est d'assurer une série de conditions d'attention et de soins qui permettent à l'enfant de s'exprimer en toute confiance et de collaborer à l'élaboration des enquêtes qui, à leur tour, permettront aux autorités de contacter sa famille.

Plus la réponse institutionnelle sera rapide, plus la capacité de résilience de l'enfant sera grande. C'est pourquoi nous soulignons la responsabilité des professionnels qui effectuent le travail de médiation, convaincus qu'avec leur contribution, ils créeront l'espace humain et institutionnel indispensable pour gagner la confiance des enfants en conflit avec la loi.

Pour cela, il est nécessaire que:

- Les structures d'accueil des enfants et adolescents en conflit avec la loi garantissent avant tout une réponse proportionnée aux circonstances et à la gravité de l'infraction⁵⁸, ainsi qu'à la situation personnelle de l'infacteur et aux différents besoins de la société⁵⁹.
- En ce qui concerne l'infraction, il doit s'agir d'une action qui entre dans le champ d'application de la loi pénale⁶⁰; dans le cas d'une infraction grave, il faut tenir compte de la situation personnelle de l'auteur de l'infraction, de la gravité des faits et de la sécurité publique ; mais aussi de l'intérêt supérieur de l'enfant et l'intention réparatrice du processus, c'est-à-dire de promouvoir la réinsertion de l'enfant dans la société.⁶¹

57 -La justice réparatrice devrait être applicable à tous les stades du processus de justice pour mineurs, en tant que mesure alternative ou complémentaire à d'autres mesures. Au stade de la garde à vue, des efforts pourraient être faits pour engager l'enfant dans un processus de justice réparatrice. Les agents de police devraient être formés à l'utilisation de cette alternative et éviter les abus éventuels ... Si l'affaire est portée devant le procureur, celui-ci doit avant tout envisager la possibilité de recourir à un processus de justice réparatrice pour traiter l'affaire sans recourir à une procédure judiciaire. Avant de recourir à la détention préventive ou provisoire, des mesures alternatives, en particulier le recours à la justice réparatrice, devraient être utilisées pour éviter la privation de liberté". (*Déclaration de Lima sur la justice juvénile réparatrice*, 2009 ; extrait : *Compendium d'instruments relatifs à la justice juvénile*, 2014, p. 412-413).

58 - Règles de Pékin, 1985, 5.1.

59 - Observation générale n° 24, 76.

60 - Déjà le Comité des droits de l'enfant, dans son Observation générale n°10 (2007), notait : "Il est très fréquent que les codes pénaux contiennent des dispositions criminalisant certains problèmes de comportement des enfants, par exemple le vagabondage, l'absentéisme scolaire, les fugues et autres actes qui sont souvent le résultat de problèmes psychologiques ou socio-économiques. Il est particulièrement préoccupant de constater que les enfants des rues sont souvent victimes de cette forme de criminalisation. Ces actes, également appelés "status offences", ne sont pas considérés comme tels s'ils sont commis par des adultes. Le Comité recommande l'abrogation par les États parties des dispositions relatives à ces infractions afin d'assurer l'égalité de traitement des enfants et des adultes devant la loi...". [n° 8]

61 - Observation générale n° 24, 76.

- Il est nécessaire de garantir une procédure équitable dans le cas des enfants et des adolescents, notamment en garantissant leur droit à être entendus dans toute procédure - administrative ou judiciaire - soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organe approprié, conformément aux règles de procédure du droit national⁶².
- La manière privilégiée de traiter les enfants devrait être l'application de mesures extrajudiciaires, c'est-à-dire de mesures non privatives de liberté. Même ces mesures peuvent être prises dans le cas d'infractions graves, le cas échéant⁶³, et sous réserve des conditions prévues par la loi⁶⁴.
- La détention, l'enfermement ou l'emprisonnement ne doit être considéré que comme une mesure de dernier recours et pour la durée la plus courte possible⁶⁵. Dans le respect des conditions stipulées par la CDE (art. 37), la priorité doit être donnée aux mécanismes qui permettent les contacts et la participation des parents ou des adultes chargés de la garde et de la protection des enfants⁶⁶. L'objectif de ce processus est que l'enfant ou l'adolescent puisse être intégré dans un programme de rééducation, vécu avec le soutien de sa famille et visant à assurer son plus grand bien-être éducatif et professionnel.

b.3.3 La décision

Puisque l'infraction est une blessure dans la communauté⁶⁷- et, comprenant que les liens sociaux des enfants et des adolescents ont été endommagés en tant que cause et effet du crime lui-même - le programme *Enfance sans Barreaux* veut attirer l'attention sur la nécessité pour la justice de rendre possible et de canaliser l'engagement et la participation des délinquants, des victimes et de la communauté dans la solution des problèmes. De cette manière, la justice remplit sa véritable fonction

62 - cf. Convention relative aux droits de l'enfant, art. 12,

63 - cf. observation générale n° 24, 16.

64 - Cf. idem, 18.

65 - Tout enfant privé de liberté doit être séparé des adultes, y compris dans les cellules de la police. Un enfant privé de liberté ne devrait pas être placé dans un établissement pour adultes ou une prison, car il est amplement démontré que cela compromet sa santé et sa sécurité de base, ainsi que sa capacité future à rester en dehors de la criminalité et à se réinsérer... Les États parties devraient créer des établissements distincts pour les enfants privés de liberté, dotés d'un personnel dûment formé et fonctionnant conformément à des politiques et pratiques adaptées aux enfants". (Observation générale n° 24, 92).

66 - Ibidem, 85.

67 - cf. Zehr, 2007, p. 26.

réparatrice, en rétablissant le lien social. Cette fonction réparatrice est soutenue par un processus de médiation conçu dans une perspective de résilience.

À ce stade de la prise de décision, que l'enfant ou l'adolescent suive un programme de soutien ou soit en détention⁶⁸, il est important que tous les organes judiciaires et éducatifs travaillent ensemble pour garantir que le processus se termine non seulement de la meilleure manière possible, c'est-à-dire avec une pleine réintégration dans la société, mais aussi pour empêcher l'enfant ou l'adolescent de récidiver à l'avenir.

C'est pourquoi il est nécessaire que les programmes d'accompagnement des enfants et des adolescents en conflit avec la loi utilisent des "processus de réparation" qui visent à obtenir des "résultats réparateurs".

Nous entendons par "processus de réparation" tout cheminement dans lequel la victime, le délinquant et, si possible, toute autre personne ou tout autre membre de la communauté affectée par l'infraction, participent activement ensemble à la résolution des problèmes découlant de l'infraction, généralement avec l'aide d'un facilitateur. Les processus de réparation peuvent comprendre la médiation, la conciliation, la discussion et les réunions de détermination de la peine.

Par "résultat de la réparation", nous entendons un accord conclu à l'issue d'un processus de réparation. Les résultats de la réparation peuvent comprendre des réponses et des programmes tels que la réparation, la restitution et le travail d'intérêt général, visant à répondre aux besoins et responsabilités individuels et collectifs des parties et à assurer la réinsertion du délinquant⁶⁹.

- Lors de la mise en place de processus de réparation, les enfants qui ont commis une infraction, une fois qu'ils ont reçu des soins appropriés qui leur ont permis de faire confiance et d'exprimer leurs propres besoins, soient en mesure, grâce à la mise en place de cercles de réparation, de reconnaître le mal qu'ils ont fait, de comprendre l'impact de leurs actions et de prendre des mesures concrètes pour réparer le mal autant que possible⁷⁰.

68 - Par privation de liberté, on entend toute forme de détention ou d'emprisonnement, ainsi que le placement dans un établissement public ou privé dont le mineur n'est pas autorisé à sortir de son plein gré, sur ordre de toute autorité judiciaire, administrative ou autre autorité publique". (Règles de La Havane, 1990, 11.b).

69 - *Justice réparatrice. Rapport du Secrétaire général*, 2002, annexe I.

70 - cf. Zehr, 2007, p. 21.

- Dans le cadre du développement des cercles de réparation, les victimes puissent recevoir des informations sur le processus, raconter leur propre récit des événements et retrouver un sentiment de contrôle de leur vie. Que ce soit directement ou symboliquement, il est important que les délinquants dédommagent leurs victimes. Cela ouvre la voie au pardon et à la réconciliation personnelle et sociale.
- Dans le développement des processus de réparation, la communauté assume sa responsabilité en générant une plus grande protection des enfants. En apprenant à développer des attitudes de résilience, à accueillir des gestes de réconciliation, même de la part de la famille, la communauté peut créer des conditions qui concourent au bien-être social. Il s'agit de transformer la honte en une attitude proactive, sur la voie d'une parentalité positive et responsable.
- Les médias, loin de transmettre une image négative des enfants en conflit avec la loi, qui ne fait que contribuer au stéréotype discriminatoire et négatif à leur égard⁷¹, favorisent un style de communication sociale qui consiste à faire connaître les progrès de la justice pour mineurs dans le respect des droits inscrits dans la CDE.
- Enfin, lorsqu'il prend une décision, le juge doit tenir compte de l'engagement pris par l'enfant, son processus de changement, le travail effectué par le professionnel et l'organisation qui l'a accompagné et les efforts déployés par la communauté pour réintégrer pleinement l'enfant en son sein et, plus particulièrement, dans sa famille.

Dans le cas où une mesure extrajudiciaire a été exécutée, et conformément aux orientations de l'Observation générale n°24, l'affaire est considérée comme définitivement close et ne donne lieu ni à une condamnation ni à une inscription au casier judiciaire. Il est traité comme un dossier confidentiel à des fins administratives, d'examen, d'étude et de recherche⁷².

71 - cf. *Observation Générale No. 24*, 111.

72 - cf. *Observation générale n° 24*, 18

CONCLUSION

SUR LA VOIE D'UN MODÈLE RÉSILIENT ET RÉPARATEUR D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

"Les enfants ont également partagé des expériences de résilience et d'espoir et ont souligné l'importance de l'amitié avec d'autres enfants et avec des adultes en qui ils pouvaient avoir confiance et qui travaillaient dans leur intérêt. De nombreux enfants avaient des aspirations positives pour un avenir après la détention, où ils seraient réunis avec leur famille et leurs amis et jouiraient d'une vie d'êtres humains indépendants, contribuant à leur communauté. Ils considéraient l'éducation et le développement des compétences comme des éléments essentiels pour parvenir à une vie meilleure".
(*Étude mondiale sur les enfants privés de liberté*, 2019, 25).

Le programme *Enfance sans Barreaux* s'inscrit dans le cadre de la défense des droits des enfants et des adolescents en conflit avec la loi ; à cette fin, il est développé en relation avec un système national de justice pénale pour mineurs et avec le soutien d'une communauté locale ayant des traditions, une philosophie et une culture spécifiques. Les professionnels qui travaillent dans le programme le font à partir d'un engagement qui donne une raison d'être à leurs efforts quotidiens ; ce sont aussi des personnes qui ont une histoire, un itinéraire et des choix qui ont mûri avec le temps. Tout cela nourrit leur implication, même dans des situations de conflit et de violence, en vivant en contact permanent avec la délinquance juvénile.

Le but ultime du programme *Enfance sans Barreaux* est d'encourager une approche de justice juvénile réparatrice qui aide à la dé-judiciarisation des procédures et à l'amélioration de la qualité et de la promotion des

alternatives à la privation de liberté, créant ainsi un environnement de protection résilient adapté à la condition vulnérable des enfants et des adolescents qui ont été infracteurs.

En assumant la diversité des réalités et des expériences que le BICE et ses partenaires ont accumulées au cours des dernières décennies, et soutenus par la systématisation offerte par l'étude des histoires de vie des enfants, des adolescents et des adultes, nous pensons que la voie de la résilience réparatrice est la plus appropriée pour promouvoir les processus de réinsertion sociale.

En guise de conclusion, nous proposons un guide d'actions et d'indicateurs qui pourraient servir à comparer l'exercice que nous avons réalisé au sein de nos organisations, comme point de référence permettant le dialogue et la recherche de nouvelles perspectives dans le travail d'accompagnement des enfants et des adolescents en conflit avec la loi. Comme tout exercice de capitalisation, c'est encore une proposition limitée qui n'épuise pas les possibilités sur le terrain. Le plus important est que l'organisation elle-même continue à apprendre de sa propre expérience, et que cette expérience soit partagée avec d'autres.

Étape : Organisation

Actions	Indicateurs
<p>1. Promouvoir des initiatives visant à garantir que le système judiciaire permette la création d'organes appropriés pour fournir l'assistance et la protection nécessaires aux enfants et aux adolescents en conflit avec la loi.</p>	<p>1.1 Les praticiens encouragent les processus de dialogue et de réflexion sur les principes de la justice juvénile réparatrice, dans une perspective de résilience, avec les acteurs locaux de l'administration de la justice.</p>
	<p>1.2 Avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire, une formation initiale et continue est dispensée dans les organismes qui travailleront directement auprès des enfants et des adolescents en conflit avec la loi.</p>
<p>2. Créer les conditions appropriées pour la réception, l'attention et la canalisation des enfants et des adolescents en conflit avec la loi, dans le respect de leurs droits.</p>	<p>2.1 Des services spécialisés pour l'accueil et le soutien des enfants et des adolescents sont mis en place, appropriés à l'adoption de mesures extrajudiciaires, avec une approche multidisciplinaire et avec le soutien d'organisations non gouvernementales</p>
	<p>2.2 En ce qui concerne l'âge minimum de la responsabilité pénale, il est fixé à un niveau raisonnable suivant les prescriptions de l'Observation générale no 24 du Comité des droits de l'enfant sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants [CRC/C/GC/24, § 21].</p>
	<p>2.3 Un système de protection complet est assuré, dans la mesure du possible, par des unités spécialisées dans l'enfance et l'adolescence.</p>

Étape : Accueil

Actions	Indicateurs
3. Accueillir les enfants et les adolescents en conflit avec la loi, en veillant à ce que la réponse institutionnelle soit conforme aux principes de protection nécessaires pour générer en eux un processus résilient.	<p>3.1 les instances judiciaires et les organismes d'accueil des enfants et des adolescents garantissent une réponse proportionnée aux circonstances et à la gravité de l'infraction commise, à la situation personnelle de l'auteur de l'infraction et aux besoins de la société.</p> <p>3.2 Une procédure régulière est assurée, en respectant le droit de l'enfant d'être écouté et accompagné selon les règles de procédure pénale axées sur une justice réparatrice.</p>
4. Appliquer des mesures extrajudiciaires dans la mesure du possible, en recourant à la détention ou l'emprisonnement uniquement en tant que mesure de dernier recours et pour une durée la plus courte possible.	<p>4.1 Les enfants et les adolescents bénéficient de mesures extrajudiciaires qui permettent aux professionnels de travailler avec eux dans des espaces éducatifs bienveillants conformément à leurs besoins.</p> <p>4.2 Les organisations non gouvernementales participant au programme Enfance sans Barreaux élaborent un plan de travail et un projet de vie pour chaque enfant, en coopération avec les autorités judiciaires.</p>

Stade : Développement

Actions	Indicateurs
5. Assurer un suivi afin que tous les organismes impliqués dans l'accompagnement des enfants et des adolescents collaborent dans l'élaboration de processus de réparation dans une perspective de résilience, afin d'assurer la réinsertion sociale des enfants et des adolescents.	5.1 Les professionnels engagent un dialogue avec les enfants en conflit avec la loi et, sur la base de la confiance, travaillent sur les facteurs de résilience possibles. Élaborer, avec leur consentement et leur participation active, un plan d'accompagnement.
6. Promouvoir la participation des enfants et des adolescents, des victimes, des familles et de la communauté locale dans la création de cercles de réparation ou de dynamiques alternatives de réparation.	<p>6.1 Les praticiens élaborent des sessions de sensibilisation des enfants sur les dommages causés et la responsabilité de les réparer.</p> <p>6.2 Les enfants et les adolescents sont capables d'écouter l'histoire de leurs victimes et réagissent à leur douleur et à leur frustration.</p> <p>6.3 Les praticiens encouragent les processus de dialogue, dans la mesure du possible et le respect du droit, entre les délinquants et les victimes, dans un environnement d'acceptation et de respect mutuels.</p> <p>6.4 Les pères et les mères d'enfants et d'adolescents expriment leurs craintes et demandent des conseils pour les accompagner dans le processus de rééducation.</p> <p>6.5 Avec la participation des enfants, des victimes, des familles et de la communauté locale, un consensus est atteint et des accords de conciliation et de réparation sont conclus.</p>

Étape : Réinsertion

Actions	Indicateurs
7. Donner aux enfants et aux adolescents les moyens d'agir afin qu'ils puissent communiquer et partager l'expérience vécue.	7.1 Les enfants et les jeunes acceptent les possibilités d'études et de travail qui leur sont offertes. 7.2 Les enfants et les adolescents élaborent le récit de leur expérience personnelle. Dans leurs témoignages, ils expriment l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et racontent leurs processus de changement.
8. Accompagner les pères et les mères dans des processus de parentalité positive qui les aident à reprendre la responsabilité de l'accompagnement de leurs enfants.	8.1 Les parents reconnaissent la nécessité de se pardonner et de pardonner aux autres comme un acte de réconciliation et de croissance familiale. 8.2 Les pères et les mères travaillent sur la parentalité responsable et positive et renforcent la communication avec leur enfant et leur participation aux décisions.
9. Promouvoir la recherche indépendante et la communication sur les avancées du système local de justice juvéniles.	9.1 Les médias locaux sont invités à faire connaître les progrès de la justice pour mineurs en matière de respect des droits des enfants inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant. 9.2 La recherche sur les systèmes de justice juvénile est encouragée, avec le soutien d'institutions extérieures, afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises et de planifier des stratégies futures.

“J’ai toujours pensé que les noms sont importants pour les gens ; peut-être que le mien commence à peine à prendre de la valeur.

Maintenant, je repousse comme une fleur dans ce monde, que je vais sûrement peindre de différentes couleurs.

Flor est mon prénom, et il aura beaucoup de couleurs dès maintenant. Il en sera ainsi et ce sera ma réalité.”

Flor, 17 ans, Pérou

BIBLIOGRAPHIE

Day, Christopher and Gu, Qing (2015). *Educadores resilientes, escuelas resilientes. Construir y sostener la calidad educativa en tiempos difíciles*. Madrid: Narcea, S.A. de Ediciones. [Traducido del original inglés por Sara Alcina Zayas]. ISBN: 978-84-277-2102-9. 237 p.

Demetrio, Duccio (1996). *Raccontarsi. L'autobiografia come cura di sé*. Milano: Raffaello Cortina Editore. ISBN: 978-88-7-78-422-0, 229 p.

Ferrara, Alessandro (2008). *La forza dell'esempio. Il paradigma del giudizio*. Milano: Feltrinelli Editori. ISBN: 978-88-07-10436-7, 259 p.

Forés, Anna y Grané, Jordi, (Edits.) (2012). *La resiliencia en entornos socioeducativos. Sentido, propuestas y experiencia*. Madrid: Narcea S.A. de Ediciones. ISBN: 978-84-277-1805-0, 167 p.

Friese, Susanne (2019). *Qualitative Data Analysis with ATLAS.TI*. (3rd. edition). London : Sage Publications Ltd. ISBN : 978-1-5264-4623-7, 307 p.

Haddad, Gérard (2016). *Le complexe de Caïn. Terrorisme, haine de l'autre et rivalité fraternelle*. Clermont-Ferrand : Premier Parallèle. ISBN : 979-10-94841-39-6, 114 p.

Malaguti, Elena (2005). Applicabilità, risorse e limiti della resilienza. En: Cyrulnik, Boris e Malaguti, Elena (a cura di). *Costruire la Resilienza. La riorganizzazione positiva della vita e la creazione di legami significativi*. Trento: Edizioni Centro Studi Erickson S.p.A. ISBN: 978-88-7946-813-8. p. 103-113.

Mancinelli, Maria Rosaria (2020). *Tecniche espressive per lo sviluppo di competenze trasversali. Percorsi operativi in contesti psico-educativi*. Milano: Franco Angeli, S.R.L. 214 p.

Morin, Edgar (2000). *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*. Éditions du Seuil. ISBN: 978-2-7578-5131-9, 140 p.

Redondo Illescas, Santiago; Martínez Catena, Ana y Pueyo, Antonio Andrés (2011). *Factores de éxito asociados a los programas de intervención con menores infractores*. Madrid: Ministerio de Sanidad, Política Social e Igualdad. Gobierno de España. 190 p.

Rubio, José Luis y Puig, Gema (2015). *Tutores de resiliencia: Dame un punto de apoyo y moveré MI mundo*. Barcelona: Editorial Gedisa. Colección Psicología/Resiliencia. ISBN: 978-84-9784-734-6. 199 p.

Sbatella, Fabio; Castelli, Cristina e Pini, Erika (2008). *Psicologia dei nuovi adolescenti*. En: *Castelli, Cristina e Sbatella, Fabio. Psicologia del ciclo di vita*. Milano: Franco Angeli, S.R.L., ISBN: 978-88-464-9112-1. p. 201-224.

Tyler, Tom and Trinker, Rick (2018). *Why children follow rules. Legal socialization and the development of legitimacy*. Oxford University Press. ISBN: 978-0-19-064414-7, 267 p.

Van der Maat, Bruno (2016). *Prácticas antiguas para una justicia nueva*. Arequipa: Universidad Católica de Santa María. ISBN: 978-612-47030-1-0. 145 p.

Zehr, Howard (2010). *El Pequeño Libro de la Justicia Restaurativa*. Asunción: Centro Evangélico Menonita de Teología Asunción (CEMTA). ISBN: 978-1-56148-469-0 [Traducido del original en inglés]. 92 p.

Articles

Domínguez De la Ossa, Elsy, & Herrera González, José Darío (2013). La investigación narrativa en psicología: definición y funciones. *Psicología desde el Caribe*, 30(3),620-641.[fecha de Consulta 13 de Agosto de 2020]. ISSN: 0123-417X.

Hampaté Ba, Amadou (1979). Los archivos orales de la historia. *El Correo de la UNESCO*. Agosto-Septiembre 1979, año XXXII, p. 17-23. [Fecha de consulta: 09/10/2020]. Disponible en: <https://fr.unesco.org/courier/2018-2/lecon-humanite>

Langer, Eduardo, Roldán, Sandra y Maza, Karen Natalia (2012). Dispositivos pedagógicos y trayectorias escolares en contexto de desigualdad social. *ICT-UNPA 47*. [Fecha de consulta: 13/08/2020]. ISSN: 1852 – 4516.

Nascimento Dos Santos, Daiana (2011). Imaginarios y representaciones en la tradición oral africana y latinoamericana. *Acta Literaria* No 42, I Sem. (145-150), 2011 ISSN 0716-0909. [Fecha de consulta: 09/10/2020]. https://scielo.conicyt.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0717-68482011000100010

Rengifo Rengifo, Tobías. De narrativas y hermenéuticas a la visibilización de los actores principales: los niños, las niñas y los jóvenes. *Revista Paca* 9, Diciembre 2019, p. 71-92. [Fecha de consulta: 13/08/2020] ISSN 2027-257X. Disponible en: <https://core.ac.uk/download/pdf/327267442.pdf>.

Ricoeur, Paul (2006). La vida: Un relato en busca de narrador. *Ágora, Papeles de Filosofía*, 25/2: p. 9-22. [Fecha de consulta: 13/08/2020]. ISSN 0211-6642. Disponible en: <https://textosontologia.files.wordpress.com/2012/11/ricoeur-la-vida.pdf>

Vanistendael, Stefan (2017). Probar sabores de resiliencia: un mini-curso en mensajes condensados. Introducción del libro de Resiliencia Comunitaria de Gabriela Simpson & otros compiladores. Buenos Aires: Editorial Dunken. Versión 17 de julio de 2017. Documento no publicado.

Vivar, Cristina G., Arantzamendi, María, López-Dicastillo, Olga, & Gordo Luis, Cristina. (2010). La Teoría Fundamentada como Metodología de Investigación Cualitativa en Enfermería. *Index de Enfermería*, 19(4), 283-288. [Fecha de consulta: 21/10/2020].

Collection BICE

Barletta Villarán, María Consuelo (2015). *La justicia penal juvenil en Perú : Un aporte para la construcción de un sistema penal garantista y de reinserción sociofamiliar*. Pérou : COMETA - Compromiso desde la Infancia y Adolescencia et OPA - Observatorio de Prisiones Arequipa. 80 p.

BICE - *Niñez sin Rejas. En América Latina, construcción de sistemas de justicia juvenil conformes con la Convención de Naciones Unidas sobre los Derechos del Niño y orientados hacia la reintegración sociofamiliar*. Bélgica: BICE, 2012. ISBN: 2-914862-95-4. 93 p.

BICE - *Una aproximación a la Justicia Penal Juvenil en Colombia, Ecuador, Guatemala y Perú*. Francia : BICE, 2019. ISBN : 979-10-96608-13-3

Vanistendael, Stefan (2009). *Droits de l'Enfant et résilience. Deux approches fécondes qui s'enrichissent mutuellement*. Bruxelles : Bureau International Catholique de l'Enfance. ISBN : 2-914862-84-9.

Vanistendael, Stefan(2012) *Résilience et Spiritualité. Le réalisme de la foi* (2^e éd.). Genève : Bureau International Catholique de l'Enfance. ISBN : 978-2-914862-61-5.

Vanistendael, Stefan (2018) *Vers la mise en œuvre de la résilience : La casita, un outil simple pour un défi complexe*. Paris-Genève : Bureau International Catholique de l'Enfance. ISBN : 9-791096-608102.

Documents de l'Église catholique

Pape François (2020). *Fratelli Tutti. Lettre encyclique sur l'amitié et la fraternité sociale*. https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20201003_enciclica-fratelli-tutti.html

Documents des Nations unies

Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989.

Principes directeurs des Nations unies pour la prévention de la délinquance juvénile - les Principes directeurs de Riyad - adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/112 du 14 décembre 1990.

Étude mondiale sur les enfants privés de liberté, présentée à l'Assemblée générale des Nations unies, A/74/136, 11 juillet 2019.

Justice réparatrice. Rapport du Secrétaire général, débat au Conseil économique et social, E/CN.15/2002/5/Add.1 du 7 janvier 2002.

Observation générale n°24 sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs, du Comité des droits de l'enfant, CRC/C/CG/24 du 18 septembre 2019.

Règles des Nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté - les Règles de La Havane - adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/113 du 14 décembre 1990.

Ensemble de règles minima des Nations unies concernant l'administration de la justice pour mineurs - les Règles de Beijing - adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 40/33 du 28 novembre 1985.

Règles minima des Nations unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté - Les Règles de Tokyo - adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 45/110 du 14 décembre 1990.

JUSTICE RÉPARATRICE ET RÉSILIENCE

REFLEXIONS, TÉMOIGNAGES,
PROPOSITIONS

Ce cahier présente les voix d'enfants et d'adolescents en conflit avec la loi qui ont vécu des expériences de réelle transformation, grâce à la présence d'adultes significatifs qui ont encouragé des processus de résilience chez eux. L'expérience accumulée par le programme *Enfance sans Barreaux* du BICE en Afrique et en Amérique latine a montré, au fil des ans, que la réinsertion socio-familiale de ces enfants et adolescents est possible lorsqu'on travaille dans le cadre d'une justice réparatrice, enrichie dans une perspective de résilience. Les deux dynamiques - réparation et résilience - bien qu'elles partent de deux mondes épistémologiques différents, s'entremêlent et se complètent dans les histoires que nous avons analysées. Cette publication se veut une proposition ouverte d'étude et de discussion pour encourager les mesures alternatives à la détention et pour favoriser la réinsertion socio-familiale des enfants et des adolescents en conflit avec la loi.